



## DÉBATS DU CONSEIL DE PARIS

---

Séance du lundi 24 septembre 2012

### CONSEIL GÉNÉRAL



# Table des matières

Ouverture de la séance.....	3
Adoption de comptes rendus.....	3
2012 SG 7 G - Communication sur la politique en direction des Parisiens en situation de handicap. <u>2012 DASES 505 G</u> - Schéma départemental pour l'autonomie et la citoyenneté des Parisiens en situation de handicap 2012/2016. <u>Vœu</u> déposé par le groupe PSRGA relatif à la programmation des Maisons d'Accueil Spécialisées. <u>Vœu</u> déposé par le groupe PSRGA relatif aux procédures d'appels à projet des Agences Régionales de Santé. <u>Vœu</u> déposé par le groupe PSRGA relatif à la participation du Département à la mission handicap confiée à une sénatrice. <u>Vœu</u> déposé par le groupe U.D.I. relatif au départ de l'Association Tournesol dans le 15e. <u>2012 SG 189</u> - Communication sur la politique en direction des Parisiens en situation de handicap. <u>Vœu</u> déposé par le groupe UMPPA relatif à l'exercice du droit de préemption urbain. <u>2012 DVD 42</u> - Adoption du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) de Paris. <u>Vœu</u> déposé par le groupe EELVA relatif aux étalages et terrasses. <u>Vœu</u> déposé par le groupe EELVA relatif aux places GIG GIC. <u>Vœu</u> déposé par le groupe EELVA relatif au service PAM. <u>Vœu</u> déposé par le groupe UMPPA relatif à la concertation avec les associations représentatives des personnes à mobilité réduite.....	3
Rappel au règlement.....	5
2012 SG 7 G - Communication sur la politique en direction des Parisiens en situation de handicap. <u>2012 DASES 505 G</u> - Schéma départemental pour l'autonomie et la citoyenneté des Parisiens en situation de handicap 2012/2016. <u>Vœu</u> déposé par le groupe PSRGA relatif à la programmation des Maisons d'Accueil Spécialisées. <u>Vœu</u> déposé par le groupe PSRGA relatif aux procédures d'appels à projet des Agences Régionales de Santé. <u>Vœu</u> déposé par le groupe PSRGA relatif à la participation du Département à la mission handicap confiée à une sénatrice. <u>Vœu</u> déposé par le groupe U.D.I. relatif au départ de l'Association Tournesol dans le 15e (suite de la discussion).....	5
Salutations au nouveau Président de la Commission des finances du Conseil de Paris.....	9
2012 SG 7 G - Communication sur la politique en direction des Parisiens en situation de handicap. <u>2012 DASES 505 G</u> - Schéma départemental pour l'autonomie et la citoyenneté des Parisiens en situation de handicap 2012/2016. <u>Vœu</u> déposé par le groupe PSRGA relatif à la programmation des Maisons d'Accueil Spécialisées. <u>Vœu</u> déposé par le groupe PSRGA relatif aux procédures d'appels à projet des Agences Régionales de Santé. <u>Vœu</u> déposé par le groupe PSRGA relatif à la participation du Département à la mission handicap confiée à une sénatrice. <u>Vœu</u> déposé par le groupe U.D.I. relatif au départ de l'Association Tournesol dans le 15e (suite de la discussion).....	9
Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, dans divers organismes.....	26
2012 DVD 120 G - Taxes sur la consommation finale d'électricité (TCFE). Actualisation du coefficient multiplicateur de la taxe départementale applicable à Paris en 2013. <u>Vœu</u> déposé par l'Exécutif.....	27
2012 DDEES 101 G - Avenant d'adhésion à la convention avec Oseo autorisant l'accès du Département du Val de Marne au dispositif du fonds "Paris Innovation Amorçage". .....	31
2012 DVD 90 G - Approbation des modalités de lancement d'une consultation relative à l'exploitation d'une ligne de bus dans le 15e arrondissement de Paris. <u>2012 DVD 97 G</u> - Signature avec le Syndicat des Transports d'Ile-de-France d'une convention de délégation de compétence en matière de services réguliers locaux pour l'organisation de la ligne de bus de quartier du 15e arrondissement de Paris. ....	32
2012 DASES 528 G - Participations et avenants aux conventions (3.976.381,12 euros) avec les 28 centres sociaux associatifs parisiens pour le fonctionnement de ces équipements au titre de l'exercice 2012. ....	35
<u>Vœu</u> déposé par le groupe PSRGA relatif au nouveau projet médical de l'hôpital Trousseau. ....	37
<u>Vœu</u> déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'égalité de traitement au sein des hôpitaux de l'A.P.-H.P. <u>Vœu</u> déposé par l'Exécutif. ....	38
<u>Vœu</u> déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif aux aides financières de l'Aide sociale à l'Enfance attribuées au titre de l'hébergement. <u>Vœu</u> déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'hébergement d'urgence des familles parisiennes. <u>Vœu</u> déposé par l'Exécutif.....	40
2012 DASES 376 G - Participation et avenant 14 à convention (3.281.410 euros) avec le GIP Samu social de Paris (12e) fixant la participation du Département de Paris au budget 2012, et avenant 7 à la convention constitutive.....	43
<u>Vœu</u> déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'accident survenu dans la pouponnière Michelet (13e). ....	45
2012 DASES 439 G - Subventions et avenants à conventions (56.400 euros) à onze associations dans le cadre de la politique de la ville pour leurs actions d'aide à l'accès aux droits et de médiation socioculturelle. ....	46
<u>Vœu</u> déposé par le groupe PCF/PG relatif à la situation des migrants européens en grande précarité. ....	46

2012 DASES 489 G - DF 25 G - Décision modificative n° 1 pour 2012 de l'effectif réglementaire des personnels des établissements départementaux de l'Aide Sociale à l'Enfance.....	48
2012 DPA 15 G - Réaménagement des locaux associatifs du 97, rue Balard (15e) en annexe du collège André Citroën (15e) et autorisation de déposer les demandes de permis de démolir et de construire correspondantes. <u>Vœu</u> déposé par le groupe UMPPA relatif aux locaux du collège André Citroën dans le 15e....	48
Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, dans divers organismes (suite).....	51
Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, dans divers organismes.....	52
Modification de la composition de Commissions.....	54
Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.....	54
Clôture de la séance.....	54
Liste des membres présents.....	54
Votes spécifiques.....	55
Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.....	55
Annexe n° 1 - Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.....	62
Annexe n° 2 - Tableau des votes des groupes politiques.....	63

*La séance est ouverte à dix heures quarante minutes, sous la présidence de M. Bertrand DELANOË, Président, assisté de Mmes Marie-Laure HAREL, Emmanuelle BECKER et M. Gauthier CARON-THIBAUT, secrétaires de séance.*

### **Ouverture de la séance.**

**M. LE PRÉSIDENT.** - La séance, en formation de Conseil général, est ouverte.

### **Adoption de comptes rendus.**

**M. LE PRÉSIDENT.** - Le compte rendu sommaire de la séance du lundi 9 juillet 2012 a été affiché.

Le compte rendu intégral de cette même séance a été publié au Bulletin départemental officiel.

Avez-vous des observations sur ces documents ?

Il n'y en a pas.

Ils sont adoptés.

### **2012 SG 7 G - Communication sur la politique en direction des Parisiens en situation de handicap.**

**2012 DASES 505 G - Schéma départemental pour l'autonomie et la citoyenneté des Parisiens en situation de handicap 2012/2016.**

**Vœu déposé par le groupe PSRGA relatif à la programmation des Maisons d'Accueil Spécialisées.**

**Vœu déposé par le groupe PSRGA relatif aux procédures d'appels à projet des Agences Régionales de Santé.**

**Vœu déposé par le groupe PSRGA relatif à la participation du Département à la mission handicap confiée à une sénatrice.**

**Vœu déposé par le groupe U.D.I. relatif au départ de l'Association Tournesol dans le 15e.**

**2012 SG 189 - Communication sur la politique en direction des Parisiens en situation de handicap.**

**Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à l'exercice du droit de préemption urbain.**

**2012 DVD 42 - Adoption du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) de Paris.**

**Vœu déposé par le groupe EELVA relatif aux étalages et terrasses.**

**Vœu déposé par le groupe EELVA relatif aux places GIG GIC.**

**Vœu déposé par le groupe EELVA relatif au service PAM.**

**Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à la concertation avec les associations représentatives des personnes à mobilité réduite.**

**M. LE PRÉSIDENT.** - Justement, nous avons à parler de la politique vis-à-vis de nos concitoyens en situation de handicap.

Notre discussion porte également sur des projets de délibération relevant du Conseil municipal.

Chers collègues, depuis plus de 10 ans, notre collectivité est mobilisée pour que le handicap cesse d'être un facteur d'exclusion ;

Pour que l'égalité ne s'arrête pas où commence la différence ;

Pour que la liberté ne se heurte à aucune forme d'empêchement moteur, sensoriel, mental ou psychique ;

Pour qu'enfin, la fraternité ne cesse pas de s'exprimer au moment où elle nous invite à renouveler notre regard et nos habitudes.

Notre engagement pour les personnes en situation de handicap ne peut donc se réduire, ni à une politique sectorielle, ni à une somme d'aménagements urbains.

Il répond à une authentique exigence démocratique et doit s'inscrire dans l'ensemble de nos politiques publiques.

C'est la raison pour laquelle il a fait l'objet d'un effort financier en constante progression, passant de 108 millions d'euros en 2001 à 276 millions d'euros en 2012.

L'action que nous entendons conduire se doit donc d'être globale et transversale. Elle fait l'objet d'une programmation pluriannuelle détaillée dans le second schéma pour l'autonomie et la citoyenneté des Parisiens en situation de handicap.

En pleine continuité avec le schéma précédent, adopté en 2006, il s'agit de planifier pour les quatre ans à venir de nouvelles conquêtes en termes d'accès et d'accompagnement.

La mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics est la condition sine qua non de l'intégration de tous à la vie de la cité. C'est pourquoi un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics est proposé à ce Conseil pour compléter le Schéma départemental.

Paris poursuit ainsi sa dynamique de démocratisation urbaine, qui l'a conduite depuis 2001 à adapter ces 1.700 kilomètres de voies et ces 2.000 établissements recevant du public.

Dans le secteur des transports, des partenariats avec la R.A.T.P. et la Région ont permis des évolutions majeures. Avec l'ensemble de nos lignes de bus de jour, réputées accessibles, et un service de déplacement dédié fonctionnant sept jours sur sept, l'accès à la mobilité s'ouvre progressivement à tous. Ce dispositif, qui a fait la preuve de son efficacité, est appelé dans les années qui viennent à acquérir une dimension métropolitaine.

Parallèlement, l'accès au logement s'est amélioré. Plus du quart des appartements du parc social peuvent aujourd'hui recevoir des personnes en situation de handicap, et nous avons l'intention d'atteindre les 40 % en 2020.

La grande dépendance est totalement intégrée à cette dynamique. Pour atteindre l'objectif ambitieux de 200 appartements dédiés aux personnes les plus contraintes, ce sont en effet 25 unités de logements spécialisés par an qui vont être créées jusqu'en 2016.

Ces progrès réels n'auraient guère de sens si les activités culturelles et sportives demeuraient fermées à certains de nos concitoyens.

Avec un gymnase et une piscine accessibles par arrondissement, trois handi-jeunes et un centre sportif itinérant, Paris met le sport à la portée de tous. Les 11 musées qui adaptent leur offre à tous les publics, mais également les deux bibliothèques municipales ouvertes aux déficients visuels et les salles répertoriées par la Mission Cinéma sont autant de lieux où l'expérience du beau, souvent discriminante, rassemble tous les Parisiens.

Ces évolutions concourent indiscutablement à l'abolition des préjugés autant que la belle initiative du mois extraordinaire du handicap, qui met la créativité et le handicap à l'honneur dans nos plus beaux lieux culturels.

Pour profiter pleinement aux personnes handicapées, ces avancées en terme d'accessibilité doivent être complétées par une montée en puissance de l'accompagnement.

Dès la petite enfance, il est fondamental que la conscience d'être intégré au groupe prenne le pas sur tout sentiment d'exclusion. Au-delà du financement de 14 structures spécialisées, nous avons donc revu en profondeur le règlement des crèches pour y favoriser l'accueil des enfants handicapés.

Dans le même temps, le soutien aux familles est renforcé. L'ouverture avant 2016 d'un cinquième Centre d'action médicosociale précoce viendra en effet amplifier l'action des 63 centres de quartier de la protection maternelle et infantile.

La scolarisation, enfin, fait l'objet d'une attention particulière. En accueillant aujourd'hui 5.000 élèves en situation de handicap contre moins de 2.000 il y a cinq ans, nos écoles se transforment pour devenir d'authentiques lieux d'intégration. Notre collectivité demeure présente lors de la délicate rentrée des jeunes sur le marché du travail en soutenant l'insertion professionnelle en milieu protégé. Elle s'attache à respecter comme employeur l'exigence d'intégration qu'elle porte politiquement. Avec 6,7 % de travailleurs handicapés à la Ville et au Département, nous allons au-delà de nos obligations légales et je veux nous encourager à poursuivre dans cette direction, et même à amplifier.

Parallèlement, nous soutenons, quel que soit leur choix de vie, tous les adultes dont l'autonomie est remise en cause par un handicap. Pour ceux qui ont besoin d'une prise en charge spécifique pendant la journée, notre capacité d'accompagnement a été multipliée par trois depuis 2005 et dépassera les 1.400 places d'ici 2016. Pour ceux qui

vivent en établissement, ce sont plus de 800 places supplémentaires qui s'ajouteront, au cours des cinq prochaines années, aux 2.065 déjà existantes.

Dans le même temps, nous accordons une grande attention à la situation des aidants familiaux qui font face, souvent seuls, à des charges particulièrement lourdes. Pour leur offrir les moments de pause dont ils ont besoin, nous soutenons des associations qui proposent des formules de répit, via une aide à domicile, un accueil de jour ou bien des séjours.

Mes chers collègues, Paris se bat depuis plus de dix ans avec conviction et détermination pour que les barrières liées au handicap n'aient raison ni des principes républicains ni du libre épanouissement des individus. Ce combat est porté avec beaucoup d'exigence et d'énergie par Véronique DUBARRY, que je tiens à remercier très chaleureusement.

C'est vrai, elle le fait avec beaucoup de conviction et de force.

Il est l'occasion, ce combat, pour les Parisiens et leurs élus, de réaffirmer avec force leur souci de la cohésion sociale et leur adhésion à des valeurs de civilisation.

Je vous remercie.

Nous allons, mes chers collègues, traiter à la fois de cette communication, du Schéma départemental pour l'autonomie et la citoyenneté des Parisiens en situation de handicap et de l'adoption du Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics.

Je vous rappelle que, s'il y a des vœux ou des amendements, vous les évoquez dans le débat général et, conformément aux décisions de la conférence d'organisation, je donne d'abord la parole à Danielle SIMONNET.

### **Rappel au règlement.**

**M. LE PRÉSIDENT.** - Oui, Madame DOUVIN ?

C'est un rappel au règlement ? Ah bon ?

**Mme Laurence DOUVIN.** - C'est un rappel rapide au règlement, si vous permettez, sur l'article 17, puisqu'il y avait des vœux qui nous semblaient, en tout état de cause, rattachés aux affaires prioritaires (handicap, d'une part, et rentrée scolaire) et qui ont été détachés par l'Exécutif pour être remis dans les Commissions. Or, nous considérons que ces vœux ont véritablement trait aux affaires prioritaires et au cœur du débat, donc vous ne serez pas étonné de nous les entendre éventuellement évoquer lors du débat.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Oui, vous évoquez ce que vous voulez dans le temps qui est imparti.

Simplement, c'est à la conférence d'organisation, et j'ai toute confiance en François DAGNAUD, pour déterminer les vœux et amendements qui vont à tel ou tel moment de la séance. On ne va pas reprendre cela chaque fois.

### **2012 SG 7 G - Communication sur la politique en direction des Parisiens en situation de handicap.**

**2012 DASES 505 G - Schéma départemental pour l'autonomie et la citoyenneté des Parisiens en situation de handicap 2012/2016.**

**Vœu déposé par le groupe PSRGA relatif à la programmation des Maisons d'Accueil Spécialisées.**

**Vœu déposé par le groupe PSRGA relatif aux procédures d'appels à projet des Agences Régionales de Santé.**

**Vœu déposé par le groupe PSRGA relatif à la participation du Département à la mission handicap confiée à une sénatrice.**

**Vœu déposé par le groupe U.D.I. relatif au départ de l'Association Tournesol dans le 15e (suite de la discussion).**

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je donne la parole à Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais saluer l'important travail de prospection de terrain réalisé par les équipes de la Ville, en concertation avec le mouvement associatif, travail qui est indispensable pour supprimer ou, à défaut, réduire chaque obstacle qui tend à créer des situations de handicap, vécues par plusieurs dizaines de milliers de nos concitoyens à Paris, sans parler des visiteurs venant pour parcourir la Capitale.

Je veux, bien sûr, aussi saluer tout le travail transversal impliquant nombre de nos adjoints, directions et administrations, pour ne pas dire toutes, pour intégrer la préoccupation du handicap dans nos politiques municipales.

Evidemment, je salue, comme vous l'avez fait, tout particulièrement l'implication sans faille de notre adjointe, Véronique DUBARRY, pour que soit pris en compte le prisme du handicap dans tous les domaines de la vie à Paris et en tenant compte, en plus, chaque fois, de toute la diversité des handicaps.

Mais, pour y parvenir réellement, encore faudrait-il que nous nous entendions sur la signification du terme "handicap" car, à la lecture des documents joints, on peut parfois mesurer une réelle ambiguïté sur ce point et, partant, redouter une immense difficulté quant à réaliser les objectifs avancés.

En effet, le document reprend tout à la fois la définition du handicap donnée par l'O.M.S. en 1980, qui mettait la déficience, hélas, comme cause essentielle du handicap, et la définition qu'en donne la loi du 11 février 2005 qui, là encore, insiste sur la déficience et néglige le point de vue adopté par l'O.M.S., cette fois-ci en 2000, qui, lui, par contre, indique que "le handicap est le produit de l'interaction entre les facteurs personnels et sociaux d'une personne et les facteurs environnementaux", ce qui change tout.

Ce qui change tout, car l'on comprend à présent que le handicap et, plus clairement encore, les situations de handicap sont tout autant induites par le caractère environnemental et le fonctionnement de notre société que par la déficience elle-même.

Ce qui signifie que nous devons tous prendre conscience que la société dans laquelle nous vivons est profondément handicapante et que ce serait se leurrer d'imaginer que l'on puisse supprimer, ou à défaut réduire, les situations de handicap sans s'engager sérieusement dans une profonde politique de transformation sociale, nécessitant à la fois des investissements conséquents, des moyens de fonctionnement importants, des personnels formés, des associations soutenues, bref, de la dépense publique utile à l'intérêt général pour permettre à la République, idéal inachevé, de devenir une véritable république d'égalité des droits dans les faits réels et donc avec une universalité des droits forcément essentielle sur les questions de handicap.

Je parle, bien sûr, de l'accessibilité universelle, concept qui nous semble extrêmement important.

Comment imaginer, en effet, par exemple, que l'on puisse parvenir à une véritable inclusion scolaire des enfants dits handicapés, si la formation et la pédagogie des enseignants, supprimées par le Gouvernement précédent, ne sont pas rétablies pour accueillir et former tous les enfants, et si les AVS se trouvent en nombre insuffisant ou en situation de précarité.

Nationalement, le nouveau Gouvernement doit prendre des mesures urgentes, pour garantir l'accessibilité réelle de tous les enfants à l'éducation, quel que soit le handicap, rétablir les postes d'enseignants supprimés et la formation des maîtres.

Je voudrais souligner l'effort réalisé par la Ville pour garantir l'égalité d'accès aux activités périscolaires à tous les jeunes Parisiens. Pour les enfants qui ont un P.P.S. (le projet personnalisé de scolarisation) pendant le temps scolaire, une extension est, bien sûr, prévue pour les temps péri et extrascolaires. Dans le cas où la famille n'a pas établi de P.P.S., un projet est mis en place sur sept ans.

Mais nos centres de loisirs ordinaires n'ont pas, à l'heure actuelle, les moyens d'accueillir les enfants en situation de handicap plus lourd.

Donc, je tiens à saluer le fait que des centres de loisirs à parité, en gestion municipale, ont également été ouverts et disposent d'animateurs qualifiés, ce qui permet d'accueillir ces enfants avec un handicap plus lourd.

La Ville de Paris a le projet d'ouvrir un centre de loisirs à parité dans chaque arrondissement parisien. Nous devons atteindre absolument cet objectif et le dépasser. Car, en plus, je trouve que l'expérience de la parité totale est un élément extrêmement enrichissant pour les enfants et les familles aussi en situation de non handicap, en tant que tel. Donc, nos structures scolaires et périscolaires doivent être ouvertes et accessibles à tous les enfants. Donc, j'espère que des moyens conséquents seront mis pour atteindre cet objectif.

En matière de pratiques sportives, M. Jean VUILLERMOZ nous en parle régulièrement au sein du groupe Communiste et élu du Parti de Gauche...

**M. LE PRÉSIDENT.** - S'il vous plaît ! Une seconde !

J'espère que vous avez arrêté le chronomètre !

Chers collègues, je souhaite qu'on écoute absolument tous les orateurs. C'est un sujet tout à fait intéressant. Tous, sans exception, on les écoute attentivement.

Merci.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Merci, Monsieur le Président.

En matière de pratiques sportives, nous sommes également conscients des efforts réalisés. Trois centres handisport existent afin d'accueillir des jeunes en situation de handicap : handicap auditif, visuel, troubles de comportement, handicap moteur.

Monsieur le Président, vous en avez parlé dans votre allocution.

Et aussi le centre "Sport Handicap" qui travaille avec une dizaine d'instituts spécialisés et qui permet ainsi une mise à disposition gratuite d'animateurs sportifs qualifiés et des installations sportives de la Mairie de Paris.

Dans le cadre des aides financières allouées au monde sportif, qu'il s'agisse des associations, des clubs sportifs ou des fédérations, l'impulsion de politiques en faveur des personnes en situation de handicap est fortement encouragée. Des subventions sont, par ailleurs, accordées aux associations engagées dans un réel projet de développement de la pratique handisport et en progression constante et conséquente depuis 2001.

Des travaux conséquents ont été effectués pour permettre une meilleure accessibilité de nos équipements sportifs et nous pouvons nous enorgueillir d'accueillir et d'accompagner, par une aide logistique, nombre d'événements sportifs d'ampleur nationale et internationale sur la question du handicap.

Mais tous ces efforts vont-ils continuer ? Avec quels moyens ? Si l'on se souvient, lors d'un précédent Conseil de Paris, des débats que nous avons eus sur la réforme de la tarification des équipements sportifs alloués aux associations, on peut légitimement s'en inquiéter.

Je pourrais détailler tous les autres points de cette communication. Dans chaque domaine, la voirie, le logement, l'accès à l'emploi, le médicosocial, des efforts financiers importants sont nécessaires et des efforts également en termes de personnels.

Comment imaginer... ?

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci de m'aider à mettre de l'harmonie dans cette enceinte !

**Mme Danielle SIMONNET.** - C'est assez difficile d'entendre une discussion passionnante à ses côtés !

**M. LE PRÉSIDENT.** - Oui, en plus, tout cela se passe dans le même arrondissement.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Comment imaginer, mes chers collègues, que les collectivités locales comme la nôtre s'engagent plus en avant dans l'accessibilité universelle si leur dotation par l'Etat régresse du fait des politiques d'austérité ?

Oui, mes chers collègues, nous devons nous interroger sur le sens de nos politiques nationales.

Concernant le logement, nous ne devons pas oublier que contre une loi du 11 février 2005, déjà très insuffisante en matière de modalités pouvant conduire à une accessibilité réelle du cadre bâti, le Gouvernement précédent a cru bon de multiplier les tentatives, d'instaurer des dérogations contre lesquelles le mouvement associatif a dû faire appel à deux reprises au Conseil d'Etat, et même au Conseil constitutionnel, pour contrecarrer les tentatives de remise en cause des faibles acquis obtenus depuis les 30 dernières années.

Nous ne devons pas oublier que le Gouvernement précédent a prélevé autoritairement plusieurs milliards d'euros sur les fonds du 1 % logement pour financer en lieu et place de l'Etat l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat et l'Agence nationale pour la rénovation urbaine, asphyxiant par là même les capacités du 1 % logement à financer l'adaptation des logements pour les personnes dites "handicapées", ce qu'a condamné très légitimement l'Opposition d'hier, mais que la majorité d'aujourd'hui tarde à rétablir, laissant perdurer une situation dramatique pour des milliers de familles et de personnes dites "handicapées".

De ce point de vue, il est bien que la Ville de Paris soutienne depuis 2007 l'action du Pacte de Paris pour l'amélioration de l'habitat privé des Parisiens dans le cadre d'une convention générale qui développe la



communication sur les dispositifs d'aide à l'adaptation du logement et qui accompagne les personnes dans leurs projets de travaux, mais cela ne peut suffire à compenser la situation provoquée en la matière par le précédent Gouvernement.

En ce qui concerne le partenariat engagé avec les bailleurs sociaux pour l'accessibilité des logements sociaux du contingent de la Ville, je souhaiterais, cependant, préciser que le seul critère d'accessibilité qui devrait être pris en compte selon la loi reste l'utilisateur en fauteuil roulant, et non la personne utilisant des cannes, et donc nous devons aller beaucoup plus loin dans nos objectifs, ce qui ne veut pas dire que les autres accessibilités aux personnes utilisant des cannes sont à reprocher, mais il me semble que nous devons être plus ambitieux.

Hélas, je dois raccourcir mon intervention.

Mes chers collègues, comment imaginer que l'on puisse parvenir à instaurer une véritable chaîne de déplacement pour les personnes dites "handicapées" si les obligations légales sont reportées sine die ou si l'adaptation des logements est sacrifiée sur l'hôtel des économies budgétaires ? Comment allons-nous rattraper le retard de création de structures médicosociales adaptées si les Agences régionales de santé continuent de refuser de financer de nouvelles places pour les personnes handicapées les plus dépendantes ? Comment imaginer que l'on puisse parvenir à une véritable inclusion des travailleurs dits "handicapés" dans l'emploi à Paris si, en Région Ile-de-France, les délocalisations perdurent, si le Code du travail continue d'être détricoté, si les fonctions publiques sont réduites à leur plus simple expression, si la privatisation des entreprises publiques suit son cours et si le tissu entrepreneurial est sacrifié sur l'hôtel des intérêts de la finance ?

Le changement tant attendu nécessite d'instaurer un réel rapport de force contre le MEDEF, qui continue de supprimer des emplois alors qu'une loi d'interdiction des licenciements boursiers permettrait d'y mettre un terme et qui continue son obsession sur la baisse du coût de travail et sa flexibilité quand c'est un autre partage des richesses que nous devrions instaurer. Oui, la question du handicap est forcément liée à tous ces débats-là.

Et là, je voudrais vous parler de la situation vécue par plusieurs millions de nos concitoyens, plusieurs dizaines de milliers dans la Capitale, qui est extrêmement critique aujourd'hui.

L'A.A.H. n'est que de 776,59 euros après l'augmentation de 2,19 % au 1er septembre. Eh bien, nous pensons au niveau du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche qu'elle devrait être au moins égale au S.M.I.G., et je pourrais rappeler le débat que nous avons eu sur la carte Emeraude. Heureusement, nous avons bataillé et obtenu de refuser que les plus démunis la payent, mais la gratuité aurait dû être maintenue au moins pour tous les revenus inférieurs au S.M.I.G., car comment admettre, alors qu'il nous faut engager des efforts budgétaires très importants pour répondre aux besoins des personnes dites "handicapées", pour supprimer ou, à défaut, réduire et/ou compenser dans le même temps...

**M. LE PRÉSIDENT.** - Voulez-vous conclure, Madame SIMONNET ?

**Mme Danielle SIMONNET.** - Je conclus...

... à chaque fois que de besoin les situations de handicap vécues au quotidien par nombre de nos concitoyens, que notre pays puisse, dans quelques semaines, renoncer, au nom de l'orthodoxie libérale, à sa capacité à répondre concrètement aux besoins exprimés, en s'imposant une soi-disant règle d'or qui lui interdira de lutter désormais contre les inégalités sociales ?

Je conclurai sur le fait que le débat sur le traité T.S.C.G., le traité d'austérité, doit nous préoccuper toutes et tous. Il ne s'invite pas artificiellement sur le débat sur le handicap, il s'invitera dans tous nos débats...

**M. LE PRÉSIDENT.** - Attendez...

D'abord, vous dépassez, en plus...

**Mme Danielle SIMONNET.** - ... sur l'ensemble de nos délégations.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci.

Si cela ne vous dérange pas, essayez d'aborder la question du handicap à Paris, ce que nous pouvons faire... Là, à la fin, heureusement que vous n'aviez plus de temps !

## Salutations au nouveau Président de la Commission des finances du Conseil de Paris.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Avant de donner la parole à l'oratrice suivante, je voudrais vous dire, mais j'ai été informé un peu tard, que je voulais saluer le nouveau Président de la Commission des finances du Conseil de Paris, M. Pierre GABORIAU...

C'est l'équipe du 16e arrondissement ; je veux vous saluer, vous féliciter et vous souhaiter bon travail.

Oui, il y a des élus du 16e arrondissement, dont vous êtes, d'ailleurs, que j'ai eu l'occasion, depuis longtemps, de croiser, autour, notamment, de M. TAITTINGER...

L'essentiel est la qualité de ma relation avec lui !

### **2012 SG 7 G - Communication sur la politique en direction des Parisiens en situation de handicap.**

**2012 DASES 505 G - Schéma départemental pour l'autonomie et la citoyenneté des Parisiens en situation de handicap 2012/2016.**

**Vœu déposé par le groupe PSRGA relatif à la programmation des Maisons d'Accueil Spécialisées.**

**Vœu déposé par le groupe PSRGA relatif aux procédures d'appels à projet des Agences Régionales de Santé.**

**Vœu déposé par le groupe PSRGA relatif à la participation du Département à la mission handicap confiée à une sénatrice.**

**Vœu déposé par le groupe U.D.I. relatif au départ de l'Association Tournesol dans le 15e (suite de la discussion).**

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je donne la parole à Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.

**Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.** - Merci, Monsieur le Président.

J'attendais cette communication depuis longtemps sur une question qui me tient à cœur : les droits et la citoyenneté des personnes handicapées dans notre ville, à Paris.

Si cette question me tient à cœur, ce n'est pas seulement parce qu'il s'agit d'un enjeu démocratique et républicain majeur pour garantir l'égalité des droits et des chances, c'est aussi parce que la façon dont une ville appréhende l'enjeu du handicap en dit long sur l'humanité, sur la solidarité, sur l'ouverture aux autres d'une collectivité et de chacune et de chacun d'entre nous, car le handicap concerne bel et bien chacune et chacun d'entre nous, le handicap fait pleinement partie de la vie. Une collectivité grandit quand elle sait vaincre la peur de la différence, vaincre son indifférence, lorsqu'elle reconnaît des droits égaux à chacun des siens et, surtout, qu'elle sait les garantir.

Je voudrais, tout d'abord, remercier l'ensemble des acteurs qui ont participé depuis plus d'un an à l'élaboration de ce schéma, et notamment l'adjointe au Maire de Paris, Véronique DUBARRY, les services de la Ville, ainsi que les associations pour leur engagement. C'est un bel outil. Nous souscrivons aux axes qu'il a définis et qui vont façonner la politique de la collectivité parisienne pendant cinq ans. Nous souscrivons également totalement à l'esprit de cette politique guidée par les maîtres mots d'intégration, d'inclusion et de mobilité.

Je me félicite aussi de l'action mise sur l'information et sur la formation, notamment des personnels des M.D.P.H.

Permettez-moi, cependant, parce que nous pouvons et nous devons surtout toujours faire mieux, d'aborder l'ensemble des questions et des interrogations que m'inspire cette communication.

Tout d'abord, un point très positif : l'existence de ce schéma global est le signe que le mur d'indifférence à l'égard des handicaps continue à se fissurer et que la Ville de Paris prend toute sa place dans ce combat.

C'est aussi le signe que dans tous les domaines de son action, la collectivité parisienne progresse dans la prise en compte de la problématique du handicap à l'occasion de chacune de ses décisions pour chacun de ses projets. Tout ceci est très positif et très important.

Bien sûr, prendre en compte la dimension du handicap, c'est, a priori, très simple, c'est apporter des réponses à quelques questions très simples en amont. Encore faut-il avoir le réflexe de se poser ces questions.

On l'a bien vu au moment de la mise en place du projet Autolib' et des restrictions initiales qui empêchaient de fait et sans intention de nuire les personnes diabétiques d'y avoir accès, et le sujet demeure, me semble-t-il, de l'accès d'Autolib' pour les personnes handicapées.

Cinq points, cependant, qui ne sont pas sans importance.

D'abord, il me paraît très dommageable, non seulement d'un point de vue démocratique, mais pour la qualité des politiques qui seront conduites, qu'aucun débat n'ait eu lieu en Conseil d'arrondissement sur la question du handicap, et cela, pour faire un point précis arrondissement par arrondissement sur l'état des lieux et des objectifs en termes d'accessibilité, d'accompagnement, de logement, de mobilité, d'emploi et d'éducation, ou encore d'accès aux équipements culturels et sportifs. Avec les associations, l'implication des mairies d'arrondissement peut être décisive pour faire en sorte que certains éléments, par exemple l'accessibilité de certains trottoirs, dont on peut considérer vu de loin, sur le papier, qu'elle est garantie parce que des travaux ont été effectués, est effective dans les faits, parce que, tout simplement, il n'y a pas de scooters ou de vélos qui se garent mal, des encombrants, des poubelles, etc.

Deuxième point qui me paraît regrettable dans la présentation du schéma et de la communication, il est dommage que l'on ne puisse disposer de données plus précises et validées sur le nombre de personnes en situation de handicap par âge et par catégorie de handicap, et cela, alors que la Ville s'est dotée d'un outil précieux : l'Observatoire des personnes en situation de handicap.

Faute de données précises, il est difficile d'évaluer les besoins ; il est, évidemment, tout aussi difficile pour nous d'apprécier la pertinence et le caractère suffisant ou non des objectifs, sans même parler d'évaluation a posteriori des politiques entreprises.

Le risque est grand de passer ainsi à côté des attentes des Parisiens.

Un exemple : vous nous dites qu'un quart du parc locatif est accessible et que le P.L.H. fixe un objectif de 40 % en 2020. On nous dit aussi que la Ville développe une autre offre pertinente de logements sociaux : les unités de logements spécialisés ; on en a 77 et il s'agirait d'en disposer de 200. On ne sait pas très bien quand, mais surtout, on ne connaît pas l'ampleur des besoins. En lisant les textes, il nous manque des données importantes : combien de personnes handicapées à Paris ? Combien de demandeurs de logements sociaux en situation de handicap ? Combien de personnes handicapées relèvent du logement social ? On ne sait pas bien et c'est difficile d'apprécier.

Bien sûr, nous approuvons totalement la volonté de la Ville de développer l'offre de logements sociaux pour les personnes en situation de handicap. C'est d'ailleurs l'objet du vœu que nous déposons en demandant au Maire de Paris d'exercer son droit de préemption à très bon escient, notamment pour créer des U.L.S. ou des établissements, pour aussi faire un effort considérable en faveur du logement étudiant pour les personnes handicapées pour en faire une véritable priorité parce que c'est un manque criant pour l'instant.

Troisième point : nous devons constamment moderniser nos approches dans les politiques que nous conduisons. Longtemps l'attention portée aux personnes handicapées s'est traduite par la création de services spécifiques pleinement adaptés à leurs besoins. Mais l'ambition que nous devons nous fixer n'est pas de doubler tous les services offerts aux Parisiens avec, d'un côté, des services pour les personnes handicapées et de l'autre, des services pour les valides en quelque sorte. C'est de garantir aux personnes handicapées l'accès aux services de tous.

Un exemple : le P.A.M. 75, c'est très bien, mais pourquoi l'offre de taxis accessibles est-elle aussi faible ? Soit dit en passant des taxis accessibles, ce serait aussi des taxis accessibles pour les familles avec de jeunes enfants, c'est-à-dire des taxis plus confortables pour tous.

Quatrième point : bien sûr, le sujet vaste et tout ne pouvait être abordé pendant cette communication, mais il me semble qu'il y a de gros manques quand même. Outre le fait qu'il n'est fait nulle mention, ou juste une mention du handicap psychique, il me semble que les enjeux de la prise en charge de l'autisme, qui est défaillante à Paris comme d'ailleurs partout en France, n'est pas suffisamment abordée, pas plus que la question du vieillissement. Au-delà de la prise de conscience qui est réelle et qui existe, on a du mal à mettre une vraie politique en face.

L'emploi aussi. Bien sûr, la politique de l'emploi n'est pas de la compétence de la Ville ni du Département, mais on aurait par exemple aimé savoir quelles sont les délais et les critères selon lesquels la M.D.P.H. délivre les R.Q.T.H., parce qu'on sait que c'est un problème un peu partout. Certes, la Mairie de Paris est exemplaire en employant près de 7 % de personnes handicapées et en favorisant le travail protégé, mais on peut noter que les défaillances en matière d'emploi direct sur l'ensemble de la Région Ile-de-France sont criantes. Mes chiffres datent d'il y a cinq ans, mais seuls les DOM faisaient moins bien que l'Ile-de-France en emplois directs. Nous avons un déficit de l'ordre de 100.000 en emplois directs. C'est un enjeu crucial pour Paris.

Quatrième point et il est pour moi majeur : alors que la loi de 2005 fixe des obligations légales et des calendriers pour tout ce qui concerne l'accessibilité de la Cité aux personnes en situation de handicap, aucune donnée n'est fournie sur les objectifs et les calendriers que s'est fixée la Ville, ni sur le pourcentage de conformité et de non-conformité par rapport aux obligations légales et par rapport aux échéances fixées par la loi.

Je sais très bien que ces obligations légales ont un coût massif pour les collectivités, mais je sais aussi que ces questions de coût ont trop souvent été une excuse pour ne pas faire ou pour faire trop lentement. Et peu importe si on a mobilisé l'I.G.A.S. en 2011 pour qu'un rapport dédouane, en quelque sorte, par avance les collectivités du non respect de la loi.

La loi est la loi. Surtout, quand le Président CHIRAC, après avoir été à l'origine des grandes lois de 1975 et de 1987, a décidé de faire figurer les droits et la citoyenneté des personnes en situation de handicap dans les trois principaux chantiers de son quinquennat, il a pleinement tenu compte du niveau d'engagement que l'accessibilité allait exiger des collectivités, et au-delà de l'ensemble de la société. Les échéances ont été fixées à l'horizon généralement d'une décennie. Alors évidemment, si on ne se préoccupe pas du respect des échéances dès le vote de la loi, on sait que tout finit par se perdre un peu dans les sables.

Je me souviens à l'époque d'échanges parfois vifs avec les associations de personnes handicapées qui trouvaient que dix ans, c'était une éternité. Voici ce que leur disait le Président CHIRAC : "Je sais que pour les personnes handicapées sans cesse confrontées à cette situation où elles se voient interdites d'accès, dix ans c'est bien long. Je souhaite que l'essentiel du chemin soit fait bien avant, même s'il faut être conscient de l'importance des travaux à réaliser dans certains cas."

Quelques exemples à partir de la communication que nous venons d'entendre.

Pour les établissements scolaires, certes on a beaucoup progressé mais si je compte bien, cela fera un tiers des écoles seulement accessibles dans six ans. Pour les centres de loisirs à parité, il y en aura un par arrondissement, si je compte bien là aussi, en 2024. Les enfants d'aujourd'hui seront bien grands.

Quand on met bout à bout les centaines de millions de projets que fait la Ville - je ne vais pas les citer parce que je ne veux pas vraiment que cela soit perçu comme une observation polémique - on peut s'interroger sur la légitimité de certains grands projets par rapport aux travaux d'accessibilité. Encore une fois, parce que l'un de mes combats est de faire en sorte que les dépenses pour l'accessibilité soient toujours les premières entreprises. On devrait songer à de nouveaux projets que lorsque l'accessibilité de la Ville à toutes et tous sera garanti.

L'accessibilité, la pleine participation de tous à la vie de la cité n'est pas un luxe, cela n'est pas un effort, ce n'est pas de la charité, c'est la première chose qu'une ville doit garantir à ses habitants, à tous ses habitants.

Alors si nous pouvions, Monsieur le Président, savoir précisément où nous en sommes, à quel pourcentage de respect des obligations légales nous nous situons, ce serait très utile. Non pas parce que faute avouée est à moitié pardonnée, mais parce qu'il est important de connaître tout le chemin qui reste à parcourir pour engager, avec le concours de tous, une mobilisation encore plus forte et sans faille.

Je dis cela encore une fois sans esprit polémique à l'égard de quiconque. Je sais seulement que si des progrès très significatifs ont été faits, et notamment à Paris, nous sommes collectivement responsables d'être en passe de ne pas respecter la parole donnée. Une parole donnée par la loi à des personnes qui ne demandent rien d'autre que de bénéficier des mêmes droits de tous dans la Cité, rien d'autre que de pouvoir former un projet de vie sans que les échéances soient repoussées de décennie en décennie. Les personnes handicapées, elles aussi, ne vivent qu'une fois !

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci, Madame.

Effectivement, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt votre intervention. Quant aux obligations légales, il faut regarder. Il y a au moins un domaine dans lequel je suis sûr qu'on est en avance et même qu'on est la seule collectivité locale à avoir atteint cet objectif, c'est pour l'emploi des personnes handicapées. Mais sur les autres, il faut toujours essayer de faire mieux.

Véronique vous répondra tout à l'heure.

Madame BRUNO, vous avez la parole.

**Mme Catherine BRUNO.** - Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, une fois n'est pas coutume, ce deuxième schéma départemental pour l'autonomie et la citoyenneté des Parisiens en situation de handicap suscite notre assentiment, parce qu'il témoigne des efforts

indéniables fournis par la collectivité parisienne, tant financiers que matériels et humains. C'est à tous ces personnels et ces associations qui font un travail formidable que je voudrais rendre hommage au début de mon propos.

Du seul point de vue budgétaire, ce sont 276 millions d'euros qui ont été engagés en 2012, soit 11 millions de plus que l'année précédente, et plus de 32 millions d'euros d'aides facultatives diverses.

Ce bilan du travail entrepris s'accompagne néanmoins du constat d'une marge de progression à accomplir en matière d'information, de création de places en établissements, d'aide à la vie autonome, d'aide aux aidants, de prise en compte de besoins spécifiques, de mise en place de réseaux de professionnels ou encore de transition entre les âges.

Ces quelques lacunes constituent autant de pistes de réflexion que d'axes d'orientation stratégique déclinés dans un souci constant de politique inclusive et transversale.

Une première difficulté vient se greffer à ces quelques manquements. Elle consiste en l'identification du public ciblé et la circonscription d'un périmètre d'action, cela afin d'améliorer la mobilisation de l'offre existante et d'élaborer de nouvelles propositions en adéquation avec les attentes des Parisiens.

En effet, les enjeux sont multiples. La diversité des ressentis obère la possibilité d'élaborer une typologie servant de référence au principe de l'action publique. Ainsi, 5,9 % des Parisiens âgés de 20 à 59 ans déclarent une situation de handicap reconnue, mais 1,3 % d'entre eux ne ressentent pas pour autant un handicap. A ces statistiques s'ajoute la prise en compte des personnes éprouvant une gêne dans la vie quotidienne, et s'estimant handicapées par celle-ci, soit près de 332.000 Parisiens.

Ces quelques chiffres rébarbatifs ont le mérite de démontrer la gageure inhérente à l'élaboration d'une politique du handicap s'adressant à toutes les natures, les origines, mais aussi les gravités d'atteinte potentielle, qu'il s'agisse d'un handicap moteur, sensoriel, psychique ou mental.

Ce constat dressé, de nombreuses insuffisances restent à pallier. C'est notamment le cas de l'offre médico-sociale en termes de services et d'établissements pour les enfants en situation de handicap.

Ainsi, ce sont 39 enfants parisiens qui n'ont pas été en mesure d'intégrer un établissement médico-social en 2011, en dépit d'une notification d'orientation vers une de ces structures et sont ainsi astreints à vivre en permanence au domicile de leurs parents, sans être scolarisés ou seulement à temps partiel.

L'accueil de 36 autres petits Parisiens en Belgique est révélateur des carences en équipements à destination de ce jeune public.

En outre, Paris se distingue comme le cancre métropolitain en termes de places en instituts médico-éducatifs ou en établissements sociaux et médico-sociaux, avec le plus faible taux d'Ile-de-France, poussant la contre-performance jusqu'à se situer largement en deçà du taux d'équipement national.

La même problématique se pose au regard des besoins criants de places en établissements pour les adultes en situation de handicap, tandis que des contraintes de coût et de disponibilité du foncier, liées à une occupation relativement faible par des Parisiens, génèrent une disponibilité bien en dessous des exigences.

Face à ces enjeux considérables, voire consensuels, vous proposez une solution qui nous paraît inadéquate. Le schéma préconise ainsi de transformer et reconstruire des structures existantes, tout en modifiant leurs projets d'établissement, "afin de répondre aux besoins d'un public prioritaire pour qui les réponses sont très insuffisantes à Paris", à savoir les personnes sujettes au polyhandicap et les personnes vieillissantes en perte d'autonomie.

L'intention est louable, l'objectif poursuivi est enthousiasmant, mais cette proposition risque fort d'être mise en œuvre au détriment d'autres publics dont les demandes seront jugées moins urgentes.

De même, la Fiche action n° 30 qui souhaite "renforcer et systématiser la réservation de places en hébergement temporaire dans les structures d'accueil existantes et à créer », notamment dans les foyers d'accueil médicalisés, les maisons d'accueil spécialisées et les foyers de vie, pourrait se révéler une excellente initiative.

Elle nous fait cependant craindre un développement des places d'accueil temporaire, au détriment et sur le contingent des places permanentes.

Substituer une catégorie d'établissement à une autre, consacrer un public prioritaire, privilégier un mode de prise en charge, tout cela revient à un jeu de chaises musicales qui procède d'une nouvelle répartition, faute de construction et qui, par conséquent, ne saurait remédier à la pénurie d'établissements.

D'autres chantiers se trouvent compromis, comme en témoigne le rapport de l'I.G.A.S., qui reconnaît que la mise en accessibilité des établissements recevant du public ne respectera pas la date butoir légale de 2015, en raison du contexte économique et budgétaire, mais aussi de l'ampleur des travaux à réaliser.

La Ministre déléguée a fait sienne la recommandation visant à maintenir l'échéance de 2015 avec des objectifs intermédiaires, ce qui s'apparente à une baisse drastique des exigences qui s'appliquaient jusqu'alors.

Les associations de personnes en situation de handicap s'émeuvent dès à présent de ce qu'elles considèrent comme un retour en arrière, jugeant que l'accessibilité d'un bâtiment s'apprécie dans sa globalité.

Quelles seront les conséquences pour Paris, dont les contraintes patrimoniales et architecturales pèsent sur la mise en accessibilité des équipements publics ?

L'approche pragmatique actuellement à l'œuvre d'un maillage territorial sera-t-elle remise en cause au profit d'une segmentation de l'espace public ou d'une accessibilité partielle ?

Le principe de continuité de la chaîne de l'accessibilité au cœur de la loi de février 2005 sera-t-il contesté ?

Quant aux nombreux aménagements urbains effectués par la Ville, s'il faut les saluer - de l'abaissement des trottoirs à la mise en conformité de potelés -, le redéploiement des places de stationnement réservées, parfois mal réparties, est une tâche d'ampleur qu'il apparaît nécessaire d'entreprendre.

Aussi, l'annonce du lancement prochain d'une étude sur le maillage et la répartition de cette offre de stationnement s'inscrit dans la droite ligne de cet impératif.

Une réflexion pourrait cependant être menée en parallèle sur la verbalisation trop fréquente des automobilistes en situation de handicap lorsqu'ils se garent sur des emplacements interdits en raison de l'absence évidente de place réservée.

Dans le domaine de la petite enfance, l'ouverture prochaine d'une crèche à parité dans le 19<sup>e</sup> arrondissement constitue un très beau projet. Néanmoins, cette première crèche municipale totalement accessible s'avère ne pouvoir accueillir que 20 enfants en situation de handicap sur les 66 places que compte la crèche. Ce n'est pas tout à fait la parité annoncée. Un peu plus d'ambition et une réelle parité pourraient faire de la collectivité parisienne un exemple dans ce domaine.

De plus, la Fiche action numéro 6 préconise d'inciter les structures ordinaires dédiées à la petite enfance à accueillir des enfants en situation de handicap en renforçant les équipes de manière quantitative, avec des agents supplémentaires, mais aussi qualitative en recrutant des psychomotriciens ou en ayant davantage recours aux psychologues ou aux médecins notamment.

Voilà une très bonne idée que le groupe U.D.I. ne peut que cautionner. Il faudra cependant se montrer vigilant quant à son application au regard du malaise qui a pu perdurer au sein du personnel de la petite enfance, déplorant des conditions de travail en dégradation.

Le volet quantitatif ne devra ainsi en aucun cas être négligé, afin d'éviter au maximum des situations à flux tendu.

Enfin, pour terminer sur une note plus délassante, je voudrais saluer le remarquable travail accompli par la mission Cinéma qui, entretenant une relation privilégiée avec l'ensemble des exploitants de salles parisiennes, s'attache à promouvoir l'accessibilité de ces dernières, non seulement aux personnes à mobilité réduite lorsque les contraintes architecturales ne s'y opposent pas, mais aussi aux personnes sujettes à des déficiences sensorielles, dans une logique réitérée de maillage territorial en quartiers cinématographiques garantissant une offre satisfaisante.

Monsieur le Président, le Département de Paris, par la voix notamment de Véronique DUBARRY, fait montre d'une implication et d'une volonté indéniable d'améliorer le quotidien et les parcours de vie des personnes en situation de handicap.

Le groupe U.D.I. se reconnaît dans ces préoccupations et votera par conséquent en faveur du Schéma départemental et du plan d'accessibilité.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci beaucoup, Madame.

La parole est à Mme Sandrine CHARNOZ.

**Mme Sandrine CHARNOZ.** - Merci, Monsieur le Président.

Sur les personnes en situation de handicap, il y a les discours, il y a les actes, depuis 2001 à Paris les actes sont posés.

La récente publication du rapport de l'I.G.A.S. dévoilée par la Ministre déléguée en charge des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion Marie-Arlette CARLOTTI démontre une fois de plus que la mobilisation pour l'accessibilité de tous est encore devant nous.

Ce rapport datait d'octobre 2011 et avait été passé sous silence par le Gouvernement précédent, et pour cause : ses conclusions sont affligeantes. Depuis 2005, seulement 15 % de travaux en faveur de l'accessibilité ont été réalisés.

La volonté de la Ministre de maintenir malgré tout l'objectif du 1er janvier 2015 pour la mise en place des normes d'accessibilité marque une volonté et une ambition qu'il était grand temps d'avoir.

Mme CARLOTTI, tout en maintenant le cap de 2015, souhaite définir un objectif d'accessibilité intermédiaire.

Le Premier Ministre, M. Jean-Marc AYRAULT, va confier dans les prochains jours à la sénatrice Mme Claire-Lise CAMPION qui a déjà travaillé sur le handicap une mission de trois mois sur le sujet, en concertation avec les collectivités locales et entreprises.

Notre groupe, fier de la volonté et de l'expérience de notre Ville dans ce domaine, a déposé un vœu afin que Paris puisse participer à la mission confiée à Claire-Lise CAMPION. Ce vœu insiste sur l'expérience de notre collectivité dans ce domaine et définit quels pourraient être les objectifs intermédiaires afin de garantir l'accessibilité des établissements recevant du public dans les délais prévus par la loi.

L'ambition de ce Gouvernement rejoint celle de Paris.

Depuis 2001, la collectivité parisienne a construit une politique transversale en faveur des personnes en situation de handicap, en se dotant d'outils et de services innovants comme les schémas directeurs d'accessibilité à la voirie, et ce dès 2002, et aux établissements publics en 2004, le protocole pour l'emploi des agents en situation de handicap à la Ville de Paris et la création d'un service de transport dédié, P.A.M., en 2003.

Je tiens à saluer la volonté d'une politique inclusive transversale et innovante qui guide notre action depuis 2001 et qui guide l'architecture de ce nouveau schéma.

Depuis 2001, la collectivité parisienne a souhaité faire changer le regard porté sur les personnes en situation de handicap à Paris, en initiant une politique d'inclusion afin que les personnes handicapées ne soient pas assimilées à une catégorie de personnes, mais considérées comme des citoyens qui doivent pouvoir vivre dans la société en étant pleinement eux-mêmes.

Construite en concertation avec les Parisiennes et les Parisiens en situation de handicap, les services de la Ville, les partenaires institutionnels et associatifs, cette politique du handicap à Paris s'est traduite par de nombreux chantiers dans divers domaines pour que chacun puisse avoir le choix de ses activités, de son parcours et de son projet de vie. Cette méthode de concertation est à saluer.

Aujourd'hui, si l'engagement de la Ville se traduit notamment par la mise en œuvre du deuxième schéma pour l'autonomie et la citoyenneté des Parisiens en situation de handicap ainsi que du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics, Paris s'est dotée et se dotera d'outils et de services innovants. À l'image de la politique mise en œuvre par la Ville de Paris, ils dépassaient les objectifs fixés par la loi du 2 janvier 2002 prévoyant l'élaboration pour chaque département d'un schéma d'organisation sociale et médicosociale et anticipaient la loi du 11 février 2005.

Je profite de cette communication pour saluer la réussite de l'expérimentation urbaine qui nous tient à cœur dans le 12e arrondissement, le projet Panammes, projet d'aménagements nouveaux pour améliorer l'accessibilité des malvoyants, malentendants et sourds.

Il a permis depuis trois ans à une douzaine d'entreprises très spécialisées dans le domaine de la vision de bénéficier de la mise à disposition du territoire parisien entre Bastille et l'hôpital des Quinze-Vingts dans le 12e arrondissement, de la proximité avec les équipes de recherche de l'Institut de la vision et de la méthodologie développée par le Paris Région Lab.

Le succès de ce dispositif volontairement limité géographiquement pour garantir une proximité avec l'Institut la vision, ses équipes de praticiens, chercheurs et patients a permis de mettre en œuvre l'ambitieuse politique d'expérimentation en cours à l'échelle de tout Paris.

Ce sont aussi les appels à projets immobiliers urbains innovants, maintien à domicile des personnes âgées et efficacité énergétique des bâtiments qui se sont succédé depuis deux ans grâce au travail de Paris Région Lab, permettant à de très nombreuses entreprises de venir éprouver leurs solutions innovantes sur le territoire parisien.

Des abris à voyageurs interactifs, des panneaux d'affichage offrant des informations en temps réel, des potelet de sécurité lumineux et déformables. Ce sont plus de 40 projets expérimentaux qui vont être testés pour six mois à un an par une soixantaine de lieux publics répartis sur l'ensemble des arrondissements à Paris.

Les Parisiens pourront ainsi venir tester en conditions réelles les équipements et services de la ville du futur.

Si une telle action innovante participe de l'amélioration de l'accessibilité aux espaces et aux établissements publics à Paris, la mise en accessibilité de tous les équipements accueillant le public n'est actuellement pas possible pour des questions financières ou architecturales, comme dans beaucoup trop de collectivités d'ailleurs.

La politique parisienne s'est attachée à développer une méthode de maillage territorial pour la mise en accessibilité de ses équipements afin de proposer une offre de proximité aux personnes en situation de handicap tout en poursuivant ses efforts dans la programmation des travaux.

Aujourd'hui, chaque arrondissement compte par exemple un gymnase, une piscine et plusieurs écoles accessibles.

Ainsi, une personne en situation de handicap peut être scolarisée et faire du sport à côté de chez elle. Cette politique est à amplifier et l'accès au sport pour l'ensemble des handicaps est un combat à poursuivre.

Pour la culture, les diagnostics sont en cours pour que le public porteur de handicaps puisse accéder à l'offre culturelle de notre Ville, et les enveloppes de travaux seront programmées selon l'urgence.

Mais d'ores et déjà, il convient de souligner que les publics en situation de handicap peuvent bénéficier de fauteuils roulants, d'audioguides, de boucles magnétiques ou encore de plus d'une trentaine d'activités comme les visites-conférences, promenades ou ateliers adaptés aux différents handicaps ainsi proposés une fois par semaine ou par mois selon les musées, et pouvant accueillir 7 à 15 personnes selon le handicap et l'activité proposée.

Il s'agit enfin d'insister toujours et encore sur la nécessité d'être vigilants et mobilisés contre le rejet de la différence et la peur que suscite encore trop souvent les personnes en situation de handicap. En effet, malheureusement, trop de projets sont aujourd'hui bloqués par des recours formulés par des riverains qui voient dans l'implantation de structures médicosociales une source de nuisances et de dangers.

Il nous faut faire encore plus de pédagogie en instituant de la crèche au logement, en passant par les établissements scolaires et périscolaires...

**M. LE PRÉSIDENT.** - Une seconde, interrompez-vous et interrompez le chronomètre !

Chers collègues, j'ai fait remarquer tout à l'heure pour d'autres orateurs, que je souhaitais qu'on écoute tout le monde avec respect. Cela s'applique évidemment à l'intervention en cours. Allez-y !

**Mme Sandrine CHARNOZ.** - Il fallait toujours plus sensibiliser comme c'est le cas l'introduction du handicap dans les critères de priorité dans le règlement d'admission des crèches municipales. La création en 2013 de la première crèche municipale exemplaire pouvant accueillir 30 % d'enfants en situation de handicap dans le 19e arrondissement et un troisième centre handi-jeunes dans le 18e arrondissement fin 2012, tout comme le partenariat engagé avec les bailleurs sociaux de la Ville de Paris pour permettre la réalisation d'un diagnostic d'accessibilité des 220.000 logements sociaux du contingent de la Ville vont dans le bon sens.

Si Paris a placé le handicap au cœur de ses préoccupations et de ses actions, cet engagement se retrouve aujourd'hui renforcé par une volonté politique nationale elle aussi ambitieuse. Le handicap, qui doit constituer une grille de lecture de toutes les politiques au même titre que le développement durable ou l'égalité femmes-hommes est aujourd'hui une préoccupation générale de l'action du Gouvernement.

Pour preuve, le Premier Ministre vient d'adresser à l'ensemble des ministres une circulaire destinée à garantir la prise en compte, dans chaque projet de loi, de dispositions relatives aux personnes en situation de handicap.



Fait premier, les jeunes en situation de handicap pourront pleinement bénéficier du dispositif des emplois d'avenir pour lequel l'âge limite du dispositif sera porté à 30 ans.

Si notre collectivité est épaulée désormais par un gouvernement fortement impliqué et qui a pris conscience des enjeux, nous ne pouvons qu'aller plus loin dans l'innovation et l'inventivité, comme nous y a invités Mme DUBARRY. Pourquoi ne pas rêver d'un agenda 22 ? Sachez que notre groupe vous accompagnera dans cette politique d'inclusion et vers une sensibilisation de tous pour l'accueil de tous.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci.

La parole est à Mme Danielle FOURNIER.

**Mme Danielle FOURNIER.** - Merci, Monsieur le Président.

Ce deuxième schéma pour l'autonomie et la citoyenneté des Parisiens en situation de handicap s'inscrit dans une action de fond et de long terme de notre collectivité qui n'est pas la simple addition de mesures conjoncturelles et techniques dictées par une mise en conformité avec les exigences législatives nouvelles.

En effet, il prolonge les orientations du schéma précédent et s'inscrit dans la durée, dans le développement durable pourrait-on dire. Je voudrais saluer la méthode mise en œuvre, c'est-à-dire un travail volontairement transversal qui privilégie une approche qui part des besoins pour déterminer des axes de politique générale.

C'est aussi le résultat d'un travail qui s'appuie sur l'expertise citoyenne, la reconnaissance du savoir associatif, celui des parents, le savoir des personnes, et c'est un mode de faire qui devrait inspirer et irriguer plus largement toutes nos prises de décision.

Je tiens à souligner aussi que la mobilisation financière de notre collectivité est à la hauteur de l'enjeu, avec un budget en constante progression qui est passée de 108 millions d'euros en 2001 à 276 en 2012.

Les moyens sont conséquents et ils permettent de donner vie et réalité à la politique du handicap, comme vous l'avez souligné vous-mêmes, Monsieur le Président.

Enfin, c'est un des principes qui ont guidé l'élaboration de cette politique du handicap : mettre, ou remettre, le citoyen - terme qui semble plus approprié que celui d'usager - au cœur de la politique publique.

Il est évident que tous les Parisiens, quelle que soit leur situation, tirent profit de cette orientation.

Par exemple, la mise en accessibilité de 1.700 km de voirie et de 2.000 établissements recevant du public, ou la prise en compte des handicaps sensoriels, mentaux et psychiques pour une accessibilité plus large sont bien sûr indispensables et bénéfiques pour les personnes en situation de handicap, mais tous les Parisiens en profitent aussi.

C'est le sens de l'un des vœux déposés par le groupe "Europe Écologie - Les Verts et apparentés". Le vœu demande que le Gouvernement projette une loi sur la réglementation des terrasses et l'augmentation de l'amende forfaitaire à appliquer aux contrevenants. Il s'agit de donner vraiment la possibilité pour les personnes en situation de handicap de se déplacer librement dans la Ville.

L'encombrement des trottoirs est l'un des premiers freins à cette "autorisation" que se donnent les personnes en situation de handicap à se déplacer à Paris. Une terrasse qui est trop large, qui déborde de là où elle devrait être, des deux-roues mal garés, une poubelle mal placée, et la liberté est entravée.

Alors, avec une méthode, des moyens, des principes, la politique en direction des Parisiens en situation de handicap met bien l'inclusion et la citoyenneté au cœur de ce schéma pour que tous soient citoyens à part entière.

À la lecture des fiches, on se rend compte de l'importance de la notion de choix. Il y a des situations très différentes d'un handicap à l'autre et tout simplement d'une personne à l'autre.

Proposer des réponses variées permet de répondre au maximum de situations, allant de la prévention dans les établissements scolaires à la mise en accessibilité des lieux de sortie nocturne en passant par la création de chambres doubles dans les établissements pour que les personnes en situation de handicap aient réellement le choix et ne soient pas dans la situation de citoyens qui seraient toujours obligés de faire des choix par défaut.

Or, le choix, avoir le choix, c'est aussi pouvoir être soi pleinement.

Je voudrais attirer l'attention sur les fiches 31 et 32, celles qui évoquent les questions de la vie affective et de la parentalité.

Ce sont des sujets rarement abordés, délicats et pourtant essentiels, et c'est un des rares schémas à les traiter.

Reconnaître une vie affective et sexuelle aux personnes en situation de handicap, c'est justement les reconnaître dans leur altérité et leur permettre d'exprimer des choix : avoir ou non une sexualité, avoir ou non des enfants, etc.

La vie affective est loin d'être un sujet mineur et cette question nous renvoie à l'imaginaire collectif qui entoure la question du handicap, de celui qui est autre, différent, parfois affublé d'adjectifs péjoratifs ou qui créent la peur, alors que la question des besoins et des droits se pose. Dès lors que nous parlons de sexualité, nous touchons au plus intime et cela réveille inmanquablement des fantasmes. Etre différent mais avoir les mêmes droits, reconnaître des sexualités différentes, voilà un axe de réflexion que dessine cette fiche qui nous invite déjà à combattre les préjugés, à accepter l'autre dans sa différence et à nous mobiliser pour que les barrières posées par le handicap n'aient raison ni de l'épanouissement de chacun ni de la cohésion sociale.

En effet, la citoyenneté, c'est aussi pouvoir être avec les autres et l'accès au sport, à la culture, aux loisirs plus largement, à tous les âges de la vie, pour les personnes en situation de handicap, quels que soient les handicaps, est un axe fort du schéma. Il est vraiment important qu'à tous les âges de la vie, l'accès à ces lieux où la rencontre, l'échange, l'émotion partagée soient garantis à tous, et le plan mis en œuvre par la Mission Cinéma, déjà citée plusieurs fois dans ce cadre, est particulièrement intéressant.

Au-delà, la culture peut être un moyen de sensibiliser l'ensemble des citoyens et de faire avancer la cohésion sociale.

Le "Mois Extra-Ordinaire du Handicap", pour promouvoir, autour d'événements festifs, de conférences et de débats, l'apport des Parisiens en situation de handicap à la vie de la cité, est un temps fort très intéressant, une mise en visibilité et j'espère que l'exposition d'art brut "Exil", qui a réuni des œuvres d'artistes en situation de handicap mental et psychique et qui a rencontré un très grand succès l'an dernier, pourra être rééditée et aussi peut-être qu'à terme, un lieu d'exposition pérenne pourra être créé.

Enfin, bien évidemment, il est nécessaire de favoriser l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés. Avec presque 7 % de travailleurs handicapés, la Ville de Paris est l'un des premiers employeurs territoriaux de ces publics. Cette politique volontariste s'accompagne d'une politique de formation, qui doit être largement développée.

L'insertion professionnelle en secteurs protégés et adaptés, qui est manifeste pour les achats de fournitures de bureau et la restauration, ne doit pas se cantonner à ces domaines et doit être élargie.

En conclusion, il serait vain de faire ici le catalogue de toutes les mesures prises des dispositifs envisagés mais la lecture du schéma nous fournit des éléments pour que nous soyons tous mobilisés, avec confiance, avec détermination, pour mettre en œuvre ce schéma pour l'autonomie et la citoyenneté des personnes en situation de handicap.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci.

Madame DOUVIN, vous avez la parole.

**Mme Laurence DOUVIN.** - Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, je m'associerai tout d'abord aux propos de Marie-Claire CARRÈRE-GÉE sur le Schéma et j'interviendrai sur le Plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics, pour dire, bien sûr, que cette accessibilité n'est pas seulement un sujet pour les personnes à mobilité réduite, c'est l'affaire de tous et, bien sûr, la nôtre.

Les associations représentatives de ces personnes nous intimement d'agir plus vite et plus massivement, pour en finir avec un espace particulièrement hostile. Dès lors, on ne peut que regretter que ce P.A.V.E. ne soit présenté qu'aujourd'hui. La loi du 11 février 2005 dispose qu'il incombe aux pouvoirs publics d'établir un tel plan. Nous ne l'adoptons que sept ans plus tard.

Bien sûr, je ne dis pas que la Ville de Paris n'a rien accompli durant toutes ces années.

Le Schéma directeur de l'accessibilité de 2002, qui était un document non obligatoire, servait jusqu'à présent de référence.

Pourtant, à la lecture du P.A.V.E., nous ne pouvons que constater qu'il reste de nombreuses actions à mener. Le sentiment qui reste est que ce qui a été accompli jusqu'à présent n'est pas toujours pleinement conforme aux attentes des personnes en situation de handicap.

Le plan d'aujourd'hui part d'un diagnostic très intéressant établi par des personnes en situation de handicap sur une dizaine de parcours types dans la ville. Il faut souligner cette façon de faire parce que je pense qu'elle permettra d'éviter certains écueils du schéma précédent. Elle pourrait d'ailleurs aussi servir à évaluer de manière continue le P.A.V.E.

Ce diagnostic a relevé un obstacle tous les 10 mètres. C'est énorme !

Vous le savez, depuis de nombreuses années, nous déplorons l'encombrement régulier et de plus en plus irrationnel de la voirie, notamment pour le cheminement piéton : les panneaux publicitaires, les potelets, les stations Vélib', plus récemment les stations Autolib', les espaces Autolib' notamment. Ces obstacles entravent lourdement la mobilité des personnes atteintes d'une déficience sensorielle ou motrice.

Je sais que les équipes de la DVD commencent à enlever le mobilier urbain en surplus, comme certains potelets, mais, mes chers collègues, je crois savoir que 3.500 potelets ont été enlevés depuis juin dernier. Il en reste encore plus de 310.000, vous voyez ce qu'il reste à faire !

Il y a également une étude qui va être lancée sur l'utilité ou non de certaines cabines téléphoniques, qui ne correspondent plus aux besoins d'aujourd'hui. Beaucoup reste à faire et il y a d'autres graves problèmes sur le chemin piétonnier des personnes.

Je prends l'exemple du stationnement des deux-roues : l'occupation de plus en plus massive des trottoirs et des placettes par les scooters et les motos, qui résulte d'un manque évident de possibilités de stationnement. Je n'interviens pas sur les causes, chacun les connaît.

Nous avons aussi longuement débattu, lors de la révision du règlement des terrasses et des étalages, de la sanction du non-respect et de ses dispositions. Il faut que nous trouvions ensemble les voies et les moyens de faire respecter effectivement cette réglementation, tout en respectant aussi, bien sûr, les nécessités du commerce.

Alors, maintenant en ce qui concerne les travaux, en matière de voirie, le cheminement des personnes touchées par une déficience devient encore plus difficile. C'est la raison pour laquelle nous vous proposons, à travers un vœu, de renforcer l'indispensable information des personnes en situation de handicap. Et il s'agit aussi de réfléchir à une meilleure organisation du chantier, avant que celui-ci ne s'ouvre, afin de tenir compte des déficiences motrices ou sensorielles.

C'est pourquoi nous vous proposons d'associer, en amont à ces réflexions, les associations représentatives de ces personnes.

Alors, le P.A.V.E. comprend un volet opérationnel, avec un calendrier qui, pour nous, manque de précisions. Si chaque type d'action comporte une indication calendaire, nous aurions estimé et apprécié une série d'indicateurs pour mesurer les progrès. On ne peut vraiment pas se suffire d'un horizon de 30 à 50 ans, pour résoudre les gros points noirs d'accessibilité dans une ville qui est une ville-monde.

C'est pour cette raison que nous avons déposé un second vœu, afin que le gel annoncé sur les travaux de voirie pour 2013 ne s'applique pas aux travaux d'accessibilité. On ne peut, en effet, pas présenter un volet opérationnel du P.A.V.E. pour 2012-2014, d'un côté, et, de l'autre, dire qu'il faut fermer très largement toute possibilité d'intervention sur les voiries jusqu'en 2014.

Je m'associe donc également à la demande de Marie-Claire CARRÈRE-GÉE d'un bilan par arrondissement. Je crois que ce serait quelque chose d'extrêmement utile.

Je voudrais aussi rendre hommage au volontarisme incontestable de l'adjointe au Maire. Ce volontarisme doit se compléter, pour nous, d'un engagement financier tout aussi ambitieux.

Peut-être, Monsieur le Président, serait-il le moment d'accroître les moyens budgétaires consacrés au traitement de l'accessibilité de l'espace public ! Nous y consacrons en 2012...

**M. LE PRÉSIDENT.** - Ce n'est pas parce que vous dites cela, mais je m'aperçois juste maintenant que vous avez dépassé le temps, donc essayez d'aller vers la conclusion !

**Mme Laurence DOUVIN.** - Très bien, je termine.

Nous envisageons 1,15 million en 2012...

**M. LE PRÉSIDENT.** - Sous le contrôle du Président de la Commission des Finances.

**Mme Laurence DOUVIN.** - Monsieur le Président, vous me permettrez certainement une phrase de conclusion, qui est une interrogation que je vous pose : comment expliquer aux personnes à mobilité réduite que la Ville de Paris a consacré 3 milliards d'euros à la voirie depuis 2001 et seulement une quinzaine de millions à l'accessibilité ?

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci, Madame.

Monsieur CARON-THIBAUT, vous avez la parole.

**M. Gauthier CARON-THIBAUT.** - Monsieur le Président, mes chers collègues, après tant de décennies de lutte pour une prise en compte transversale du handicap dans nos politiques publiques, la récente introduction systématique d'un volet handicap dans l'élaboration des lois, voulue par notre nouveau Gouvernement et notre Parlement, marque encore une étape.

A Paris, dès l'arrivée de la Gauche en 2001 et sous l'impulsion des élus, beaucoup d'actions ont été initiées par les services de la Ville et du Département, particulièrement impliqués et sensibles à ces questions. De nombreuses actions ont été menées, sur la base du premier Schéma départemental et grâce à l'investissement des agents de la Ville, dans plusieurs mairies d'arrondissement. A titre d'exemple, le Conseil local du handicap du 3e a ainsi contribué à la concertation en vue du réaménagement de la place de la République et de la rue Rambuteau. Beaucoup de ses propositions sont reprises.

Par ailleurs, en partenariat avec notre Espace Public Numérique, le soutien des conseils de quartier et de la Ville de Paris, un vaste projet de mise en accessibilité de leurs locaux et matériels permettra, dès le mois de novembre prochain, à tous d'accéder aux nouvelles technologies dans le Centre de Paris.

Grâce au schéma directeur destiné aux personnes en situation de handicap pour l'autonomie et la citoyenneté, ainsi que pour l'accessibilité de la voie publique, des avancées ont été faites grâce à la prise en compte du handicap à toutes les étapes de la vie à Paris, des progrès importants ont été réalisés pour favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap de l'enfance à l'âge adulte. Les structures d'accueil de jeunes enfants que sont les crèches, les haltes-garderies ou les jardins d'enfants ont amélioré de manière significative leur offre d'accueil, notamment en renforçant la formation des professionnels et en élargissant leur équipe.

Certaines structures d'accueil ont des projets d'établissements spécifiques pour faciliter cette inclusion. En effet, huit établissements spécialisés réservent jusqu'à 30 % de leur capacité à des enfants en situation de handicap.

En matière d'accès au logement, l'une des avancées majeures de ces cinq dernières années pour la connaissance des besoins porte sur l'ajout depuis mars 2011 d'une annexe facultative au dossier de demande de logement social qui permet à la personne d'informer la commission d'attribution des logements sociaux sur sa situation de handicap.

Pour les situations où l'autonomie doit être garantie au maximum, nous avons développé les Unités de logements spécialisés ; ces appartements accessibles conçus pour accueillir des personnes lourdement handicapées souhaitant vivre à domicile ont été développés ces dernières années.

Aujourd'hui, Paris compte environ 80 logements U.L.S., dont 60 avec une permanence de nuit. Je tiens aussi à souligner les efforts que font les bailleurs sociaux en matière de travaux de mise en accessibilité, soit dans le parc existant, soit dans les nouveaux logements sociaux et, à ce titre, je salue l'engagement que vous avez rappelé jeudi dernier, lors de votre dernier compte rendu de mandat, à la mairie du 3e arrondissement, devant Xavier, engagé au Conseil local du handicap, d'avoir 40 % de logements accessibles dans le parc social d'ici 2016.

Dans le milieu professionnel, la collectivité parisienne et la M.D.P.H. sont engagées aux côtés de l'Etat comme partenaires pour favoriser l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés. Le taux d'emplois directs de bénéficiaires de l'obligation d'emploi au sein de la collectivité parisienne s'élève à 6,7 %, ce qui fait de la Ville de Paris l'un des premiers employeurs territoriaux de ces publics.

Toutefois, ces actions et réalisations restent perfectibles, c'est bien l'objet de ce second Schéma départemental et de ce plan d'accessibilité, tous deux construits en concertation avec les représentants des usagers, les associations, les gestionnaires des établissements et services, les différentes Directions de la Ville. La constatation de certains blocages institutionnels ou législatifs, la réalisation, notamment, de 140 entretiens individuels et collectifs,

l'exploitation de questionnaires et d'un diagnostic de terrain fondés sur des visites effectuées en compagnie d'usagers volontaires ont mis en exergue les évolutions que notre collectivité se doit de leur impulser.

Trois chantiers retiennent mon attention.

Tout d'abord, l'accès aux droits. Si la mise en place, en 2006, d'un guichet unique d'accueil, d'accompagnement et de conseil a facilité la diffusion de l'information pour les personnes en situation de handicap mental pour leur famille avec la M.D.P.H., pour autant, ces actions sont à poursuivre, car ces personnes continuent de rencontrer des difficultés pour se repérer dans l'ensemble des dispositifs.

Les permanences L.S.F. en mairies du 9e et du 14e et, bientôt, la permanence handicap psychique et mental en mairie du 3e y concourent.

De même, l'élaboration d'un guide du handicap à Paris, diffusé, me semble-t-il, dès le mois prochain, rendra encore plus efficace et efficient notre accompagnement.

Il faut également pouvoir partager les ambitions au-delà des frontières du périphérique. Entre 2006 et 2011, 1.043 places en établissements et en centres d'accueil de jour, dont 500 sont d'ores et déjà ouvertes, ont été programmées.

Si le nouveau schéma prévoit la création de 264 places, cela reste encore insuffisant pour pallier les demandes.

Les contraintes du territoire parisien et les conditions de délivrance des autorisations d'ouverture délivrées par l'Agence régionale de santé, procédure qui a considérablement retardé de nombreuses créations d'établissements, freinent le développement de ces structures.

En effet, ce type de projet nécessite une emprise foncière importante ou un environnement particulier, notamment pour proposer des activités diversifiées, adaptées aux besoins des personnes accueillies, que Paris ne peut pas toujours offrir.

Une coopération interdépartementale entre Paris et l'Essonne a, dernièrement, permis la construction d'un foyer d'hébergement pour adultes autistes, "La Lendemaine". Situé dans l'Essonne, il accueille 12 Parisiens autour d'un projet de ferme agricole.

La duplication de telles structures médicosociales innovantes pourrait être facilitée si les A.R.S. modifiaient leurs procédures d'appels à projets ; tel est le sens du vœu que j'ai déposé avec les élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés.

Enfin, il faut continuer à chercher à remplir les besoins fondamentaux d'accueil et d'hébergement des handicaps lourds tant que nous serons en-dessous de la moyenne des besoins constatés.

L'A.R.S. a annoncé devoir arrêter la programmation des maisons d'accueil spécialisées sur le territoire parisien, alors que Paris reste sous-dotée au regard des moyennes nationales et franciliennes. Malgré un effort important ces dernières années, Paris ne compte que 407 places en M.A.S., et comme le souligne le présent schéma, des besoins particuliers ont été identifiés, qui nécessitent des réponses adaptées, comme pour le polyhandicap ou les personnes autistes très déficitaires. C'est pourquoi les élus de mon groupe souhaitent que l'Etat s'engage à accompagner la programmation des M.A.S. prévue dans le cadre du présent schéma.

Monsieur le Président, mes chers collègues, en matière de handicap, il faut souvent faire preuve de volontarisme pour faire avancer l'inclusion de tous les citoyens, et notre Ville n'en manque pas, au vu des résultats qui sont les siens en ce domaine, mais il faut aussi faire preuve d'imagination pour continuellement s'adapter aux nouveaux besoins et exigences des personnes en situation de handicap, pour vivre comme tout un chacun dans un environnement qui ne les bride pas.

La démarche participative voulue pour la réalisation de ce schéma et les objectifs concrets et élevés affichés assurent une bonne conjugaison pour que notre politique soit suffisamment forte pour épancher la soif d'inclusion et de citoyenneté de chacun, quel que soit son handicap.

Merci.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci beaucoup.

Après toutes ces interventions que j'ai trouvées intéressantes, constructives, utiles à ce débat de haut niveau, je note aussi que l'adjointe a été particulièrement saluée, je m'en réjouis ; je lui donne la parole.

D'ailleurs, je lui suggère dans son propos de donner quelques arguments sur les vœux, ceux, en tout cas, qui sont retenus pour ce débat-là.

Merci, Véronique.

**Mme Véronique DUBARRY.** - Merci, Monsieur le Président.

D'abord, je voudrais attirer votre attention, et vous ne pouvez pas le savoir, parce que vous êtes ici en séance, sur le fait que cette séance, comme d'habitude, est retransmise en direct sur le site paris.fr ; en revanche, ce qui est beaucoup moins habituel, puisque c'est même une première, elle est, cette fois-ci, retransmise en langue des signes française et, puisqu'on a beaucoup parlé d'accessibilité ce matin, je crois que cette preuve que nous faisons, que nous donnons aux personnes sourdes, que l'accessibilité commence aussi par utiliser leur langue, savoir communiquer avec les personnes sourdes dans leur langue, est un point extrêmement important. C'est une première, c'est une expérimentation, nous verrons si nous pouvons systématiser cette expérience.

D'abord, je voudrais remercier à la fois les groupes qui ont pris la peine de me recevoir longuement, chacun d'entre eux, pour la préparation de cette communication, et remercier les intervenants. J'ai failli dire les intervenantes, mais Gauthier CARON-THIBAUT a parlé !

**M. LE PRÉSIDENT.** - Et moi aussi !

**Mme Véronique DUBARRY.** - Très juste !

Ils ont dépassé, et c'était ce que nous souhaitons lorsque nous avons préparé cette communication, les aspects techniques, les aspects techniquement médicosociaux, et ils sont allés au cœur de la philosophie de cette communication et de l'ensemble des documents que nous vous présentons aujourd'hui. Ils ont apprécié, travaillé et insisté sur la transversalité, le projet de société et la globalité de ces réponses que nous tentons d'apporter.

Christel PRADO, qui est présidente de l'Unapei, une association qui travaille avec des enfants en situation de handicap mental, des enfants et des parents, me disait que la grosse difficulté à laquelle les familles étaient confrontées est qu'à chaque fois qu'elles posaient une question, on leur répondait "non", "non, ce n'est pas possible techniquement", "non, ce n'est pas possible humainement", "non, non, non, ce n'est pas possible financièrement".

Je crois que le mérite de ces documents, le mérite de ce travail que nous avons réalisé, qui a été long, depuis plus d'un an, avec les associations, avec les Directions de la Ville, avec les différents cabinets des adjoints, avec les agents de la Ville, et je tiens vraiment à insister sur ce point, est de dire : "oui", "oui, c'est possible de faire du sport à Paris lorsqu'on est en situation de handicap", "oui, c'est possible d'aller à l'école", "oui, c'est possible d'aller au cinéma", "oui c'est possible d'aller à la piscine", "oui, c'est possible d'aller à la bibliothèque", etc.

En même temps, nous sommes aussi conscients, et Gauthier CARON-THIBAUT vient de le dire à l'instant, que si tout était parfait, il n'y aurait pas eu besoin de ces documents, donc nous sommes bien conscients de tout ce qu'il reste à faire, de tout ce qu'il reste à faire en changement de mentalité y compris, et c'est un point qui a été assez peu abordé, et tant mieux, parce que cela veut dire que vous le considérez comme acquis tous et toutes, et pourtant, c'est aussi un chantier que nous devons continuer à travailler d'arrache-pied.

Un point, aussi, qui n'a pas été abordé... peu abordé, et qui me semble pourtant extrêmement utile et incontournable dans la politique du handicap, c'est le sort et le statut de la M.D.P.H., la Maison départementale des personnes handicapées.

Vous savez que nous avons connu de graves difficultés, il y a quelques années, liées au désengagement de l'Etat, et que nous les avons résorbées parce que nous avons gagné un procès. Mais par-delà ces difficultés financières, je tenais à attirer votre attention sur cet acteur, cet acteur central qui produit un travail énorme en matière de réponses, certes évidentes aux demandes des personnes handicapées, mais qui par-delà cela est tout le temps en réflexion sur comment on ouvre, comment on fait que cette M.D.P.H. soit réellement le M., c'est-à-dire qu'elle soit réellement une maison, une maison ouverte, une maison qui interagit avec ses citoyens, avec les usagers qu'elle rencontre au quotidien.

C'est la deuxième M.D.P.H. de France en termes de volume traité et donc une très grosse M.D.P.H. Mais nous prenons quand même le temps d'organiser des défilés de mode, d'organiser des débats, d'organiser des conférences, d'organiser, comme on l'a fait vendredi, des démonstrations de sports - c'était drôlement chouette, j'ai même marqué un panier, je tiens à le dire !

Tout cela fait que la M.D.P.H. est autre chose qu'un guichet unique, c'est un véritable lieu d'accueil. Je tiens à le dire aussi, c'est grâce aux cent cinquante agents qui y travaillent, qui s'impliquent, qui sont volontaires dans ce qu'ils font et mettent en œuvre. Et puis c'est grâce à sa directrice - elle est présente - parce que depuis cinq ans

qu'elle est là, elle a fourni un travail remarquable. Je le dis au passé parce qu'elle va bientôt partir, à la Ville donc tout va bien, mais je le dis parce que je pense qu'il y a peu de M.D.P.H. qui auraient pu faire cela sans sa présence. Je tenais donc à la remercier publiquement.

Sur la culture, il a été question du schéma de mise en accessibilité des salles de cinéma. Là, à nouveau, nous sommes totalement hors de nos compétences. Nous n'avons pas à faire cela, et pourtant nous avons voulu le faire parce qu'il nous paraît extrêmement important d'accompagner les commerçants, au sens le plus large du terme, dans leur compréhension de la loi de 2005, dans leur compréhension de ce qu'est l'accessibilité. Il y a encore énormément de quiproquo sur ce qu'est l'accessibilité : la traduction en L.S.F. de ce conseil-ci, c'est de l'accessibilité ; la mise en œuvre de documents lisibles, c'est de l'accessibilité au même titre qu'une rampe ou qu'un ascenseur.

Je crois qu'il faut vraiment avoir cette vision universelle, comme nous invitait à le faire Mme SIMONNET tout à l'heure, cette vision universelle de l'accessibilité pour mieux comprendre aussi ce qui est fait par Paris. Nous allons au-delà de nos compétences, nous allons au-delà de nos expertises aussi parfois. Nous allons les chercher ailleurs. Nous avons besoin, comme cela a été mentionné, de partager ce que nous savons faire et d'apprendre des autres ce que nous ne savons pas faire. Il y a des choses que nous ne savons pas faire.

Sur la culture, le succès d'Exil, l'exposition d'art brut qui a eu lieu l'an dernier et qui a été relevé par Danielle FOURNIER, je voudrais la rassurer et la contenter : nous allons remettre le couvert dès l'année prochaine dans un lieu encore plus prestigieux puisque ce sera ici même à l'Hôtel de Ville. Nous aurons une exposition d'art brut.

Je dois dire que je suis toujours un peu déçue lorsque je vois dans des musées étrangers des artistes parisiens exposés et que je n'ai jamais vu exposés à Paris. Cela me déçoit et c'est un euphémisme. Donc oui, il y a nécessité à réfléchir à une ouverture ou à prendre quelques salles ici ou là pour avoir un lieu d'exposition d'art brut à Paris, comme l'ont fait Bègles qui a un musée en propre, et comme l'a fait Lille qui a ouvert toute une part de son musée d'art moderne à l'art brut.

Sur l'accessibilité, pour y revenir et peut-être en finir, il y a plusieurs accessibilités : la voirie, l'espace public, et puis les services, l'accès au droit.

Sur la voirie, Mme DOUVIN a oublié de mentionner que parmi les dispositifs qui existent, il y a - c'est un élément important parce qu'il réunit l'ensemble des intervenants sur la voirie - la Commission communale d'accessibilité. Cette commission se réunit tout au long de l'année et rend son rapport ensuite qui vous est proposé, qui est soumis au Conseil de Paris. Tout au long de l'année, elle travaille avec les associations d'usagers, les différents services de la Ville, les différents partenaires institutionnels, à trouver des réponses aux difficultés qui se posent encore : l'encombrement de la voirie, les travaux sur la voirie, etc.

Je crois qu'il y a un quiproquo sur les sommes dédiées à la mise en accessibilité, puisqu'en réalité il va de soi que les grands chantiers, comme l'a mentionné Gauthier CARON-THIBAUT d'ailleurs, sont d'office mis en accessibilité. Il n'y a pas de sommes supplémentaires. Les sommes dont il est question aujourd'hui, c'est lorsque nous rattrapons ce qui n'a pas été fait ou lorsque nous refaisons parce que cela a été mal fait.

Pour les établissements recevant du public, nous avons travaillé dans la logique d'un maillage territorial et c'est à cette aune-là qu'il faudra voir notre taux d'accessibilité. C'est-à-dire que, dans chaque arrondissement, voir combien il y a d'équipements recevant du public en accessibilité. Aujourd'hui, nous avons systématiquement un gymnase, une piscine, une bibliothèque et au moins une école. En réalité, il y en a plusieurs par arrondissement et c'est ce travail-là que nous voulons continuer.

Ensuite, qu'il y ait besoin, qu'il soit absolument nécessaire de réfléchir - c'est d'ailleurs le sens de l'un des vœux du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés - à comment on améliore les choses, comment on réfléchit en terme de nombre, etc., comment on partage l'expertise et le savoir dont nous avons besoin et que nous avons parfois nous-mêmes acquis, cela passe aussi par le biais de rencontres et de la mission qui a été nommée par le Premier Ministre, concernant l'accessibilité des bâtiments recevant du public.

Je vais répondre maintenant à l'ensemble des vœux qui recoupent un peu les interventions. Concernant par exemple le vœu du parti socialiste sur les M.A.S., les maisons d'accueil spécialisées, et effectivement le flou de l'engagement de l'Agence régionale de santé, nous avons besoin de certitudes, nous avons besoin de savoir où nous allons, dans quel sens nous pouvons nous diriger. Le schéma régional qui sera sous peu présenté au Président du Conseil général, qui sera soumis à la validation du Département, doit mentionner précisément le nombre de structures qui ouvriront dans les quatre ans à venir.

Sur les appels à projet interdépartementaux, Gauthier CARON-THIBAUT l'a dit, nous l'avons déjà fait et cela marche super bien. Or, nous l'avons fait avant les A.R.S. et nous sommes un peu coincés maintenant puisqu'il n'y a

plus la possibilité légale de le faire. Nous avons absolument besoin, parce que le foncier à Paris, parce que la nécessité aussi de créer des pôles régionaux pour certains types de handicap, et entre autres le polyhandicap, il n'est pas nécessaire d'avoir des équipements propres : nous devons les partager et avoir une vision métropolitaine. Donc oui, les appels à projets interdépartementaux sont absolument nécessaires et utiles.

Sur l'accessibilité des E.R.P. - je viens de le dire -, participer à la mission dans le cadre de l'échange des savoirs, c'est donc bien évidemment un avis favorable qui est rendu à ce vœu parce que cela nous permettra aussi de voir où nous en sommes, de nous fixer des objectifs intermédiaires de voir comment nous progressons dans cette mise en accessibilité.

Sur le vœu concernant l'association "Tournesol", il nous est demandé d'accompagner cette association, de communiquer avec elle, de trouver...

**M. LE PRÉSIDENT.** - Une seconde parce qu'il y aura après des malentendus.

**Mme Véronique DUBARRY.** - Je réponds aux vœux. Oui ? Non ? Je ne sais pas.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Vous avez entièrement raison, sauf que vous ne dites pas de qui émanent les vœux, et que les personnes qui les ont déposés n'écoutent pas votre réponse.

**Mme Véronique DUBARRY.** - Très juste !

**M. LE PRÉSIDENT.** - Pour qu'il n'y ait pas de malentendus tout à l'heure, je vous propose d'indiquer qui a déposé ce vœu et si possible que tout le monde vous écoute.

**Mme Véronique DUBARRY.** - Alors le vœu n° 4 G qui concerne l'association "Tournesol" a été déposé par le groupe U.D.I. Je demande au groupe de le retirer puisqu'il nous est demandé de communiquer avec l'association, de l'aider à trouver une solution, et c'est exactement ce que nous faisons. Anne HIDALGO a reçu l'association il y a une quinzaine de jours. Nous sommes très attentives, Colombe BROSEL et moi-même, à trouver une solution de façon à pérenniser, même si cela nécessite un accompagnement particulier, l'action de cette association.

Les vœux rattachés au projet de délibération DVD 42 sur le P.A.V.E. cette fois, le vœu n° 1 M de l'U.M.P.P.A. porte sur le droit de préemption, un droit de préemption prioritaire à destination de structures médicosociales. Oui, d'ailleurs nous l'utilisons ce droit de préemption. Nous avons, par exemple, un cas dans le 20e arrondissement. En revanche, cela ne peut pas être le seul outil, première chose, et il ne peut pas y avoir de recours systématique - c'est la politique de la Municipalité parisienne -, il y a plusieurs priorités et le handicap n'est pas ni plus ni moins prioritaire, vu le rattrapage que nous avons à faire, que les personnes âgées, que les enfants, grands ou petits, donc les écoles ou les crèches.

Cela ne peut pas être une réponse favorable à ce vœu. En revanche, je vous assure que nous faisons feu de tout bois et la réponse positive au vœu concernant les projets interdépartementaux est aussi une partie de la réponse.

Sur les terrasses et étalages, le vœu n° 2 déposé au Conseil municipal qui a été déposé par le groupe E.E.L.V.A., c'est un avis favorable. Nous avons déjà commencé à discuter de cette question au moment de l'adoption du règlement des terrasses.

Il est clair que la mise en œuvre de ce règlement est difficile, que, encore trop souvent, et y compris moi lorsque je m'amuse à faire le gendarme, je m'entends dire que, "de toute façon, cela ne coûtera pas cher, donc autant que je paye une amende et je continuerai à envahir le trottoir".

Les opérations de sensibilisation que nous menons avec les associations ne sont pas suffisantes, il faut aussi qu'il y ait des sanctions. C'est un avis favorable.

Sur les cartes de stationnement, le vœu n° 3 du groupe E.E.L.V.A., c'est aussi un avis favorable. Nous avons, Mme BRUNO l'a dit, dépassé l'obligation légale de 2 % de places réservées, nous en sommes à 2,6 %. Il y a un travail à faire, qui va commencer sous peu, de réflexion sur les endroits où il est le plus pertinent de les installer, un travail aussi de mise aux normes de ces fameuses places, mais, effectivement, nous avons le problème de la sanction des utilisateurs de fausses cartes et nous avons un problème de cartes qui ne sont que des bouts de carton, qui sont donc très aisément falsifiables, dont on ne peut pas vérifier qui est l'utilisateur légitime.

C'est quelque chose que nous ne pouvons pas faire seuls, ce sont des cartes européennes de stationnement et il est vraiment nécessaire de mobiliser l'ensemble des partenaires sur cette question.



Sur les P.A.M., Julien BARGETON répondra. J'attire votre attention sur le fait que la collectivité parisienne a été la première à mettre en place ce système, que c'est un système complet qui correspond aux besoins (pas encore complètement, nous avons un long travail à faire). Il y a quand même plus de 14.000 usagers en septembre 2012 et plus de 296.000 courses. C'est énorme.

Nous avons encore à améliorer le service, le passage d'une D.S.P. à un marché a ralenti un peu le chantier, mais nous continuons. Le collectif des usagers s'est réuni récemment et nous avons mis un certain nombre de questions sur le tapis.

Enfin, sur la concertation avec les associations, je l'ai dit tout à l'heure, Madame DOUVIN, il y a la Commission communale d'accessibilité, c'est son rôle, c'est son boulot et c'est ce qu'elle fait au quotidien. C'est aussi pour cela qu'elle a pu travailler sur l'élaboration du P.A.V.E.

Je ne vois pas la nécessité, c'est donc un avis défavorable. On le fait déjà, c'est déjà en cours et il y a une structure prévue pour.

En revanche, il a été question à un moment donné et en filigrane de quelques interventions de la nécessité de faire savoir, de communiquer. Je ne sais plus qui regrettait qu'il n'y ait pas eu de communication dans les Conseils d'arrondissement.

Je suis d'accord, je pense que plus nous ferons savoir ce que nous faisons, plus nous interviendrons au plus près des habitants, des Parisiens et des Parisiennes, plus nous emporterons la conviction de l'utilité de la mise en œuvre de ces différents schémas et de l'utilité de la mise en œuvre d'une politique du handicap qui, en réalité, s'adresse à l'ensemble des Parisiens et des Parisiennes.

De la même façon que Gauthier CARON-THIBAUT mentionnait le C.L.H., qu'ont été mentionnés les conseils de quartier, il faut aller au plus près, il faut diffuser l'information, il faut expliquer, il faut convaincre.

Je vous assure, j'espère que vous en êtes vraiment convaincus, que je suis à votre disposition pour faire tout cela.

Je suis tout à fait volontaire pour aller dans chaque conseil de quartier où il sera question de la création d'une structure médicosociale pour dire que non, il n'y a pas à avoir peur, il n'y a pas à craindre quoi que ce soit des personnes handicapées quand elles habitent à côté de chez vous. Il n'y a pas à s'insurger lorsqu'on met une place de stationnement réservée en bas de votre immeuble. Il n'y a pas à hurler lorsqu'on a mis une boucle magnétique dans une mairie parce que c'est de l'accessibilité, parce que cela répond au besoin d'inclusion.

Il n'y a pas non plus à pétitionner lorsqu'il y a des enfants handicapés dans la classe de votre enfant. Cela me fout particulièrement en rogne, je tiens à le dire et à le dire comme cela. Il n'y a pas à pétitionner lorsqu'il y a des classes créées pour les enfants handicapés dans l'école de votre enfant.

Tout cela, c'est du travail de conviction, je suis à votre disposition. C'est comme cela, petit à petit, par ce travail de dentellière, au point de croix ou au point de tige, que nous réussissons - c'est compliqué, c'est technique, Monsieur le Président - à remporter...

**M. LE PRÉSIDENT.** - J'avoue ma totale incompetence.

**Mme Véronique DUBARRY.** - ... que nous réussissons à remporter l'adhésion des Parisiens et des Parisiennes.

Pour terminer, un mot de remerciement à tous ceux et à toutes celles qui ont permis que ces documents vous soient présentés aujourd'hui, qui ont travaillé depuis plus d'un an à leur élaboration, à la réflexion que cela nécessitait (parce ce n'est pas juste on pose les trucs et c'est bien comme cela), aux questions qu'ils se sont posées tout au long de l'année, à savoir l'ensemble des Directions de la Ville, l'ensemble des cabinets des adjoints concernés - et ils le sont tous - et surtout l'ensemble de mon propre cabinet qui a travaillé d'arrache-pied pour que cette communication soit une vraie réussite.

Je les en remercie vraiment beaucoup.

Merci à vous.

**M. LE PRÉSIDENT.** - En tout cas, de mon point de vue, c'est une vraie réussite.

M. Julien BARGETON voulait ajouter un mot sur l'un des vœux.

**M. Julien BARGETON.** - Oui, sur le vœu n° 4.

J'émet un avis favorable sur ce vœu pour que soient examinées en détail les modalités de circulation des véhicules du service P.A.M. dans les couloirs de bus, néanmoins je précise que, s'agissant d'un transport public de voyageurs à la demande, les véhicules P.A.M. 75 sont déjà autorisés à circuler dans certains couloirs de bus et selon certaines modalités.

Il faudrait sans doute améliorer la concertation et la communication de ces conditions de circulation. Je souhaite effectivement que ces décisions puissent être regardées avec la Préfecture de police pour les aspects réglementaires et les couloirs qui la concernent, mais également avec l'ensemble des usagers de ces couloirs de bus ou leurs représentants : R.A.T.P., taxis et bien sûr les cyclistes.

Merci beaucoup.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci à vous.

Mes chers collègues, vraiment, c'est une matinée comme je les aime : de travail et, quels qu'aient été les points de vue, puisqu'il y en avait de différents, j'ai trouvé cela très intéressant.

Sur la communication elle-même, il n'y a pas de vote. En revanche, il y en a sur les vœux.

C'est d'ailleurs bizarre en termes de procédure, Monsieur DAGNAUD. Sur la communication, il n'y a pas de vote, mais il y a des vœux qui se rattachent à une communication qui n'est pas soumise au vote.

J'aurais préféré qu'il soit sur autre chose, ce vœu.

Nous passons au projet de délibération DASES 505 G. Il y a d'abord un vœu référencé n° 1 G dans le fascicule du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2012, V. 36 G).

Ensuite, Je mets aux voix, à main levée, le vœu référencé n° 2 G dans le fascicule du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2012, V. 37 G).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu référencé n° 3 G dans le fascicule du groupe socialiste, radical de gauche et apparenté, assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2012, V. 38 G).

Le vœu n° 4 G, du groupe "Union des démocrates et indépendants" est-il maintenu ou pas, Madame BRUNO ?

**Mme Catherine BRUNO.** - Mme DUBARRY m'a assuré qu'un dialogue serait effectif avec l'association. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Donc vous le retirez. Je vous remercie. Continuez à bien travailler ainsi ensemble.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 505 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DASES 505 G).

Je m'en réjouis, non seulement pour les personnes concernées, mais pour ce qu'est la société parisienne. Je vous en félicite tous.

### **Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, dans divers organismes.**

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je vous propose à présent de procéder à la désignation, au scrutin secret, de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, dans les organismes suivants :

#### **Commission d'appel d'offres et bureau d'adjudication du Département de Paris (R. 6 G) :**

Titulaires :

- Mme Claire GUIDI,
- Mme Léa FILOCHE,
- Mme Virginie DASPET,
- M. Jean-François LEGARET,
- M. David ALPHAND.

Suppléantes :

- Mme Annick OLIVIER,
- Mme Sandrine CHARNOZ,
- Mme Halima JEMNI,
- Mme Delphine BURKLI,
- Mme Marie-Laure HAREL.

**Commission habilitée à ouvrir les plis et à émettre un avis sur les offres relatives aux délégations de service public (article 43 de la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993) (R. 7 G) :**

Titulaires :

- Mme Claire GUIDI,
- Mme Léa FILOCHE,
- Mme Virginie DASPET,
- M. Jean-François LEGARET,
- M. David ALPHAND.

Suppléantes :

- Mme Annick OLIVIER,
- Mme Sandrine CHARNOZ,
- Mme Halima JEMNI,

- Mme Delphine BURKLI,
- Mme Marie-Laure HAREL.

**Mission d'information et d'évaluation sur le thème "La politique immobilière de la collectivité parisienne" (R. 9 G) :**

- M. Rémi FÉRAUD,
- Mme Claire GUIDI,
- Mme Marinette BACHE,
- M. François VAUGLIN,
- M. Romain LEVY,
- Mme Claire MOREL,
- M. Philippe DUCLOUX,
- M. René DUTREY,
- M. Ian BROSSAT,
- M. Jean-François LEGARET,
- Mme Roxane DECORTE,
- Mme Martine MÉRIGOT de TREIGNY,
- M. Jérôme DUBUS,
- Mme Marie-Laure HAREL,
- Mme Anne TACHÈNE.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Il n'y en a pas.

Les scrutins sont ouverts.

*(Les votes sont recueillis).*

**2012 DVD 120 G - Taxes sur la consommation finale d'électricité (TCFE). Actualisation du coefficient multiplicateur de la taxe départementale applicable à Paris en 2013. Voeu déposé par l'Exécutif.**

**M. LE PRÉSIDENT.** - Nous passons maintenant, dans les travaux du Conseil Général, pour la 1ère Commission, à la taxe sur la consommation finale d'électricité.

La parole est à M. LEGARET.

**M. Jean-François LEGARET.** - Monsieur le Président, mes chers collègues, j'interviendrai sur le projet de délibération municipal DVD 119 et départemental DVD 120 G. Il s'agit en fait du même sujet, avec des taux différenciés, puisque vous nous proposez l'actualisation des coefficients multiplicateurs de cette taxe qui est d'ailleurs de création récente, puisqu'elle a fait son apparition au 1er janvier 2011 et a remplacé les taxes locales sur l'électricité.

Ce que nous contestons, c'est le fait que la Ville de Paris, dès l'entrée en application de cette taxe, l'ait portée à son taux maximal, et pour le Département, et pour la Ville. D'autres communes en France ont eu une lecture beaucoup plus modérée de la possibilité de créer cette taxe et ont fait bénéficier les consommateurs d'électricité de taux beaucoup plus nuancés. La Ville de Paris l'a mise au maximum et propose, puisqu'il y a une fenêtre d'actualisation, de la mettre encore une fois au taux maximal.

Le produit de cette taxe va donc augmenter, si on vous suit, de 1,350 million d'euros. Nous considérons que dans le contexte socio-économique que connaissent les Parisiens, un geste à l'égard des Parisiens aurait été apprécié. Nous proposons par un amendement une modération de cette taxe sur l'électricité.

Nous avons pris connaissance il y a quelques quarts d'heure d'un amendement de l'Exécutif que vous proposez de substituer. Nous sommes en désaccord avec cet amendement de l'Exécutif qui propose naturellement de maintenir tout en contestant nos appréciations sur le matraquage fiscal - au moins comme cela, c'est dit en termes crus et précis. Nous ne sommes pas d'accord avec l'amendement de l'Exécutif. Nous maintenons bien entendu notre amendement en faveur des consommateurs d'électricité.

Nous voterons contre l'amendement de l'Exécutif qui propose de ne faire aucun effort au bénéfice des Parisiens qui connaissent des difficultés économiques et qui vont, une fois de plus, être encore plus lourdement taxés sur l'électricité.

Je vous remercie.

*(M. Christian SAUTTER, vice-président, remplace M. Bertrand DELANOË, Président, au fauteuil de la présidence).*

**M. Christian SAUTTER**, président. - Merci, Monsieur le Président LEGARET.

M. le Président POZZO di BORGIO a la parole.

**M. Yves POZZO di BORGIO**. - Chers collègues, Monsieur le Président, vous avez eu les roses, vous allez avoir les épines !

Alors qu'une récente étude des "Cahiers de la consommation", menée par le Credoc, révèle un inquiétant recul du pouvoir d'achat des ménages français qui devrait s'accélérer d'ici 2014, voilà que vous décidez une fois de plus d'augmenter les taxes auxquelles vous assujettissez les Parisiens.

Rien ne semble vous arrêter, Monsieur le Président, dans votre quête effrénée des deniers publics. Tout est prétexte à remplir vos caisses. Ni l'effondrement annuel du pouvoir d'achat des Français, - de moins 1,2 % prévu pour 2013 et 2014 -, ni la flambée du chômage enregistrée ces derniers mois - avec une augmentation de + 3,9 % à Paris entre juillet 2011 et juillet 2012 et un accroissement fulgurant de + 10,8 % sur la même période pour les plus de 50 ans -, ne paraissent perturber vos plans.

Rien qu'à ce seul Conseil de Paris, ce sont trois projets de délibération d'importance qui viennent modifier les tarifs applicables aux Parisiens. Et ces projets sont légion, nous nous y opposons pratiquement à chaque séance.

Mais vous ne nous écoutez pas, Monsieur le Président ! Pas plus que vous ne prenez le temps de lire les avertissements de l'étude précitée, qui prévoit qu'en "2012, et particulièrement en 2013, le revenu des ménages sera impacté par les hausses d'impôt, les faibles revalorisations des prestations sociales et la pression sur les revenus d'activité".

Votre entêtement se fait sentir jusqu'à votre rhétorique tandis que vous affirmez sans ciller, la main sur le cœur, que non, jamais plus, vous n'augmenterez les impôts. Les impôts peut-être, ce levier fiscal a déjà été exploité plus que de raison. Mais les taxes, elles, ne sont pas incluses dans un tel serment de dupe !

Vous voilà de bonne foi, Monsieur le Président. Aux Parisiens de se munir de leur petit bréviaire de fiscalité et de découvrir les rouages de la sémantique.

Vous aviez pourtant été précis. Votre engagement ne concernait que les impôts. Vous respectez votre promesse et accablez les Parisiens de taxes diverses toujours croissantes et de tarifications inflationnistes.

J'en veux pour preuve le projet de délibération qui sera présenté en 3e Commission et qui conduit à une hausse remarquable des tarifs des travaux supplémentaires d'enlèvement des déchets et de nettoyage : + 37 % pour les sociétés de production de spectacles, + 34 % pour les commerçants ou les établissements liés aux activités tertiaires ou économiques. Ce n'est plus une actualisation des coûts et prestations mais une opération de renflouement des caisses budgétaires !

Et que dire de la modification des tarifs applicables au marché aux Puces qui sera débattu dans le cadre de la 2e Commission ? Pour la seule porte de Clignancourt, le droit de place passera de 3,92 euros à 8 euros en 2015.

Mais venons-en à la taxe sur la consommation finale d'électricité, qui nous intéresse ici.

Vous saisissez une opportunité budgétaire pour gonfler au maximum légal le coefficient servant au calcul de cette taxe.

Rien ne vous y oblige, Monsieur le Président, et nombreux sont les départements et les communes qui ne profitent pas d'une telle occasion.

Nous rejetons tous unanimement votre projet injuste, confiscatoire et facultatif. Cet excès de zèle s'effectue, une fois de plus, au détriment des Parisiens, alors que la précarité énergétique est une problématique de plus en plus prégnante. Les prix du gaz vont ainsi augmenter de 2 % pour la deuxième fois en trois mois pour les ménages, après une hausse identique le 20 juillet, ne respectant pas, en cela, les règles velléitaires fixées par M. AYRAULT, désireux de limiter la progression des prix du gaz et de l'électricité au niveau de l'inflation, soit autour de 2 % sur un an.

Quant à l'électricité, elle n'a pas été épargnée, avec un accroissement de + 3,2 % en un an.

Votre politique "harpagonesque" est en parfaite contradiction avec les convictions gouvernementales qui s'échinent à trouver le moyen de diminuer la facture énergétique des Français. Si le tarif progressif de l'électricité et du gaz, qui devrait entrer en vigueur début 2014, risque de pénaliser les foyers les plus modestes, dont les logements sont malheureusement souvent énergivores, vous contrenez néanmoins totalement à l'esprit de la loi. De plus, de l'aveu même de votre adjoint aux Finances, vous ignorez l'impact que cette loi aura sur la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité, sans pour autant que l'incertitude vous contraigne à la prudence.

D'autres sources auraient pu être mobilisées, notamment de substantielles économies budgétaires que nous attendons, pour dégager l'équivalent de 1,35 million d'euros issus du produit supplémentaire de la T.C.F.E., au titre du Département et de la Commune, mais vous avez préféré activer cette augmentation.

C'est pourquoi le groupe U.D.I. votera fermement contre votre projet de délibération.

Merci.

**M. Christian SAUTTER**, président. - Merci, Monsieur POZZO di BORGIO.

Je donne la parole à M. Yves CONTASSOT.

**M. Yves CONTASSOT**. - Merci.

Quand le Gouvernement précédent a décidé d'instaurer cette taxe, il s'agissait de passer d'un système forfaitaire à un système lié au volume de consommation. Donc, on aurait pu supposer que c'était un progrès.

Mais, dans le même temps, il a astucieusement décidé que seuls les ménages seraient véritablement taxés, puisque les entreprises ont un taux de prélèvement trois fois inférieur à celui des ménages. Qui plus est, quand on regarde les tarifs offerts par l'opérateur historique, mais il n'est pas le seul, on s'aperçoit que, pour les ménages, il y a une progression logique correspondant à la consommation, alors que pour les entreprises, il y a un tarif dégressif en fonction de la consommation.

On voit donc bien que l'on a une double rupture d'égalité devant le kilowattheure, si j'ose dire, puisque les ménages paient leur kilowattheure nettement plus cher que les entreprises.

Evidemment, le Gouvernement actuel a bien compris cet enjeu et il a décidé, et il l'a réaffirmé lors de la Convention environnementale des 14 et 15 septembre, qu'il fallait inverser cette logique et qu'il fallait, d'une certaine manière, privilégier les petits consommateurs, à la fois au plan environnemental, évidemment, mais au plan social, on le sait bien, également, et donc proposer d'instaurer un tarif progressif.

Ce faisant, il a bien insisté, et la proposition de loi est tout à fait précise en ce sens, sur le fait qu'il fallait tenir compte des logements dits "passoire", des logements particulièrement énergivores, qui sont souvent d'ailleurs des logements qui appartiennent ou qui sont occupés par des personnes également avec de faibles ressources, et qu'il fallait tenir compte évidemment de cet enjeu.

Là, c'est l'inverse que l'on nous propose ! On nous dit en gros : qu'importe le niveau de vos ressources, qu'importe le type de logement que vous occupez, si vous consommez plus, vous paierez plus et vous paierez d'autant plus que vous êtes un ménage par rapport à une entreprise.

Certes, on objecte, c'est dans le vœu de l'Exécutif, que cela fera peu ! Mais peu plus peu plus peu, cela finit par faire pas mal ! Il faut quand même savoir aujourd'hui, un certain nombre de gens, qui sont en situation de précarité énergétique, ne se chauffent même plus l'hiver tant la facture a explosé. C'est le premier élément.

Deuxième élément, si vous regardez, et je suppose que tout le monde connaît par cœur sa facture d'électricité dans cet hémicycle, vous remarquerez que la partie correspondant au prix de l'énergie est inférieure, la plupart du temps, à 50 % du montant de la facture. Le reste, ce sont les taxes.

Les taxes, en l'espace de quelques années, ont explosé et dépassent le montant net de l'énergie.

Alors, on peut continuer comme cela. On peu continuer ! Jusqu'où ira-t-on ?

Nous, ce que nous disons, c'est que, ce faisant, nous allons nous retrouver dans une situation difficile si nous appliquons l'augmentation qui nous est proposée, puisque nous serons à l'inverse de ce qu'a souhaité le gouvernement, c'est-à-dire de privilégier les petits consommateurs et de privilégier ceux qui sont en situation de précarité énergétique et de précarité sociale.

Alors, nous avons bien entendu et bien lu le vœu de l'Exécutif qui dit qu'il faut changer la règle du jeu. Et nous sommes d'accord. D'ailleurs, nous l'avons écrit dans notre amendement.

Mais, en même temps, nous ne pouvons pas dire "Il faut changer la règle, mais nous continuons à l'appliquer". Et ce que nous souhaitons, c'est qu'effectivement, l'Exécutif dise "nous voulons changer la règle du jeu et dès maintenant, nous refusons d'appliquer l'ancienne règle qui est particulièrement inéquitable et injuste socialement".

Nous maintenons, évidemment, notre amendement. Nous voterons le vœu de l'Exécutif qui interpelle le Gouvernement mais nous souhaitons néanmoins qu'en attendant, on suspende cette réactualisation.

**M. Christian SAUTTER**, président. - Merci, Monsieur CONTASSOT.

Je vais donner la parole à M. Bernard GAUDILLÈRE, pour répondre aux trois orateurs et pour donner l'avis de l'Exécutif sur les trois amendements déposés et présenter le vœu n° 5 G bis de l'Exécutif.

**M. Bernard GAUDILLÈRE**. - Merci, Monsieur le Président.

Je pense que chacun ici sait que les taxes sur l'électricité sont des taxes extrêmement anciennes. Elles datent, en fait, de l'installation de l'électricité à Paris et dans les autres communes de France.

Simplement, ces taxes, ou cette taxe a été profondément réformée en 2010, comme l'ont rappelé les orateurs. Cette réforme a eu, pour Paris, une conséquence très simple, qui est rappelée dans le projet de délibération : c'est une diminution très forte du produit, puisque la taxe sur l'électricité rapportait 77,9 millions en 2010 et, après la réforme, elle n'en a plus rapporté que 72,4, ce sont les chiffres incontestables du compte administratif 2011. Donc, la Ville de Paris, la collectivité parisienne, a perdu dans cette réforme la somme modeste de 5,5 millions d'euros.

Et, pour rassurer M. LEGARET qui parlait tout à l'heure de matraquage fiscal, je voudrais indiquer que le produit de la taxe en 2013, après la majoration que nous vous proposons, sera encore très nettement inférieur à ce que ce produit était en 2010.

Voilà pour le cadre général.

Quel est le mécanisme prévu par la loi ?

Il est très simple : c'est celui des articles L. 2333.4 et L. 3333.3 du Code général des collectivités territoriales, qui prévoient que les collectivités peuvent actualiser chaque année le tarif de la taxe en fonction de l'inflation, et c'est évidemment ce que nous avons fait l'an dernier.

Je rappelle, d'ailleurs, au passage que la délibération de septembre 2011 qui a actualisé du taux de l'inflation la taxe sur l'électricité n'a pas soulevé, à l'époque, la moindre objection, la moindre opposition.

Troisièmement, quel sera l'impact de cette augmentation ?

Il sera en moyenne d'environ 50 centimes par ménage et par an ; je répète : 50 centimes par ménage et par an. Je pense qu'en parlant d'impôt confiscatoire, tout à l'heure, M. LEGARET a sans doute vu ses paroles dépasser sa pensée ; en tout cas, elles ont sûrement dépassé la réalité.

Par ailleurs, je rappellerai que la Ville de Paris est, comme il est normal, extrêmement attentive aux situations sociales difficiles que chacun des orateurs qui se sont exprimés a évoquées à juste titre ; c'est pourquoi elle a créé une aide spécifique qui est gérée par le C.A.S.-V.P., qui bénéficie chaque année à 50.000 ménages démunis et qui est définie dans le traité de concession liant la Ville à E.R.D.F. Ce dispositif est financé à moitié par E.R.D.F. et à moitié par la Ville. Je rappelle qu'en 2011, la somme redistribuée à ce titre était de 3,2 millions d'euros. Nous dire que

nous ne nous préoccupons pas de la situation des ménages très nombreux qui ont des problèmes pour acquitter leurs factures d'électricité n'est évidemment pas exact.

Enfin, dernier point, deux amendements ont été déposés. Sur le premier, je n'ai pas de commentaire particulier à faire, puisqu'il aboutit, en fait, à demander le rejet du projet de délibération, c'est l'amendement du groupe "Europe Ecologie - Les Verts et apparentés" ; puisque je suis l'avocat du projet de délibération, je ne vais pas faire de commentaire très étendu.

En revanche, j'expliquerai en quelques mots le vœu de l'Exécutif. La collectivité parisienne est favorable à la progressivité de cette taxe ; pour l'instant, elle n'est pas progressive, c'est clair, mais nous sommes favorables à cette progressivité pour deux raisons : d'abord, des raisons de justice sociale et, ensuite, des raisons de souci écologique. Nous vous proposons de demander au Gouvernement, dans le cadre des réflexions qui résultent de la Conférence environnementale et dans le cadre du futur projet de loi sur les tarifs de l'électricité, de donner aux collectivités locales et à leurs assemblées davantage de liberté dans leur gestion de la taxe sur l'électricité, pour pouvoir la moduler en fonction de la consommation.

Voilà, Monsieur le Président.

Je conclus en demandant, d'abord, au Conseil de Paris d'adopter le projet de délibération, en demandant le rejet de l'amendement du groupe "Europe Ecologie - Les Verts et apparentés" et en demandant l'adoption du vœu de l'Exécutif.

**M. Christian SAUTTER**, président. - Merci, Monsieur GAUDILLÈRE.

J'imagine que les amendements sont maintenus, donc nous allons les examiner successivement, pour terminer par le vœu de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 5 G, qui a été déposé par le groupe U.M.P.P.A., avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 5 G est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu bis de l'Exécutif, auquel, évidemment, l'Exécutif est favorable.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu bis est adopté. (2012, V. 39 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 120 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DVD 120 G).

## **2012 DDEEES 101 G - Avenant d'adhésion à la convention avec Oseo autorisant l'accès du Département du Val de Marne au dispositif du fonds "Paris Innovation Amorçage".**

**M. Christian SAUTTER**, président. - Nous arrivons maintenant, en 2e Commission, à l'examen du projet de délibération DDEEES 101 G. Il s'agit d'un avenant d'adhésion à la convention avec Oseo qui autorise l'accès du Département du Val-de-Marne au dispositif du fonds "Paris Innovation Amorçage".



C'est Mme Valérie SACHS, que je ne vois pas...

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 101 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DDEEES 101 G).

**2012 DVD 90 G - Approbation des modalités de lancement d'une consultation relative à l'exploitation d'une ligne de bus dans le 15e arrondissement de Paris.**  
**2012 DVD 97 G - Signature avec le Syndicat des Transports d'Ile-de-France d'une convention de délégation de compétence en matière de services réguliers locaux pour l'organisation de la ligne de bus de quartier du 15e arrondissement de Paris.**

**M. Christian SAUTTER**, président. - Nous passons en 3e Commission.

Pour le projet de délibération DVD 90 G, il s'agit d'approuver les modalités de lancement d'une consultation relative à l'exploitation d'une ligne de bus dans le 15e arrondissement de Paris. Il y a deux inscrits : M. DARGENT et M. GOUJON, et M. BARGETON leur répondra.

M. Claude DARGENT a la parole.

**M. Claude DARGENT**. - Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, chers collègues, dans le cadre de la diversification des modes de déplacement, dans celui du développement d'une offre de transport la plus respectueuse possible de l'environnement, le Département a choisi de mettre en place à Paris quelques minibus de quartier, avec le soutien du S.T.I.F.

Ce mode de déplacement est, en effet, adapté à quelques quartiers périphériques de la Capitale dont la desserte par le métro et les lignes de bus existants n'est pas suffisamment fine, et elle est particulièrement appropriée quand le relief rend plus difficiles les déplacements à pied.

Quatre lignes de minibus ont déjà été créées récemment dans notre ville ; le secteur du Sud-est du 15e arrondissement sera le cinquième quartier de la Capitale à bénéficier de ce vrai progrès. Il répond, en effet, aux critères que je viens d'énoncer en termes de déficit de desserte et la rue Olivier-de-Serres qu'il va emprunter est, d'autre part, caractérisée par un fort dénivelé.

Cette ligne va assurer un meilleur maillage de ce quartier, elle permettra à de nombreux Parisiens d'être mieux reliés à plusieurs stations de métro, à la mairie d'arrondissement et à un certain nombre d'équipements collectifs.

Particulièrement adaptée pour les personnes âgées, les personnes handicapées ou encore les personnes accompagnées de jeunes enfants, ainsi que les scolaires, cette traverse sera un atout réel pour le 15e arrondissement, et parce qu'il est électrique, ce minibus sera respectueux de l'environnement et peu bruyant. Il s'inscrit donc résolument dans une démarche de développement urbain durable.

Comme vous le savez, chers collègues, toute création de ligne nouvelle en Ile-de-France nécessite désormais une procédure de mise en concurrence, et donc c'est au Département de Paris de lancer un appel d'offres afin de désigner l'exploitant de la ligne. Ce marché sera conclu pour une période de six ans.

Pour terminer cette intervention, je voudrais souligner, dans le bruit ambiant, que dans le 15e comme dans Paris, ce bus fait partie des engagements que la majorité de notre Assemblée a pris devant les Parisiens pour cette mandature. Il sera donc réalisé durant cette mandature. M. BARGETON nous donnera tout à l'heure des indications plus précises sur le calendrier. Bien sûr, l'ensemble des élus du 15e souhaite que cette ouverture soit la plus rapide possible.

En même temps, il y a, nous le savons, des délais incompressibles et la procédure, la mise au point technique comme le dégagement des financements nécessaires, génèrent des contraintes de temps, mais le plus tôt sera le mieux et, nous le constatons, les délibérations s'enchaînent sur le sujet puisque, après la concertation, à la fois nécessaire, obligatoire et fructueuse, en l'occurrence, nous avons en juillet adopté une délibération approuvant le principe de création de cette ligne de bus.

Néanmoins - et je terminerai par là -, avant que M. GOUJON ne s'exprime, l'U.M.P. du 15e arrondissement surjoue l'impatience depuis quelques mois et je voudrais lui rappeler, pour terminer, quelques données de fait, à savoir que l'insuffisance du maillage de transports en commun de cette partie du 15e arrondissement ne date pas d'hier, que ce n'est pas d'hier non plus que la rue Olivier-de-Serres est pentue et je me souviens que, du temps où M. GOUJON était l'adjoint de Jean TIBÉRI, le seul minibus envisagé par M. TIBÉRI était dans le 5e arrondissement et que M. GOUJON ne s'était pas ému de l'absence du 15e arrondissement dans ce plan de développement.

Donc, il faut le préciser clairement ici, si les habitants du 15e arrondissement vont bientôt bénéficier d'un minibus électrique, c'est à la majorité municipale actuelle et à ses représentants dans le 15e arrondissement avec Anne HIDALGO qu'ils le devront.

Je tenais à rappeler ces quelques vérités, je vous remercie.

**M. Christian SAUTTER**, président. - Merci, Monsieur DARGENT.

Je vais donner la parole à M. GOUJON, sachant que vous souhaitez aussi intervenir sur le projet de délibération DVD 97 G qui a le même objet, puisqu'il s'agit de signer avec le Syndicat des Transports d'Ile-de-France une délégation de compétences pour ce bus.

Si vous voulez traiter les deux en même temps, vous pouvez, si vous voulez les traiter séparément, vous pouvez aussi.

Je vous donne la parole pour cinq minutes.

**M. Philippe GOUJON**. - Oui, M. DARGENT politise, polémique.

Encore une fois, ce n'est pas de bonne méthode, ce qui compte c'est que ce minibus de quartier soit mis à la disposition des habitants du 15e arrondissement le plus vite possible et c'est là que nous avons une inquiétude.

Avec Jean-François LAMOUR, qui a été très en pointe dans ce dossier, nous demandons depuis les municipales de 2008 que ce minibus soit en ligne en fonction de la non desserte, notamment par le tramway, de la station Olivier-de-Serres.

Les deux projets de délibération - je vais suivre votre conseil avisé, Monsieur le Président, pour traiter les deux en même temps - sont à la fois pour nous, élus du 15e arrondissement, une bonne et une mauvaise nouvelle.

La bonne, c'est qu'effectivement, enfin, ils sont soumis à notre Conseil, mais la mauvaise, c'est qu'ils arrivent quand même devant nous avec un an de retard et j'aurais souhaité que le président de la Commission des transports, M. DARGENT, soit un peu plus dynamique sur ce dossier.

C'est vrai, il faut le reconnaître, entre temps le 17e arrondissement est passé devant nous. Il faut croire que Mme LEPETIT qui était à l'époque adjointe chargée des transports, élue du 17e arrondissement, avait plus d'influence que Mme HIDALGO, pourtant la première adjointe et élue du 15e arrondissement, associée à M. DARGENT, président de la Commission des transports !...

Nous voici donc à moitié rassurés, ce qui n'est déjà pas mal, parce que, j'ai beau avoir épluché les deux projets de délibération et leurs annexes dans tous les sens, je n'y ai trouvé aucun calendrier d'exécution. C'est ce qui me gêne.

Bien sûr que ce projet a été étudié. M. BARGETON d'ailleurs nous a indiqué à la séance de juillet que la mise en service pourrait se faire pour le second semestre 2013. J'espère que les promesses seront tenues, mais nous sommes un peu échaudés de ce point de vue et nous aurions préféré que cela figure clairement dans le projet de délibération plutôt que des promesses verbales.

Je suis tout prêt à faire confiance à M. BARGETON, mais avouez que d'autres promesses n'ont pas été tenues.

En plus, un report au-delà de la présente mandature serait vraiment interprété comme un renoncement à ce projet, puisqu'une nouvelle mandature c'est autre chose et on ne peut pas lancer des projets à l'aveuglette.

Nous avons enchaîné les réunions de concertation en 2011, y compris dans les conseils de quartier, sur la définition des tracés, puis plus rien pendant de longs mois, en fait pendant plus d'un an il ne s'est rien passé.

Le calendrier qui avait été présenté par la Ville aux habitants en avril 2011, dans ces réunions de concertation, était pourtant très précis : appel d'offres en octobre 2011, choix de l'exploitant début 2012 et préparation du service avec l'exploitant dans le courant du premier semestre 2012 pour une mise en service au premier semestre 2013.

Aujourd'hui, nous n'en sommes même pas au choix de l'exploitant qui aurait dû intervenir en tout début d'année !

Sur le fond, évidemment, je prends acte avec satisfaction que nos deux demandes soient retenues et bien mentionnées dans le cahier des charges : le choix de véhicules électriques que nous proposons là aussi dès 2008 et d'un itinéraire desservant la porte de Versailles avec une boucle spécifique sur ce quartier, là encore une demande forte que nous relayons depuis 2006 avec Jean-François LAMOUR, le député de cette circonscription, qui a beaucoup œuvré et insisté pour que ce minibus soit mis en place.

Maintenant, il ne reste plus qu'à tenir le calendrier, parce que nous ne surjouons rien du tout, Monsieur DARGENT. Vous devez être quand même au courant, comme élu du 15e arrondissement, que les riverains s'impatientent.

Merci.

**M. Christian SAUTTER**, président. - Merci, Monsieur GOUJON.

Je donne la parole à l'adjoint compétent, M. Julien BARGETON.

**M. Julien BARGETON**. - Merci, Monsieur le Président.

Effectivement, c'est un projet de délibération important, puisque nous créons une cinquième traverse dans le 15e arrondissement.

Le diagnostic a démontré que les besoins se situent dans la partie centrale Sud et Sud-est de l'arrondissement, ce qui a permis de proposer un tracé qui a été soumis à la concertation.

La ligne est longue d'environ huit kilomètres et elle desservira la rue Olivier-de-Serres, principal creux de desserte de l'arrondissement, ainsi que de nombreux équipements publics et sera d'ailleurs connectée à plusieurs stations de métro.

Je voudrais rappeler quand même les enjeux des traverses. Il s'agit d'assurer une meilleure desserte de quartier avec des transports qui sont écologiques, puisque c'est déjà le cas pour le véhicule électrique utilisé pour la traverse Batignolles-Bichat, et particulièrement adaptés pour les scolaires, les personnes âgées, handicapées ou encore accompagnées de jeunes enfants. Ce sont des modes de transport conviviaux et peu polluants.

Au-delà du sujet, il faut rappeler le contexte important que représentent ces compléments de transports que sont les traverses.

Donc, effectivement, cette majorité du Conseil de Paris a pris l'initiative de la mise en service déjà de quatre lignes de bus de quartier, la traverse de Charonne dans le 20e arrondissement (novembre 2004), la traverse Bièvre-Montsouris (décembre 2005), la traverse Ney-Flandre 18e/19e (en 2007) et, depuis le 10 décembre 2011, la traverse Batignolles-Bichat selon le cadencement qui était exactement prévu dès l'origine.

Sur ces sujets, je n'ai pas cette information selon laquelle il y a un an de retard, mais comme l'a bien dit M. DARGENT, on note quand même une efficacité.

Dans sa séance des 9 et 10 juillet 2012, le Conseil de Paris a adopté le principe de la création de la nouvelle traverse et, dans sa séance du 11 juillet 2012, soit deux jours après, le conseil du S.T.I.F. a approuvé à la fois le principe, la convention qui formalise les conditions juridiques ainsi que le montant de la contribution financière.

On voit donc bien là qu'il y a un respect, en tout cas du calendrier, et je vous rappelle quand même que le S.T.I.F. verse 10 % pour cette traverse et que 90 % des 1,6 million qu'elle coûte sont dépensés par le Conseil de Paris, c'est-à-dire par notre collectivité.

Je crois, Monsieur GOUJON, que je voudrais noter plutôt la fin de votre intervention, où vous dites que, au-delà de ce débat, finalement vous vous satisfaisiez que cette majorité du Conseil de Paris mette en place une traverse au bénéficiaire, au service des habitants du 15e arrondissement qui en ont effectivement besoin.

Je crois que nous démontrons comme cela que nous améliorons au quotidien le transport de proximité pour les Parisiens.

Merci beaucoup.

**M. Christian SAUTTER**, président. - Merci, Monsieur BARGETON.

Je vais mettre successivement aux voix les deux projets de délibération qui portent sur le même objet.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 90 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DVD 90 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 97 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DVD 97 G).

### **2012 DASES 528 G - Participations et avenants aux conventions (3.976.381,12 euros) avec les 28 centres sociaux associatifs parisiens pour le fonctionnement de ces équipements au titre de l'exercice 2012.**

**M. Christian SAUTTER**, président. - Mes chers collègues, nous passons en 6e Commission avec le projet de délibération DASES 528 G : participations et avenants aux conventions avec les 28 centres sociaux associatifs parisiens. Il s'agit au total d'un montant de près de 4 millions d'euros.

C'est Mme Frédérique CALANDRA, maire du 20e arrondissement, qui interroge Mme Myriam EL KHOMRI.

Madame CALANDRA, vous avez la parole.

**Mme Frédérique CALANDRA**. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, je tenais tout simplement à m'exprimer devant vous dans un premier temps comme Conseillère de Paris, pour vous dire ma préoccupation permanente quant au destin des centres sociaux de la Capitale. Vous savez tous et toutes à quel point le lien social est important, notamment dans les quartiers du Nord-Est parisien.

Je n'inventerai rien en vous disant que ce lien social, il faut l'entretenir constamment en mobilisant notamment les familles, en les insérant dans des programmes d'activité riches et adaptés.

La différence entre une famille dysfonctionnelle, qui peut être un véritable bouillon de culture pour la délinquance, et une famille équilibrée est souvent ténue. Elle tient parfois à l'intervention d'un centre social. Et vous le savez aussi, on ne peut à la fois déplorer la délinquance juvénile et priver de moyens des structures dont une mission centrale consiste à encadrer les jeunes et les encadrer avant que la délinquance ne les attrape. C'est à ce titre que le Schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance reconnaît l'importance du rôle des centres sociaux dans le dispositif de prévention de la délinquance.

C'est maintenant comme maire du 20e arrondissement que j'appelle votre attention sur la situation, notamment des centres sociaux du 20e arrondissement mais pas seulement, de toute la Capitale également d'une façon générale.

Comme vous le savez, nous comptons dans le 20e arrondissement 27 % de logements sociaux et même davantage. Nous avons aussi la chance - je dirais presque dieu merci si je n'étais une fervente laïque - de compter huit centres sociaux dans le 20e. Je pense que nous sommes l'arrondissement le mieux doté, pour une fois, dont un géré par la C.A.F. et sept autres gérés par des associations. J'insiste sur la particularité de ces associations composées d'habitants issus des quartiers : c'est une particularité extrêmement importante et intéressante de ces centres.

Plusieurs de nos centres sociaux sont au contact direct de familles du quartier et de populations où la concentration de difficultés de tous ordres est forte. Je rappelle pour mémoire que, à la porte de Montreuil, nous avons 45 % de familles monoparentales et dans le quartier Saint-Blaise, par exemple, c'est 38 % - je remercie d'ailleurs les services de la D.P.V.I. et Gisèle STIEVENARD de nous alimenter régulièrement en chiffres de cette nature.

Donc nous comptons de grosses difficultés de chômage, de revenus, d'incivilités diverses, même si problème de chômage et d'incivilités ne sont pas forcément concomitants. Et j'ai dû, pour ce qui me concerne - je cite un petit exemple - passer mes 13 et 14 juillet auprès de mes concitoyens qui avaient décidé de descendre et de veiller dans les rues pour prévenir les jets de pétards.

Par ailleurs, le centre social n'est pas là uniquement pour prévenir la délinquance, il est également là pour ouvrir d'autres horizons aux familles et conduire les jeunes vers une meilleure autonomie, une prise d'initiative et pourquoi pas une ascension sociale. Ouvrir des horizons à des familles qui n'ont pas toujours des perspectives heureuses, voilà le but poursuivi par nos centres sociaux.

Ces centres actuellement, vous le savez, sont en grande difficulté. Pour être plus précise, deux d'entre eux dans le 20<sup>e</sup> arrondissement voient même leur existence menacée par des difficultés financières et l'un des deux est logé dans des locaux qui appartiennent à l'archevêché et se voit menacé d'expulsion.

Je suis sûre que, dans ces temps difficiles que traversent nos concitoyens, vous aurez à cœur, mes chers collègues, de leur donner les moyens de continuer leur mission si précieuse auprès des Parisiens et pour cela de renouveler l'engagement financier de la collectivité parisienne auprès des centres sociaux en votant le texte 2012 DASES 528 G qui porte participations et avenants aux conventions avec les vingt-huit centres de la Capitale.

J'espère que nous ne nous contenterons pas d'ailleurs de les soutenir. Je dirais même qu'il faut continuer à créer des centres sociaux dans la Capitale, et nous comptons des associations dans le Nord-Est parisien qui peuvent et souhaitent porter de tels projets.

Ce que je demande au nom des centres sociaux n'est pas un sacrifice mais un investissement dans la paix publique car il est vrai que, la plupart du temps, c'est en creux que nous constatons l'utilité des centres sociaux, car c'est quand cette action vient à manquer que nous en payons alors immédiatement le prix.

Je vous remercie.

**M. Christian SAUTTER**, président. - Merci, Madame CALANDRA.

Je donne la parole à Mme Myriam EL KHOMRI qui va vous répondre.

**Mme Myriam EL KHOMRI**. - Merci, Monsieur le Président.

Je retrouve énormément de choses dans ce qu'a dit Frédérique CALANDRA et je crois que le fait que Paris soit une ville populaire, nous le devons beaucoup aux centres sociaux.

Les centres sociaux, Frédérique CALANDRA l'a indiqué, c'est un projet par et pour les habitants. Les habitants y sont réellement acteurs, ils ne sont pas consommateurs de telle ou telle discipline mais véritablement acteurs. Et c'est par la relation de confiance qui va se tisser, par exemple entre une mère et des responsables du centre, que nous allons être bienveillants en direction de la situation scolaire de l'enfant et que l'on arrive à faire venir l'enfant sur de l'accompagnement à la scolarité ou d'autres types d'accompagnement.

Donc c'est un lien extrêmement fort. C'est aussi un lieu où on apprend à se connaître, où on a moins peur justement parce qu'on rencontre les gens, parce qu'il y a aussi plus de 2.000 bénévoles qui font vivre les centres sociaux parisiens. Je rappelle que ce sont vingt-huit centres sociaux associatifs et six gérés par la C.A.F.

Puis, bien évidemment, nous sommes à la fois dans cette création de centres, puisque nous allons en créer six autres durant cette mandature. Gisèle STIEVENARD durant la précédente en avait créé huit, il me semble. Nous savons bien que ce sont des structures qui sont extrêmement fragilisées parce que la crise sociale est là, qu'il y a de plus en plus de personnes qui s'y rendent, et également parce que des diminutions de leurs différents budgets ont été constatées sur les dernières années.

Alors le Président du Conseil général s'était engagé à un plan de renforcement des financements des centres sociaux. C'est chose faite. Par exemple, le projet de délibération que nous votons aujourd'hui, c'est une augmentation de 7 % par rapport à l'année 2011. Nous nous doutons bien que c'est une sorte de bouclier social qui est extrêmement important et qui permet aussi d'accueillir les jeunes, de faire qu'ils ne soient pas dans les halls d'immeubles, de les accueillir en leur proposant des contenus éducatifs et, de ce point de vue, c'est important.

Il y a à peu près trois cents salariés à Paris qui font vivre ces centres. Beaucoup de bénévoles, comme je l'indiquais tout à l'heure. Et je crois - c'est ce que j'essaie de faire avec les autres partenaires et la C.A.F. est avec nous là-dessus - qu'il faut aujourd'hui clarifier les différentes positions, les différentes conventions des différents partenaires pour leur rendre la vie aussi beaucoup plus facile.

Aujourd'hui, vous le voyez dans ce projet de délibération, nous appuyons leur financement qui est facilité par un seul et unique document. Nous avons à la fois trois engagements : le centre social dit animation globale, le second qui est animation et prévention en direction des jeunes et le dernier qui est l'accompagnement à la scolarité. On a donc arrêté les financements distincts et les conventions. C'est beaucoup plus clair.

C'est pour cela que nous appelons bien évidemment à voter favorablement ce projet de délibération, puisque c'est un budget de près de 4 millions d'euros en direction de tous les centres sociaux parisiens.

**M. Christian SAUTTER**, président. - Merci, Madame Myriam EL KHOMRI.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 528 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DASES 528 G).

### **Vœu déposé par le groupe PSRGA relatif au nouveau projet médical de l'hôpital Trousseau.**

**M. Christian SAUTTER**, président. - Nous arrivons à l'examen de vœux non rattachés, notamment le vœu n° 6 G qui est relatif au nouveau projet médical de l'hôpital Trousseau.

Je vais donner la parole à Mme Michèle BLUMENTHAL et c'est M. LE GUEN qui vous répondra.

Madame BLUMENTHAL, vous avez la parole.

**Mme Michèle BLUMENTHAL**. - Merci, Monsieur le Président.

Ce vœu concerne l'hôpital Trousseau.

Trousseau est un acteur majeur en matière de périnatalité dans l'Est parisien. Il représente le seul ensemble périnatal adossé à un ensemble omnipédiatrique. Depuis plusieurs années, les équipes médicales font des efforts considérables pour résorber le déficit, ce qui fait que Trousseau est devenu un élève exemplaire pour la résorption de son déficit budgétaire.

En janvier 2013, deux services vont être transférés de Trousseau vers Necker et un nouveau projet médical a été élaboré prévoyant des investissements pour assurer le développement de l'hôpital Trousseau.

Le manque d'information de la part de la direction de l'A.P.-H.P. sur les investissements fléchés sur l'hôpital Trousseau, alors qu'elle s'était engagée à plusieurs reprises en réunion avec le personnel médical sur un montant de 3 à 4 millions d'euros environ, afin de permettre la réalisation du nouveau projet médical, suscite à nouveau l'inquiétude des personnels, des élus et des usagers, comme cela a été le cas il y a deux ans.

C'est pourquoi nous demandons au Maire de Paris de demander à la direction générale de l'Assistance publique des hôpitaux de Paris de veiller à la mise en œuvre des engagements pris devant la communauté médicale, les équipes et les usagers, de réaliser le projet médical du nouveau Trousseau et d'engager au plus tôt les moyens financiers nécessaires à sa réalisation, laquelle est essentielle pour le maintien d'une offre de soins hospitaliers de qualité dans l'Est parisien. Offre pédiatrique de spécialité et universitaire.

Merci.

**M. Christian SAUTTER**, président. - Merci, Madame BLUMENTHAL.

Je donne la parole à M. Jean-Marie LE GUEN pour donner l'avis de l'Exécutif sur ce vœu.

**M. Jean-Marie LE GUEN**. - Merci, Madame BLUMENTHAL, d'avoir posé cette question.

Nous connaissons le combat que vous avez mené avec les élus des 12<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> arrondissements notamment pour la défense de l'hôpital Trousseau. Nous savons aussi combien la menace était grande de voir en tout état de cause la pédiatrie spécialisée quitter cet hôpital pour être répartie dans d'autres hôpitaux pédiatriques de l'Assistance publique.

Vous vous êtes opposée, nous sommes opposés à cette idée, et je peux aujourd'hui vous donner la garantie qu'il y a sur cette question une forte mobilisation. Et, vous le savez d'ailleurs, puisque nous étions ensemble la semaine dernière pour rencontrer la direction de l'hôpital Trousseau, les personnels, la communauté médicale, les personnalités universitaires, le doyen de Paris VI, et que nous avons pu voir combien, maintenant, l'engagement de l'ensemble des personnels hospitaliers avait permis un effort considérable pour que l'hôpital Trousseau retrouve une situation très renforcée, combien la communauté travaillait sur la définition d'un nouveau projet médical.

Nous pouvons dire aujourd'hui que l'avenir de l'hôpital Trousseau en tant qu'hôpital pédiatrique, y compris avec sa dimension de pédiatrie spécialisée, est aujourd'hui sauvé, et que c'est bien de son développement dont nous parlons.

Pour cela, vous insistez à juste titre sur la nécessité de procéder à un certain nombre d'investissements qui permettent un meilleur fonctionnement, un meilleur travail pour les équipes, notamment les blocs opératoires.

Je peux vous dire qu'alors que nous allons discuter dans quelques semaines du budget pour 2013, je militerai fortement auprès de la direction de l'Assistance publique et plus généralement, des pouvoirs publics, pour qu'un effort renouvelé d'investissement au profit de l'hôpital Trousseau soit considéré comme une priorité au regard des efforts qui ont été faits, au regard de l'avenir de cet hôpital pédiatrique nécessaire à l'Est parisien, nécessaire aussi au fonctionnement de la faculté de médecine de Paris VI.

Et donc, j'ai bon espoir que nous puissions arriver à conforter ce pôle mère-enfant qui a devant lui, me semble-t-il, un avenir tout à fait important si nous savons lui donner les aides qu'il mérite amplement.

Merci.

Donc, avis favorable.

**M. Christian SAUTTER**, président. - Merci, Monsieur LE GUEN.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2012, V. 40 G).

**Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'égalité de traitement au sein des hôpitaux de l'A.P.-H.P.  
Vœu déposé par l'Exécutif.**

**M. Christian SAUTTER**, président. - Nous arrivons au vœu n° 7 G, qui est relatif à l'égalité de traitement au sein des hôpitaux de l'A.P.-H.P., vœu qui sera présenté par M. Ian BROSSAT. C'est M. LE GUEN qui répondra.

Monsieur BROSSAT, vous avez la parole pour une minute.

**M. Ian BROSSAT**. - Merci, Monsieur le Président.

L'A.P.-H.P. a décidé de mettre en place un dispositif permettant à des patients recrutés par une société d'assurance du Moyen-Orient, GlobeMed, d'accéder à des lits d'hospitalisation réservés à la condition de payer un tarif supérieur à celui de la Sécurité sociale. Cela s'inscrit plus largement dans une stratégie de l'A.P.-H.P. qui vise à recruter de cette manière des patients étrangers pour renflouer les caisses de l'hôpital public.

Ce projet nous paraît dangereux pour trois motifs.

D'abord, il y a quelque chose de paradoxal à expliquer aux patients qu'il n'y a pas suffisamment de lits dans nos hôpitaux et dans le même temps, d'aller chercher de riches patients étrangers pour les remplir et pour les faire payer très cher.

Deuxièmement, cela revient d'une certaine manière à accréditer l'idée selon laquelle la santé est un marché, ce qui n'est pas notre conception de l'hôpital public.

Enfin, le point d'aboutissement de cette logique est bien une santé à deux vitesses avec d'un côté, des riches et de l'autre, tous les autres patients qui, inéluctablement, bénéficieront de conditions de traitement qui ne seront pas les mêmes.

C'est la raison pour laquelle, par ce vœu nous demandons deux choses.

La première est que l'A.P.-H.P. renonce à ce projet qui remet en cause le principe d'égalité des soins.

Deuxièmement, que l'A.P.-H.P. consulte systématiquement les organisations syndicales qui se sont d'ailleurs violemment opposées à ce projet après l'avoir appris dans la presse.

Je vous remercie.

**M. Christian SAUTTER**, président. - Merci, Président BROSSAT.

C'est M. LE GUEN qui répond et qui présente le vœu n° 7 G bis de l'Exécutif.

**M. Jean-Marie LE GUEN**. - Monsieur le Président, je comprends tout à fait que les conditions dans lesquelles s'est faite l'information sur ce projet, encore inachevé d'ailleurs, de l'Assistance publique, ait créé un certain nombre d'interrogations dans la mesure où la communication était à mon avis partielle, maladroite et en plus de cela brutale car les différentes structures existant au sein de l'Assistance publique n'avait pu être consultées, qu'il s'agisse du conseil de surveillance, de la commission médicale d'établissement ou des organisations syndicales.

Pour autant, et c'est le but évidemment du vœu de l'Exécutif que nous proposons, qui se situe en parallèle au vœu présenté par le Président BROSSAT, nous pensons qu'il faut accompagner ce mouvement en ayant des exigences sur l'égalité de la qualité des soins et sur l'équité dans l'accès aux soins.

Car il serait effectivement tout à fait dommageable de reprendre ce que vous disiez et ce que vous souligniez, lan BROSSAT, à savoir que l'Assistance publique n'aurait plus les moyens, en termes de lits, de soigner un certain nombre de malades. Ceci pourrait être mal interprété par les uns et par les autres.

Il est parfaitement légitime, et cela existe déjà, que dans les lits de l'Assistance publique des citoyens français mais aussi des personnalités qui viennent de l'étranger se fassent soigner dans des conditions qui, aujourd'hui, ne sont pas régulées et ne sont pas transparentes - disons les choses comme elles sont.

L'idée qui doit accompagner le mouvement de cette contractualisation est de rendre les choses plus transparentes, plus régulées, plus surveillées, de façon à ce que ceci ne puisse se faire en aucune façon au détriment de l'accès aux soins de nos concitoyens.

Il doit y avoir une stricte égalité de traitement. Il doit y avoir une équité et une transparence totales dans l'accès aux soins.

C'est le sens du vœu de l'Exécutif.

C'est pourquoi je pense qu'il reprend très largement les préoccupations qui sont les vôtres en réaffirmant par ailleurs, évidemment, que la médecine française et son excellence doivent pouvoir aussi rayonner au-delà de nos frontières.

**M. Christian SAUTTER**, président. - Merci, Monsieur LE GUEN.

Je me tourne vers M. BROSSAT pour savoir s'il retire son vœu.

**M. Ian BROSSAT**. - Oui, et un petit mot d'explication.

J'ai bien vu le texte de l'Exécutif. La réalité est que ce n'est pas un vœu, mais un aveu. En l'occurrence, Monsieur LE GUEN, vous êtes monté au créneau cet été pour expliquer les raisons qui font que vous êtes favorable à ce projet.

Vous avez même ajouté une chose. Vous avez dit aujourd'hui que le marché des riches patients était capté par les Allemands et qu'il fallait qu'on le reprenne. C'est donc un projet que vous avez soutenu.

Je lis dans ce vœu de l'Exécutif : "Il faut que le projet d'accueil de patients étrangers annoncé par la direction de l'A.P.-H.P. soit réétudié afin de garantir un strict respect des principes d'égalité".



Vous avez donc défendu un projet dont vous reconnaissez vous-même dans ce texte de l'Exécutif qu'il ne garantit pas l'égalité d'accès de tous les patients.

Et je continue : dans ce vœu de l'Exécutif...

**M. Christian SAUTTER**, président. - Non, non, ne continuez pas trop, Monsieur BROSSAT.

**M. Ian BROSSAT**. - Si !

Dans ce vœu de l'Exécutif, je lis : "Il faut que ce projet fasse l'objet d'une concertation élargie préalable à sa mise en œuvre", ce qui veut dire que vous reconnaissez que ce projet, que vous avez soutenu cet été - je pense notamment à une interview dans un journal du matin -, n'a fait l'objet d'aucune espèce de concertation.

La réalité est qu'il y a sur ce sujet une différence de principe entre nous. Nous ne sommes pas favorables à ce que l'on aille chercher, par des opérations de communication, des patients étrangers pour les faire payer extrêmement cher et renflouer les caisses de l'A.P.-H.P. de cette manière.

À travers cette question, c'est bien la conception de la santé publique qui est posée et manifestement, nous ne portons pas la même conception de l'hôpital public.

C'est la raison pour laquelle nous maintenons ce vœu et nous ne voterons pas le vœu de l'Exécutif.

**M. Christian SAUTTER**, président. - Le vœu n° 7 G est maintenu.

Un mot, Monsieur LE GUEN, mais on va passer au vote.

**M. Jean-Marie LE GUEN**. - Je vous propose, au-delà de la pointe de polémique que je sens dans vos propos, de tout simplement revenir aux faits et au "matter of fact".

Je propose un vœu qui engage le Conseil de Paris sur une orientation qui est celle de valeurs qui nous rassemblent, et non pas sur celle des polémiques qui nous divisent.

**M. Christian SAUTTER**, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 7 G, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2012, V. 41 G).

**Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif aux aides financières de l'Aide sociale à l'Enfance attribuées au titre de l'hébergement.**  
**Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'hébergement d'urgence des familles parisiennes.**  
**Vœu déposé par l'Exécutif.**

**M. Christian SAUTTER**, président. - Je vous propose d'examiner ensemble les vœux n° 8 G et n° 11 G, qui ont tous deux trait à l'hébergement d'urgence des familles parisiennes.

J'ai deux orateurs inscrits, dont M. BROSSAT ; c'est Mme TROSTIANSKY qui répondra.

Monsieur BROSSAT, vous avez la parole pour une minute.

**M. Ian BROSSAT.** - Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, depuis quelques mois, des familles expulsées de leur logement ou en errance dans Paris se voient refuser l'aide hôtelière de l'Aide sociale à l'enfance et sont renvoyées vers le 115.

Les services sociaux faisant état de nouvelles consignes ne permettant plus la prise en charge par l'A.S.E. de ces familles, ce vœu vise à souligner qu'un mineur à la rue est un mineur en danger, dont la protection relève de l'Aide sociale à l'enfance.

Nous demandons donc, par ce vœu, que le Président du Conseil général donne instruction aux services sociaux de continuer à assurer, comme jusqu'alors, l'aide à l'hébergement hôtelier des familles avec enfants mineurs, femmes enceintes et jeunes majeurs de moins de 21 ans ; c'est l'objet de ce vœu.

**M. Christian SAUTTER,** président. - Très bien.

Je donne ensuite la parole à Mme Olivia POLSKI, pour une minute.

**Mme Olivia POLSKI.** - Mes chers collègues, nous avons un vœu qui a été présenté par Pascal CHERKI, Hermano SANCHES RUIVO, moi-même et les élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'hébergement d'urgence des familles parisiennes.

Alors que le pays traverse une crise socio-économique importante, comme il a pu être dit précédemment, et que le nombre de personnes concernées par la précarité ne cesse d'augmenter, le Département de Paris se mobilise pour la solidarité. Ainsi, la contribution du Département de Paris au financement du Samu social a augmenté de 81 % entre 2001 et 2011.

Or, malgré cet apport et malgré la grande qualité du travail du 115, il est clair qu'en l'état actuel, il ne peut assumer pleinement ses missions d'hébergement d'urgence. Les joindre est trop souvent hors d'atteinte, sans assurance d'obtenir un hébergement, de nombreuses demandes sont refusées régulièrement, et quand possibilité d'hébergement il y a, elle peut être à plus d'une heure et demie, en lointaine banlieue, loin du lieu de vie et de scolarisation des enfants.

Ainsi, en tant qu'élus locaux, nous constatons qu'un nombre significatif de familles parisiennes frappe à la porte de nos mairies d'arrondissement et des associations, car elles se retrouvent sans solution de logement. Elles nous demandent, évidemment, de bien vouloir faire en sorte qu'elles ne passent pas la nuit dans la rue.

Dans l'attente d'une remobilisation de l'Etat et de l'émergence de solutions adéquates, la protection de l'enfance nous oblige à trouver un toit pour la famille, préservant au mieux l'équilibre et la santé de l'enfant.

Nous souhaitons donc que le Département de Paris explicite son interprétation du nouveau Règlement départemental d'aide sociale adopté par le Conseil de Paris en février 2011, afin que les services sociaux parisiens continuent à apporter, à défaut de toute autre solution, une réponse temporaire à un problème d'hébergement qui, compte tenu de la situation sociale du demandeur et de ses ressources, risquerait de compromettre gravement l'équilibre, la santé de l'enfant dont il a la charge ou son développement ou ceux du demandeur lorsqu'il s'agit d'une femme enceinte, d'un mineur émancipé ou d'un majeur âgé de moins de 21 ans.

**M. Christian SAUTTER,** président. - Merci, Madame POLSKI.

Mme TROSTIANSKY répond aux deux orateurs et présente le vœu n° 11 G bis de l'Exécutif.

**Mme Olga TROSTIANSKY,** vice-présidente. - Monsieur le Président, je remercie Ian BROSSAT et Olivia POLSKI de porter devant cette assemblée la question de l'hébergement des familles sans abri à l'hôtel.

L'hébergement à l'hôtel est une modalité importante d'action de la Ville en matière de prévention de l'exclusion. Nous protégeons les enfants pour qu'ils n'aient pas à connaître la vie dans la rue. Elle relève de la protection de l'enfance et nous nous engageons à conduire ces familles vers le logement ou un hébergement adapté aussi vite que possible.

Nous sommes face à une saturation des centres d'hébergement et des résidences sociales et malgré la mobilisation de l'Etat, avec la hausse des nuitées hôtelières du Samu social et le récent engagement du Premier Ministre de débloquer 50 millions d'euros pour l'hébergement des sans-abri, nous sommes obligés de recourir à l'hôtel, en l'absence de solution par le 115, pour ne pas laisser une famille à la rue à Paris.

Monsieur le Président, cette aide à l'hébergement n'est pas automatique, car l'hébergement est une compétence de l'Etat, comme le Conseil d'Etat l'a encore rappelé en février dernier. Elle n'est accordée qu'après avis

du comité A.S.E. (Aide sociale à l'enfance), de façon exceptionnelle et subsidiaire, et avec des critères de prise en charge : durée de domiciliation sur Paris, régularité du séjour, présence d'enfants mineurs, absence de solution alternative et situation d'urgence et de danger pour l'enfant.

Un système dérogatoire est, bien sûr, prévu pour qu'en urgence et en absence de solution par le 115, aucune famille ne se retrouve à la rue.

Aujourd'hui, près de 1.000 familles sont prises en charge par le Département pour une dépense à hauteur de 26 millions d'euros, en hausse constante.

Cet effort considérable de la collectivité parisienne s'ajoute au développement de solutions alternatives comme les 805 logements qui sont captés dans le cadre de "Louez Solidaire", qui ont permis le relogement de près de 1.250 familles, la livraison de 2.000 places d'hébergement supplémentaires d'ici 2014, dont 600 dédiées à l'accueil des familles, et l'engagement du Département en faveur du logement social ; par exemple, ce sont, chaque année, 700 logements du contingent municipal qui sont attribués aux plus modestes dans le cadre de l'accord collectif départemental.

Monsieur le Président, on le sait, l'hôtel n'est pas un lieu approprié pour les enfants et le coût en est élevé au regard des prestations ; c'est pour cette raison que nous œuvrons jour après jour avec mon collègue Romain LÉVY, avec évidemment les directions du Centre d'action sociale de la Ville de Paris, la DASES, la DLH, pour que ces hôtels ne deviennent plus qu'un sas, le plus court possible, toujours plus sécurisés, pour que ces familles, ensuite, puissent retrouver un logement.

Concernant ces vœux déposés, je voulais vous confirmer, Monsieur BROSSAT, que les services sociaux continuent à assurer les aides à l'hébergement des familles sans-abri dans le cadre de la protection de l'enfance lorsqu'aucune solution adaptée n'a été trouvée.

Concernant le vœu présenté par Mme POLSKI, le Premier Ministre a répondu une première fois, jeudi dernier, sur l'engagement de l'Etat avec le déblocage de 50 millions d'euros et nous serons vigilants lors de la Conférence interministérielle de lutte contre la pauvreté et l'exclusion en décembre prochain concernant les perspectives sur les prochaines années.

Je vous propose, par ailleurs, de réunir les maires d'arrondissement pour répondre à toutes leurs questions sur l'application du Règlement départemental d'aide sociale à l'enfance.

Pour toutes ces raisons et pour rappeler les engagements continus de la collectivité, je vous propose de retirer vos vœux et, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de voter le vœu de l'Exécutif.

**M. Christian SAUTTER**, président. - Merci, Madame TROSTIANSKY.

Je me tourne vers M. BROSSAT et vers Mme POLSKI pour savoir si leurs vœux sont retirés, sachant qu'au moins en ce qui concerne le vœu de Mme POLSKI, satisfaction lui a été donnée.

Monsieur BROSSAT ?

**M. Ian BROSSAT**. - Dans la mesure où le vœu de l'Exécutif dit clairement qu'une famille parisienne depuis plus de trois mois et ne dépassant pas les plafonds de ressources devra, si elle est à la rue, bénéficier, comme jusqu'alors, de l'aide financière de l'A.S.E. pour son hébergement, nous retirons notre vœu et notre vœu est satisfait par le vœu de l'Exécutif.

**M. Christian SAUTTER**, président. - Bien.

Je me tourne vers Mme POLSKI.

**Mme Olivia POLSKI**. - Même motif, même réponse.

**M. Christian SAUTTER**, président. - Même motif, même réponse, donc le vœu est retiré aussi.

Les vœux n° 8 G et n° 11 G sont donc retirés.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2012, V. 42 G).

**2012 DASES 376 G - Participation et avenant 14 à convention (3.281.410 euros) avec le GIP Samu social de Paris (12e) fixant la participation du Département de Paris au budget 2012, et avenant 7 à la convention constitutive.**

**M. Christian SAUTTER**, président. - Nous passons au projet de délibération DASES 376 G : participation et avenant n° 14 à la convention avec le Samu social de Paris pour 3.281.000 euros.

Mme Claire MOREL intervient pour cinq minutes et Mme TROSTIANSKY répondra.

**Mme Claire MOREL**. - Monsieur le Président, mes chers collègues, l'ardente nécessité du Samu social depuis des années ne fait, malheureusement, pourrions-nous avoir tendance à dire, pas débat. La compétence, l'implication de ses équipes ne sont plus à démontrer, et je tiens d'ailleurs, ici, à saluer leur travail quotidien auprès des personnes et des familles dont la situation de détresse sociale, sanitaire, rend nécessaire la mise en œuvre d'une réponse inconditionnelle d'accueil. Et cette réponse inconditionnelle, c'est par la veille sociale et sanitaire du Samu social, les maraudes, les accueils de jour, la mission tuberculose, par exemple, et par la régulation des places d'hébergement à travers le 115 et le service intégré d'accueil et d'orientation qu'elle est rendue possible.

Ces dernières années, le Samu social a fait face à une crise importante, notamment avec un désengagement financier de l'Etat et la démission de son Président et fondateur, Xavier EMMANUELLI.

Désormais, l'horizon s'est éclairci, et c'est heureux, car les défis sont énormes. Les services du Samu social font face à une situation qui s'est aggravée avec la crise internationale actuelle, nous venons d'en parler tout à l'heure lors des deux précédents vœux, avec l'arrivée de populations migrantes et demandeuses d'asile, des femmes et des jeunes en errance, et c'est à Paris que la pression est la plus importante.

Si 15.800 personnes en moyenne ont été hébergées par nuit à l'hôtel par le Samu social en 2011, les tensions sont encore très fortes, les structures saturées et des familles peuvent rester en dehors de l'accueil.

La gestion saisonnière des places d'hébergement a depuis longtemps montré ses limites. La nécessité d'avoir une action de proximité, en lien avec tous les acteurs dont toutes les associations de lutte contre l'exclusion, reste capitale et, enfin, la nécessité d'adopter en matière d'hébergement une approche métropolitaine non uniquement centrée sur Paris apparaît de plus en plus comme indispensable.

Enfin, les enjeux sanitaires, notamment psychiatriques, sont énormes et loin d'être suffisamment pris en charge.

L'Etat a repris sa responsabilité, qui est la sienne, dans la lutte contre l'exclusion et l'hébergement d'urgence. La Ministre du Logement, Cécile DUFLOT, a annoncé jeudi dernier une rallonge de 50 millions d'euros en faveur de l'hébergement d'urgence, de la veille sociale et de la prise en charge des demandeurs d'asile, et dont l'objet, précisé par le Premier Ministre Jean-Marc AYRAULT, doit permettre de maintenir les capacités d'accueil existantes, de les étoffer sur les territoires les plus en tension, et c'est ainsi reconnaître la spécificité de notre ville en la matière, de privilégier l'hébergement de qualité plutôt que le recours à l'hôtel, et, enfin, de renforcer l'accompagnement des personnes accueillies.

Le Gouvernement avait également demandé au Préfet de Région d'établir, d'ici à janvier 2013, des projets territoriaux de sortie d'hiver pour ajuster le nombre de places mais aussi proposer des solutions variées de logements.

Enfin, la prochaine Conférence nationale de lutte contre la pauvreté, en décembre prochain, devra déboucher sur un plan quinquennal pour l'égalité, la dignité et pour la lutte contre la pauvreté et les exclusions.

Ce sont des dispositifs complets, efficaces, coordonnés et mobilisés qui seront nécessaires pour trouver non seulement des solutions d'urgence mais aussi des solutions de stabilisation pour les familles et les personnes en errance. Et le Samu social en est un des outils essentiels.

Le Département de Paris est un des membres fondateurs du Samu social, aux côtés notamment de l'Etat, du Centre d'action sociale de la Ville de Paris et de l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris ; il contribue au financement de ses activités et est fortement impliqué dans son action.

C'est pourquoi, mes chers collègues, je vous demande d'approuver ce projet de délibération portant :

- d'une part, sur la signature de l'avenant à la convention liant le Département de Paris au Samu social, fixant le montant de sa participation à 3.353.653 euros ;

- et, d'autre part, sur la signature d'un autre avenant portant sur le report des voix de GDF-Suez qui s'est retiré du Conseil d'administration sur les voix de l'Etat.

Je vous remercie.

*(Mme Gisèle STIEVENARD, vice-présidente, remplace M. Christian SAUTTER au fauteuil de la présidence).*

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Merci, Madame MOREL.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Olga TROSTIANSKY.

**Mme Olga TROSTIANSKY**, vice-présidente. - Madame la Présidente, je voulais remercier Mme MOREL d'appeler l'attention de notre assemblée sur l'engagement de la collectivité parisienne au sein du Samu social de Paris et, plus globalement, sur son investissement dans la lutte contre l'exclusion.

Le Samu social de Paris est aujourd'hui à un tournant de son histoire, après la crise de l'hébergement d'urgence l'année dernière qui a abouti à la démission de son président fondateur, Xavier EMMANUELLI.

Je me réjouis que le nouveau Gouvernement ait débloqué la semaine dernière 50 millions d'euros supplémentaires pour l'hébergement et proposé depuis cet été 2.000 nuitées supplémentaires chaque jour pour le 115.

Cette année, la Ville de Paris n'aura donc pas à se substituer à l'Etat et à verser une subvention exceptionnelle pour héberger des familles qui se trouvent aux urgences des hôpitaux, comme nous l'avons fait l'année dernière.

A l'impulsion de son nouveau président Éric MOLINIÉ et avec le concours de la Ville de Paris et de l'Etat, le Samu social est en profonde évolution. Pour répondre aux situations d'urgence des personnes à la rue, une feuille de route sur deux ans a été votée à l'automne dernier pour permettre de poser plusieurs exigences :

- rompre avec les vieilles pratiques qui consistent à prendre en charge les sans-abri pour les remettre à la rue le lendemain ;

- faciliter l'accès au 115, souvent engorgé ;

- se placer dans une dynamique métropolitaine, comme vous l'avez souligné, Madame MOREL, pour mieux accompagner les familles vers le logement ;

- et améliorer le statut des personnels et leurs conditions de travail.

Depuis, un séminaire avec tous les membres du Conseil d'administration au printemps a permis de dégager les priorités, un agenda et des groupes de travail auxquels sont associées plusieurs associations franciliennes de lutte contre l'exclusion.

D'ores et déjà, le 115 est davantage accessible. Une mission "Famille", pour assurer un suivi social des familles à l'hôtel et faciliter leur sortie, a été créée et le pôle régional hôtelier va davantage assurer le lien avec les collectivités locales pour un accompagnement de proximité des personnes.

Madame la Présidente, je suis très satisfaite de pouvoir renouveler une nouvelle fois la participation de la Ville de Paris au Samu social de Paris. Je souhaite que le travail que nous menons avec l'Etat, les services de la Ville, la DASES, le C.A.S.-V.P. et les autres membres du Conseil d'administrations, nous permette d'ici un an d'esquisser ce qui pourra devenir un véritable service public de l'inclusion sociale.

Voilà ce que je voulais apporter comme éléments de réponse à Mme MOREL.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 376 G.

Qui est favorable ?

Qui est contre ?

Abstentions ? Il n'y en a pas.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DASES 376 G). Je vous en remercie.

### **Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'accident survenu dans la pouponnière Michelet (13e).**

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu n° 9 G, relatif à l'accident survenu dans la pouponnière Michelet.

La parole est à Mme BACH, en lieu et place de Mme BERTHOUT, pour une minute.

**Mme Marie-Chantal BACH**. - Merci, Madame la Présidente.

Mes chers collègues, il y a quelques jours une petite fille d'un mois et demi mourait tragiquement dans une pouponnière du 13e arrondissement. Ce drame horrible pose la question délicate de l'accueil dans les structures de la petite enfance, en particulier dans les pouponnières qui sont chargées d'accueillir temporairement des enfants de moins de 3 ans dont la garde a été retirée aux parents.

Une enquête a immédiatement été ordonnée par le Parquet, confiée aux policiers de la B.P.M. Elle doit permettre d'éclaircir les circonstances de ce drame, tout comme l'implication d'un enfant de 3 ans qui se trouvait à ses côtés.

Dans le même temps, la Ville de Paris a diligenté une enquête administrative.

En déposant ce vœu, nous souhaitons que soient communiqués à tous les élus, en toute transparence, les résultats de l'enquête administrative, et notre groupe entend manifester son soutien aux personnels traumatisés de la pouponnière Michelet et que tout soit fait pour qu'un tel drame ne se reproduise plus jamais.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - La parole est à M. Romain LÉVY.

**M. Romain LÉVY**. - Merci, Madame la Présidente.

Chers collègues, Madame BACH, vous avez donc souhaité déposer un vœu concernant le terrible drame survenu à la pouponnière Michelet la semaine dernière.

Comme le Maire de Paris l'a déjà fait, je souhaite dire à nouveau à quel point cet événement nous a touchés et à quel point nous mesurons la gravité exceptionnelle que revêt le décès de ce nourrisson.

Nous nous sommes rendu sur place dès le lendemain des faits, avec le maire du 13e arrondissement, Jérôme COUMET, afin de nous assurer du bon fonctionnement de l'établissement. A cette occasion, nous avons également exprimé notre soutien au personnel de la pouponnière, qui était profondément bouleversé par ce drame. Et vous connaissez comme moi la qualité et le dévouement des personnels des établissements de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Nous avons notamment souhaité leur rappeler que, malgré cet événement dramatique, il était essentiel que l'établissement puisse poursuivre sa mission dans la plus grande sérénité possible, dans l'intérêt supérieur des enfants et des familles.

Parallèlement à l'enquête judiciaire, le Maire de Paris a demandé qu'une enquête administrative soit ouverte le jour même des faits. Il a souhaité que les consignes de sécurité soient rappelées à l'ensemble du personnel, afin que le fonctionnement et l'organisation du service garantissent la sécurité des enfants.

Sachez, Madame, que nous sommes dans une démarche de totale transparence et sommes particulièrement attachés à ce que toute la lumière soit faite sur les raisons ayant conduit à ce drame. C'est d'ailleurs le Maire de Paris lui-même qui a fait état de la survenue de ce terrible événement, le jour même où il a eu lieu.

Pour autant, Madame, il ne nous est pas possible de communiquer des informations à caractère personnel tant sur les enfants que sur le déroulement pour l'instant non avéré, et j'insiste sur ce point, des faits.

En premier lieu parce que nous sommes chargés d'une mission de protection de l'enfance et qu'à ce titre, nous avons pour règle de ne pas dévoiler l'identité des familles, des enfants et des parcours qui les ont conduits à l'Aide sociale à l'enfance. Ceci est d'autant plus vrai s'agissant d'enfants particulièrement fragiles, placés en pouponnière et âgés de 3 ans et moins.

En second lieu, d'un point de vue strictement légal, il nous est interdit de vous communiquer le résultat de l'enquête administrative.

D'une part, la loi de 1978 sur la communication des documents administratifs rend impossible la communication du résultat de l'enquête administrative, tant que la procédure judiciaire est en cours, et c'est bien le cas ici.

En effet, et nous le comprenons bien, si le rapport d'enquête était public, certaines parties dans cette affaire pourraient alors s'en servir pour faire prévaloir un point de vue ou un autre. Ce n'est pas possible.

D'autre part, il ne nous est pas possible de vous communiquer ces résultats car cette enquête administrative est toujours en cours. Et, s'agissant d'un document préparatoire à la prise de décision, il ne peut, dans tous les cas, être communicable avant que les décisions ne soient prises.

Toutefois, si nous ne pouvons pas vous communiquer les résultats de cette enquête, sachez que nous avons d'ores et déjà pris des mesures à titre conservatoire dans l'attente des conclusions.

Ainsi, l'agent chargé de la surveillance de l'unité de vie où se trouvait l'enfant a été suspendu pour la durée de l'enquête.

Une fois l'enquête administrative et l'enquête judiciaire achevées, bien évidemment, nous tirerons toutes les conclusions qui s'imposent à la lumière des résultats et nous veillerons à appliquer avec la plus grande attention les recommandations qui en seraient issues.

Pour toutes ces raisons, Madame, je vous invite à retirer votre vœu, faute de quoi nous serons dans l'obligation de voter contre.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Madame BACH ?

**Mme Marie-Chantal BACH**. - Je retire le vœu, mais nous attendons quand même une réponse, après que toutes les enquêtes aient eu lieu, l'enquête administrative suivie de l'enquête judiciaire.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Bien, le vœu est retiré.

### **2012 DASES 439 G - Subventions et avenants à conventions (56.400 euros) à onze associations dans le cadre de la politique de la ville pour leurs actions d'aide à l'accès aux droits et de médiation socioculturelle.**

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Nous examinons un amendement technique n° 10 G sur le projet de délibération DASES 439 G.

Y a-t-il matière à intervention ? Non ?

Donc, je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 10 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement technique n° 10 G est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 439 G ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2012, DASES 439 G).

### **Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif à la situation des migrants européens en grande précarité.**

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Le vœu n° 12 G est relatif à la situation des migrants européens en grande précarité.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET pour une minute.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Mes chers collègues, cet été nous avons tous été marqués par nombre d'évacuations et de destructions de bidonvilles et squats de Roms, souvent sans relogement et parfois même sans décision de justice.

Pour autant, il y a également eu un débat sur le problème des mesures transitoires auxquelles sont soumis les ressortissants roumains et bulgares et il me semble important que notre Assemblée réfléchisse à cette question.

Si Paris est moins touchée que des communes proches, notre ville est concernée aussi par les difficultés que rencontrent les ressortissants roumains et bulgares et notamment la communauté Rom, qui sont condamnés à une situation de grande précarité parce que discriminés et exclus du marché du travail.

A travers ce vœu, nous souhaiterions que le Conseil de Paris demande au Maire de Paris d'intervenir auprès du Gouvernement pour que celui-ci décide au plus vite de la fin des mesures transitoires sans attendre la date prévue du 31 décembre 2013, car c'est vraiment le noeud du problème.

A partir du moment où on permet à ces ressortissants européens d'avoir accès au marché du travail, on leur permet d'avoir accès pleinement à l'ensemble des droits communs.

Nous demandons également dans ce vœu que soit lancé un plan d'urgence et que soient débloqués les moyens d'action et les moyens financiers afin de mettre en œuvre le droit à l'hébergement jusqu'au relogement de toute personne sans-abri, pas spécifiquement tel ou tel, mais que la loi et l'ordonnance du Conseil d'Etat du 10 février 2012 soit bien effectifs, pour que soit mis à disposition des bâtiments et locaux propriétés de l'Etat et d'entreprises publiques ou contrôlées par l'Etat pour satisfaire à cette obligation, que les centres d'hébergement d'urgence restent ouverts toute l'année pour faire face aux nombreux besoins constatés sur le terrain et nous demandons également que la situation de l'ensemble des bidonvilles parisiens fasse l'objet d'une évaluation précise et continue.

Je sais que les services de la collectivité parisienne travaillent d'ores et déjà et qu'il y a déjà une action volontariste qui a lieu avec nos associations, mais qu'elle se poursuive bien, notamment pour permettre que la scolarisation de tous les enfants qui y vivent soit bien effective.

Pour terminer, que le Département n'engage pas ou suspende toutes les procédures d'expulsion engagées tant que des solutions de relogement de ces familles ne sont pas assurées.

Je vous remercie.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Mme TROSTIANSKY va vous répondre.

**Mme Olga TROSTIANSKY**, vice-présidente. - Mes chers collègues, dans le vaste champ de la lutte contre l'exclusion, la situation des Roms demeure l'une des grandes préoccupations de notre collectivité, même si, comme le rappelle Mme SIMONNET, les campements sont moins nombreux à Paris "intra-muros" que dans certains départements franciliens. Il n'en demeure pas moins que des familles sont présentes dans les rues de la Capitale.

Malgré les difficultés de prise en charge, que ce soit pour l'hébergement ou l'accès à l'emploi, la collectivité parisienne a confié à l'association "Emmaüs Coup de Main" une mission pour intervenir auprès de ces populations que je voulais vous rappeler rapidement.

Une maraude intervient sur signalement pour repérer, identifier et réaliser un diagnostic social et essaie de proposer des orientations adaptées.

Les familles sont hébergées dans des appartements situés dans le diffus, 12e et 15e, pour une période transitoire d'accompagnement dans une démarche de transition permettant l'accès au droit commun et au logement. Les personnes hébergées à l'hôtel sont suivies suite à l'évacuation de campements ou de squats ou à la fin de la prise en charge hivernale.

Donc, quelques mots peut-être sur le traitement des campements, tout en considérant que de telles conditions de vie ne peuvent être acceptables et que le danger ou des risques sanitaires peuvent exiger une évacuation, le Département de Paris a toujours demandé que cette dernière soit précédée d'un diagnostic sanitaire et social pour orienter au mieux les publics visés vers les dispositifs en place de droit commun et rechercher des solutions adaptées.

Nous avons donc accueilli avec satisfaction la circulaire interministérielle parue en août, qui confirme les principes qui mènent nos actions envers ces populations.



C'est pourquoi, Madame SIMONNET, je propose de voter les différentes propositions contenues dans votre vœu, qui rejoint les préoccupations du Maire de Paris, tant sur la fin des mesures transitoires que sur l'évaluation des bidonvilles parisiens et même franciliens.

Je vous propose cependant, au vu, d'une part des conditions déjà exigées par le Département avant l'évacuation des campements que je viens de rappeler brièvement et, d'autre part, des procédures qu'il est indispensable d'engager pour cause de danger, de supprimer la dernière phrase : "La suspension des procédures d'expulsion tant que des solutions de relogement de ces familles ne sont pas assurées" et de remplacer cette dernière phrase par : "Le Département s'engage, avec l'Etat, lorsqu'une procédure d'expulsion est engagée, à ce qu'une proposition d'hébergement soit formulée aux occupants des campements".

Voilà la proposition de vote avec ces modifications sur la proposition de Mme SIMONNET.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Madame SIMONNET, acceptez-vous la modification de votre amendement, ainsi que l'a formulée Mme TROSTIANSKY ?

**Mme Danielle SIMONNET**. - Evidemment, sur le fond, on préférerait la formule moratoire de toute expulsion, maintenant ce qui nous importe, c'est cette avancée dans l'engagement à travers le vœu sur la fin des mesures transitoires et, comme cela nous semble l'élément le plus important et que, par ailleurs, dans votre amendement oral, vous insistez bien sur l'enjeu qu'il y ait des propositions d'hébergement avant toute expulsion, nous préférons cette avancée, même s'il n'y a pas tous les aspects que nous aurions aimés, notamment la question du moratoire à l'expulsion.

Nous acceptons cet amendement oral.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est adopté. (2012, V. 43 G).

### **2012 DASES 489 G - DF 25 G - Décision modificative n° 1 pour 2012 de l'effectif réglementaire des personnels des établissements départementaux de l'Aide Sociale à l'Enfance.**

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Mme BERTHOUT était inscrite sur le projet de délibération DASES 489 G - DF 25 G, mais elle n'est pas là.

Donc je mets directement aux voix, à main levée, ce projet de délibération.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DASES 489 G - DF 25 G).

### **2012 DPA 15 G - Réaménagement des locaux associatifs du 97, rue Balard (15e) en annexe du collège André Citroën (15e) et autorisation de déposer les demandes de permis de démolir et de construire correspondantes. Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif aux locaux du collège André Citroën dans le 15e.**

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Nous passons en 7e Commission avec l'examen du projet de délibération DPA 15 G et le vœu n° 13 G. Il s'agit du réaménagement des locaux associatifs du 97, rue Balard, en annexe du collège André Citroën, 15e arrondissement.

La parole est à M. GOUJON.

**M. Philippe GOUJON.** - Madame la Présidente, le collège André Citroën est un établissement phare du Sud du 15e arrondissement. Il doit faire l'objet de travaux d'ampleur en 2013 pour bénéficier d'une annexe qui comportera sept classes.

C'est une bonne nouvelle, bien sûr, sur le principe pour toutes les familles et les élèves de ce secteur, au regard notamment des livraisons attendues de logements sociaux.

Néanmoins, je dois préciser que ni le principal ni même l'Académie n'ont été associés, en tout cas c'est ce qu'ils nous ont dit.

Ce collège est un collège 600, dont la capacité d'accueil est saturée depuis un an en termes de salles de cours, de capacité et de service de restauration.

D'ailleurs, sur la question de la sécurisation de la cour et du préau, mon collègue Jean-Baptiste MENGUY propose un vœu que je vous soumetts pour des travaux de sécurisation et d'accessibilité du préau qui permettront d'accueillir davantage d'élèves.

Le principal réclame des travaux pour occuper la surface de la cour. C'est une demande qui est encore sans réponse et il exprime aujourd'hui plusieurs inquiétudes. Créer une annexe impose des contraintes fortes pour l'administration, budgétairement parlant, et pour les personnels en place qui peuvent craindre d'être isolés dans une annexe totalement séparée de la direction du collège. Il craint que cette solution crée des tensions avec les parents en droit de se demander quelles divisions seront annexées, comment la sécurité des déplacements sera assurée, si les élèves doivent traverser la rue plusieurs fois par jour.

Le réfectoire enfin est sous-dimensionné quand on sait que plus de la moitié des élèves sont demi-pensionnaires. En commençant le service à 11 heures 40 pour les élèves n'ayant pas cours, le dernier élève passe au self vers 13 heures 10 pour une reprise des cours à 13 heures 30 ! Et l'augmentation du nombre d'élèves avec l'ouverture de cette nouvelle classe pose évidemment la question des limites d'accueil du réfectoire actuel.

Concernant la sectorisation, comme chaque année, une réunion de bilan se tiendra prochainement avec la Ville, bien sûr avec Mme BROUSSEL, et nous ferons le point. En tout état de cause, l'ouverture d'une annexe du collège au 97, rue Balard aura des conséquences importantes dans ce domaine.

Enfin, il convient de trouver désormais, comme cela leur a été promis, une solution rapide et cohérente pour toutes les familles dont les enfants étaient scolarisés dans les locaux du 97, rue Balard par l'association "Tournesol" spécialisée dans l'accueil des élèves présentant des troubles des fonctions cognitives ou mentales.

D'ailleurs, nous l'avons évoqué en Conseil d'arrondissement et il a été décidé que ma collègue du 15e arrondissement, Catherine BRUNO, présente un vœu que je soutiens sur ce point bien sûr avec... Comment ?

**Mme Catherine BRUNO.** - A présenté.

**M. Philippe GOUJON.** - A présenté donc, avec ma nouvelle adjointe chargée spécialement du handicap, Marie-Caroline DOUCERE.

Voilà quelques observations que je voulais faire sur un projet que bien sûr nous soutenons, mais voilà un certain nombre de propositions pour que l'extension se fasse de la meilleure façon possible.

Je vous remercie.

**Mme Gisèle STIEVENARD,** présidente. - Merci.

Mme Colombe BROUSSEL va vous répondre.

**Mme Colombe BROUSSEL.** - Merci beaucoup, Madame la Présidente. Merci, Monsieur GOUJON.

Quelques questions légitimes et un avis sur le vœu.

Au-delà des questions légitimes que vous posez, qui existent au sein de la communauté éducative, je ne vous laisserai pas dire, parce que nos travaux font l'objet de comptes rendus, je ne peux pas vous laisser dire que ni le principal ni l'Académie n'ont été informés ou associés. Nous travaillons, et vous y avez fait référence à l'instant, nous travaillons tous les ans dans un cadre partenarial qui commence au mois de juillet et qui s'arrête au mois de novembre ou de décembre, sur les questions de sectorisation. Et nous voyons à chaque étape, évidemment les

mairies d'arrondissement, les principaux de collège, les directeurs d'école lorsqu'il y en a besoin, et je crois qu'il faut que nous systématisions cette démarche. Nous voyons évidemment l'Académie car on ne peut pas construire une sectorisation sans que l'Académie n'élabore un schéma en termes de moyens, notamment humains en parallèle, et évidemment les parents d'élèves, plus les services de la DASCO.

Ce sujet est un sujet qui a été posé dans ce cadre de débat. Je n'ai pas d'autres cadres de discussion. Et les chefs d'établissement du 15e, et évidemment le Rectorat sont informés. D'ailleurs, pour être tout à fait honnête, cette demande est venue à l'initiative des principaux de collèges du 15e arrondissement.

Je le redis : pas de fausses polémiques entre nous. Je pense que le projet est un bon projet et que, et la mairie du 15e et le Département de Paris en sont satisfaits, mais je ne peux pas laisser écrire des choses comme cela dans les comptes rendus de nos travaux. Ces sujets ont été des sujets posés avec les participants. Puis, nous allons repartir dans une aventure de sectorisation. Comme vous l'avez fort justement dit : l'arrivée d'une annexe nous oblige à être plus ambitieux dans nos travaux de re-sectorisation que ce que nous avons fait l'année dernière, après une modification il y a deux ans si ma mémoire est bonne.

J'entends ce que vous dites sur la question du réfectoire. Cela fait effectivement partie des questions importantes à gérer. Puis, sur l'organisation à venir de cette annexe, ma foi, c'est un projet que nous avons un an pour construire avec les communautés éducatives.

Nous sommes bien placés aujourd'hui pour voir que les deux nouvelles annexes qui ont été ouvertes à cette rentrée, à Claude Chappe d'une part dans le 19e et à Valmy d'autre part dans le 10e arrondissement, ne fonctionnent pas de la même façon. Ce sont des choix des équipes éducatives qui ont orienté vers tel ou tel schéma, mais toutes les questions posées sont évidemment des questions à prendre en compte.

Sur le vœu déposé par Jean-Baptiste MENGUY et les élus du groupe U.M.P.P.A., vous le rappeliez, il y a évidemment besoin d'ouvrir cette annexe puisque nous arrivons à la capacité maximale d'accueil pour le collège André Citroën avec 625 élèves cette année.

Il existe en effet, et le principal du collège m'a écrit sur ce point l'année dernière, dans les locaux d'André Citroën une terrasse en R+1 dont ils proposent qu'elle soit utilisée comme cour secondaire. Néanmoins, et c'est la raison pour laquelle je vous demanderai de retirer le vœu, car je ne peux pas m'engager à ce que le Département de Paris s'engage à exécuter les travaux de sécurisation et d'accessibilité de cette cour en terrasse qui est appelée préau, parce que nous avons besoin de faire un diagnostic de structure. Cette terrasse en R+1, nous ne savons pas aujourd'hui si elle est en capacité d'accueillir un certain nombre d'élèves.

Donc vous comprendrez bien que ma réponse n'est évidemment pas un non de principe à ce projet qui fait partie des possibles, mais que nous ne pouvons pas nous engager à aller au-delà de ce que nous pouvons faire.

Il faut donc faire un diagnostic de structure pour vérifier la surcharge et il faut recourir à un bureau d'études et à un bureau de contrôle. Néanmoins, au-delà du retrait de ce vœu, évidemment cette question sera posée à l'appui du courrier du principal d'il y a quelques semaines et de la préoccupation qui est la vôtre, lorsque nous allons travailler ensemble avec les mairies d'arrondissement, et donc avec la mairie du 15e, sur la programmation des travaux. Programmation des travaux voulant aussi dire programmation des études.

On regardera ce sujet-là mais vous comprendrez bien que je ne vais pas engager le Département ni à la réalisation des travaux ni à autre chose que de prendre en compte cette question, comme j'en avais déjà pris l'engagement auprès du principal.

Voilà la raison pour laquelle je vous demanderai de retirer ce vœu, parce que je ne pourrai pas le faire voter favorablement, mais au-delà du vœu, cette question sera intégrée dans les discussions que nous allons avoir prochainement sur la programmation des travaux du second degré.

J'allais oublier, sur les propositions qui devront être faites aux enfants et aux familles qui sont aujourd'hui accueillies, je crois que c'est Véronique DUBARRY, si ma mémoire est bonne, qui répondra à cette question et au vœu qui a été déposé. Qui a répondu - on va y arriver, cela fait deux fois ! Et je reprendrai évidemment la réponse de Véronique DUBARRY à ce sujet.

Bien entendu, nous allons travailler à une solution qui permette un accueil dans les meilleures conditions possibles des familles et des enfants qui ont besoin de trouver un point d'accueil. Pas de souci là-dessus, je ne fais que reprendre les propos de Véronique DUBARRY.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Quelle est votre position sur le vœu, Madame BROSEL ?

**M. Philippe GOUJON**. - Je dois répondre à Mme BROSEL qui me demande de retirer mon vœu.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Alors, Monsieur GOUJON, êtes-vous d'accord pour retirer votre vœu ?

**M. Philippe GOUJON**. - J'aurais fait une autre proposition, mais voilà, elle a décidé. En fait, ce qui la gêne, c'est que dans le dispositif du vœu, on demande au Département de Paris de s'engager. Est-ce que, pour qu'on maintienne tout de même le vœu, elle accepterait que l'on modifie le dispositif : au lieu de mettre que le Département de Paris s'engage à exécuter les travaux de sécurisation, ce serait "que le Département de Paris étudie la possibilité de travaux de"...

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Madame BROSSEL ?

**Mme Colombe BROSSEL**. - Avec plaisir.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est donc adopté. (2012, V. 44 G).

Et je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPA 15 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DPA 15 G).

### **Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, dans divers organismes (suite).**

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Je vous informe que les scrutins sont clos.

*(Il est procédé au dépouillement).*

Je vous annonce le résultat de ces scrutins :

#### **Commission d'appel d'offres et bureau d'adjudication du Département de Paris (R. 6 G) :**

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 42

Non participation au vote : 121

Bulletin blanc ou nul : 0

Suffrages exprimés : 42

Majorité absolue : 22

Pour : 42

#### **Commission habilitée à ouvrir les plis et à émettre un avis sur les offres relatives aux délégations de service public (article 43 de la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993) (R. 7 G) :**

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 42

Non participation au vote : 121

Bulletin blanc ou nul : 0

Suffrages exprimés : 42

Majorité absolue : 22

Pour : 42

**Mission d'information et d'évaluation sur le thème "La politique immobilière de la collectivité parisienne" (R. 9 G) :**

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 38

Non participation au vote : 125

Bulletin blanc ou nul : 0

Suffrages exprimés : 38

Majorité absolue : 20

Pour : 38

Les candidatures proposées sont adoptées. (2012, R. 6 G, R. 7 G, R. 9 G).

**Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, dans divers organismes.**

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - De plus, je vous propose, mes chers collègues, de procéder à la désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, dans les organismes suivants :

**Société publique locale du Carreau du Temple (R. 8 G) :**

*Conseil d'administration*

- M. Jean VUILLERMOZ,

- M. Bernard GAUDILLÈRE.

*Assemblées générales*

- M. Bernard GAUDILLÈRE, délégué.

**Société anonyme d'HLM "Habitation confortable" (Conseil d'administration) (R. 10 G) :**

- M. Jean-Yves MANO.

**Syndicat des transports d'Ile-de-France (S.T.I.F.) (Conseil d'administration) (R. 11 G) :**

- M. Julien BARGETON en remplacement de Mme Annick LEPETIT, désignée le 21 avril 2008, démissionnaire.

**Syndicat interdépartemental pour la gestion des terrains concédés à la SOGARIS (Conseil d'administration) (R. 12 G) :**

- Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE en remplacement de M. Alain DESTREM, désigné le 21 avril 2008, démissionnaire.

**Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (Conseil d'administration) (R. 13 G) :**

- M. Yves CONTASSOT en remplacement de M. Denis BAUPIN, désigné le 21 avril 2008, démissionnaire.

**Conseil départemental de l'insertion par l'activité économique (R. 14 G) :**

- Mme Pauline VERON en remplacement de Mme Seybah DAGOMA, désignée le 29 mars 2010, démissionnaire.

**Comité d'expansion économique de Paris "Paris-Développement" (Assemblée générale) (R. 15 G) :**

- Mme Pauline VERON en remplacement de Mme Seybah DAGOMA, désignée le 21 avril 2008, démissionnaire.

**Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques de Paris. - Formation plénière (R. 16 G) :**

- M. René DUTREY titulaire en remplacement de M. Denis BAUPIN, désigné le 23 novembre 2009, démissionnaire.

**Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR) (Conseil d'administration) (R. 17 G) :**

- M. René DUTREY en remplacement de M. Denis BAUPIN, désigné le 21 avril 2008, démissionnaire.

**Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (C.A.U.E.) (Conseil d'administration) (R. 18 G) :**

- Mme Colombe BROSEL en remplacement de M. Christophe GIRARD, désigné le 21 avril 2008, démissionnaire.

**Etablissement public local d'enseignement - Collège de moins de 600 élèves et ne comportant pas de section d'éducation spécialisée (R. 19 G) :**

*Collège François Couperin 2, allée des Justes (4e).*

*Conseil d'administration :*

- M. Christophe GIRARD titulaire en remplacement de Mme Dominique BERTINOTTI, désignée le 26 mai 2008, démissionnaire.

- Mme Claire GUIDI suppléante en remplacement de M. Christophe GIRARD, désigné le 26 mai 2008, démissionnaire.

*Commission permanente :*

- M. Christophe GIRARD titulaire en remplacement de Mme Dominique BERTINOTTI, désignée le 26 mai 2008, démissionnaire.

*Collège Amédéo Modigliani 1, rue de Cherbourg (15e).*

*Conseil d'administration :*

- M. Jean-François LAMOUR suppléant en remplacement de M. Alain DESTREM, désigné le 26 mai 2008, démissionnaire.

**Organe des établissements d'enseignement privé, compétent pour délibérer sur le budget des classes sous contrat d'association (article 27-4 de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 modifiée). Collèges privés du second degré sous contrat d'association (R. 20 G) :**

*Collège privé des Francs Bourgeois.*

- M. Christophe GIRARD en remplacement de Mme Dominique BERTINOTTI, désignée le 26 mai 2008, démissionnaire.

*Collège privé Massillon.*

- M. Christophe GIRARD en remplacement de Mme Dominique BERTINOTTI, désignée le 26 mai 2008, démissionnaire.

**Section de la Commission régionale du patrimoine et des sites (R. 21 G) :**

- M. Hermano SANCHES RUIVO suppléant en remplacement de Mme Dominique BERTINOTTI, désignée le 16 juin 2008, démissionnaire.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2012, R. 8 G, R. 10 G à R. 21 G).

### **Modification de la composition de Commissions.**

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Je vous informe de diverses modifications de la composition au sein des Commissions.

- M. Sylvain GAREL et M. René DUTREY ont permuté. M. Sylvain GAREL, titulaire, quitte la 1ère Commission et intègre la 8e Commission en qualité de titulaire. M. René DUTREY, titulaire, quitte la 8e Commission et intègre la 1ère Commission en qualité de titulaire.

- Mme Claudine BOUYGUES, titulaire, quitte la 2e Commission et intègre la 6e Commission. Mme Laurence GOLDGRAB, titulaire, quitte la 9e Commission et intègre la 2e Commission en qualité de titulaire.

- M. Alain DESTREM, démissionnaire, quitte en conséquence la 2e Commission où il était titulaire, ainsi que la 5e Commission où il était suppléant.

- Mme Ghislène FONLLADOSA intègre la 2e Commission en qualité de titulaire, en remplacement de M. Alain DESTREM, démissionnaire.

- Mme Dominique BERTINOTTI, démissionnaire, quitte en conséquence la 7e Commission où elle était titulaire, ainsi que la 2e Commission où elle était suppléante.

- Mme Claire GUIDI intègre la 8e Commission en qualité de titulaire.

- M. Pierre GABORIAU a été élu président de la 1ère Commission en remplacement de M. Jean-François LEGARET.

- Mme Laurence GOLDGRAB a été élue présidente de la 2e Commission en remplacement de Mme Claudine BOUYGUES.

- M. Sylvain GAREL a été élu président de la 8e Commission en remplacement de M. René DUTREY.

### **Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.**

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Mes chers collègues, je vous propose maintenant de vous prononcer, à main levée, par un vote global, sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal intégral de la présente séance.

### **Clôture de la séance.**

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Nous avons épuisé l'ordre du jour du Conseil général.

La séance est levée.

*(La séance est levée à douze heures trente minutes).*

### **Liste des membres présents.**

M. Pierre AIDENBAUM, M. Gilles ALAYRAC, M. David ALPHAND, Mme Aline ARROUZE, Mme Lynda ASMANI, M. Daniel ASSOULINE, M. Pierre AURIACOMBE, Mme Marie-Chantal BACH, M. Julien BARGETON, Mme Marie-Annick BARTHE, M. Denis BAUPIN, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BENESSIANO, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Geneviève BERTRAND, M. Patrick BLOCHE, Mme Michèle BLUMENTHAL, M. Hamou BOUAKKAZ, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, M. Jacques BRAVO, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Catherine BRUNO, Mme Delphine BURKLI, M. Jean-

Pierre CAFFET, Mme Frédérique CALANDRA, Mme Liliane CAPELLE, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Michel CHARZAT, M. Pascal CHERKI, Mme Odette CHRISTIENNE, Mme Lyne COHEN-SOLAL, M. Yves CONTASSOT, M. Alexis CORBIÈRE, M. Thierry COUDERT, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. Gérard d'ABOVILLE, M. François DAGNAUD, Mme Seybah DAGOMA, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mlle Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Françoise de PANAFIEU, Mme Roxane DECORTE, M. Bertrand DELANOË, Mme Laurence DOUVIN, Mme Laurence DREYFUSS, Mme Véronique DUBARRY, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, M. Michel DUMONT, M. René DUTREY, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Maïté ERRECART, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Mireille FLAM, Mme Ghislène FONLLADOSA, Mme Danielle FOURNIER, M. Pierre GABORIAU, Mme Isabelle GACHET, Mme Edith GALLOIS, M. Sylvain GAREL, Mme Fabienne GASNIER, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, Mme Fabienne GIBOUDEAUX, M. Christophe GIRARD, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, Mme Claire GUIDI, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, Mme Valérie HOFFENBERG, Mme Halima JEMNI, M. Bruno JULLIARD, Mme Brigitte KUSTER, Mme Fatima LALEM, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Anne LE STRAT, M. François LEBEL, M. Jean-Pierre LECOQ, M. Jean-François LEGARET, M. Pierre LELLOUCHE, M. Romain LEVY, M. Alain LHOSTIS, Mme Katia LOPEZ, Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY, M. Roger MADEC, M. Jean-Yves MANO, M. Pierre MANSAT, M. Daniel MARCOVITCH, M. Jean-François MARTINS, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, Mme Martine MÉRIGOT de TREIGNY, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Camille MONTACIÉ, Mme Valérie MONTANDON, Mme Claire MOREL, M. Christophe NAJDOVSKI, Mme Martine NAMY-CAULIER, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, M. Mao PENINO, Mme Frédérique PIGEON, Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN, Mme Olivia POLSKI, Mme Danièle POURTAUD, M. Yves POZZO di BORGIO, M. Gérard REY, Mme Firmine RICHARD, M. Vincent ROGER, Mme Valérie SACHS, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Georges SARRE, M. Christian SAUTTER, M. Pierre SCHAPIRA, Mme Danielle SIMONNET, M. Richard STEIN, Mme Gisèle STIEVENARD, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Jean TIBERI, Mme Claude-Annick TISSOT, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Olga TROSTIANSKY, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VERON, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Jean VUILLERMOZ, Mme Sylvie WIEVIORKA.

**Excusées au sens du règlement :**

Mme Marinette BACHE, Mme Hélène BIDARD, Mme Joëlle CHÉRIOUX de SOULTRAIT.

**Absents :**

M. David ASSOULINE, M. Bernard DEBRÉ, M. Patrick KLUGMAN, Mme Annick LEPETIT, M. Philippe MOINE.

**Votes spécifiques.**

**M. Philippe GOUJON et Anne HIDALGO** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2012 DASES 440-G Participation et avenant n°1 à convention (278.500 euros) avec l'association Aurore (15e) pour le fonctionnement du centre de stabilisation Suzanne Képès (15e).

**MM. Julien BARGETON, Hamou BOUAKKAZ, Mmes Pascale BOISTARD et Geneviève BERTRAND** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2012 DJS 3-G Subvention (350.000 euros) à l'Entente interdépartementale de gestion du parc de détente et de loisirs du Tremblay (94).

**Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.**

Les projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivants :

2012 DDEES 100-G Subvention (32.000 euros) avec convention à l'association Renouveau Vacances.

**M. Jean-Bernard BROS**, rapporteur.

2012 DASCO 18-G Dotations (88.683 euros) aux collèges pour le financement de projets d'activités éducatives.

2012 DASCO 19-G Dotations (200.119 euros) aux collèges pour le financement de voyages scolaires pour l'année scolaire 2012-2013.



2012 DASCO 29-G Subvention (20.000 euros) à l'Association Départementale Académique des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public de Paris (20e).

2012 DASCO 42-G Dotations complémentaires (235.600 euros) aux collèges - 1ère tranche.

2012 DASCO 43-G Dotations (52.818 euros) à divers collèges publics parisiens.

2012 DASCO 44-G Subventions (174.446 euros) à divers collèges publics parisiens.

2012 DASCO 45-G Subventions (265.196 euros) d'équipement mobilier aux collèges - 4e tranche.

2012 DASCO 78-G Dotation (16.640 euros) au lycée-collège Henri IV (5e).

2012 DASCO 81-G Subventions (35.000 euros) aux centres scolaires en hôpital.

**Mme Colombe BROSSEL**, rapporteure.

2012 DASES 340-G Subvention et avenant n°1 à convention (21.000 euros) avec l'association Les petits frères des pauvres (11e) au titre de l'action Voisin-âge.

2012 DASES 388-G Subvention (1.000 euros) à l'association Avec nos aînées (11e) au titre de 2012.

2012 DASES 389-G Subvention et convention (18.000 euros) avec l'association Délidémo (12e) au titre de 2012.

2012 DASES 395-G Subvention et convention (12.000 euros) avec l'association Unis-Cité Ile de France (18e).

2012 DASES 480-G Subvention (7.000euros) à l'association Union nationale des retraités et des personnes âgées (UNRPA) Fédération de Paris (10e) au titre de 2012.

2012 DASES 484-G Subvention (1.000 euros) à l'association Culture et bibliothèque pour tous (15e).

2012 DASES 486-G Subvention (4.000 euros) à l'association Action Culturelle Alzheimer (14e).

2012 DASES 497-G Subvention (10.000 euros) à France Bénévolat (15e) au titre de 2012.

2012 DASES 499-G Subvention (1.000 euros) à l'association OASIS 18 (18e).

2012 DASES 500-G Dotation (10 000 euros) récompensant les lauréats des Trophées "Seniors à tout prix" pour l'année 2012.

2012 DASES 514-G Subvention et convention (15.000 euros) avec la fondation CASIP-COJASOR (20e) relatifs au fonctionnement de la Maison de la culture et des seniors.

2012 DASES 523-G Subvention (3.000 euros) à l'association Canopy (18e).

2012 DASES 546-G Subvention (3.500 euros) à l'association La Compagnie Du Son Des Rues (11e) au titre de 2012.

**Mme Liliane CAPELLE**, rapporteure.

2012 SGCP 1-G Subvention (2.160.000 euros) et convention avec la société de retraite des conseillers municipaux de Paris et des conseillers généraux de la Seine (4e).

**M. François DAGNAUD**, rapporteur.

2012 SGCP 2-G Création d'une mission d'information et d'évaluation sur le thème La politique immobilière de la collectivité parisienne.

**M. François DAGNAUD, M. Jean-Yves MANO, M. Bernard GAUDILLÈRE**, rapporteurs.

2012 DASES 211-G Participation et convention (15.000 euros) avec l'association LES PAPILLONS BLANCS DE PARIS - APEI 75 (9e).

2012 DASES 219-G Subvention (15.000 euros) avec l'association Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir (15e).

2012 DASES 225-G Subvention (10.000 euros) à l'association LE PAPOTIN - FENETRE SUR LA VILLE (ANTONY).

2012 DASES 461-G Subvention et convention (25 000 euros) avec l'Association Française contre les Myopathies (A.F.M.) (Service Régional de Paris) (13e).

2012 DASES 462-G Participation et convention (10.000 euros) avec l'Association des Rénovations Intérieures (A.R.I.) (13e).

2012 DASES 463-G Subvention et convention (30.000 euros) avec l'UNAFAM (Délégation de Paris) (17e).

2012 DASES 472-G Participation et convention (3.000 euros) avec l'association Viens je t'emmène (19e).

2012 DASES 501-G Subvention (2.000 euros) au Centre d'Etudes, de formation et d'Insertion par la Langue (12e).

2012 DASES 506-G Subvention (18.000 euros) à l' Association de Défense et d'Entraide des Personnes handicapées (14e).

2012 DASES 507-G Subvention (2 000 euros) à l'association Compagnie à force de rêver (14e).

2012 DASES 508-G Subvention (3.000 euros) à l'association les 6 pots bleus (11e) au titre de 2012.

2012 DASES 513-G Subventions et avenants aux conventions (73.104 euros) avec la Fondation Maison des Champs pour les ULS Héroid et Goix (19e).

2012 DASES 537-G Signature de la convention relative aux relations entre la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) et le Conseil Général de Paris.

**Mme Véronique DUBARRY**, rapporteure.

2012 DASES 422-G Participation et avenant n° 1 à convention (250.157 euros) avec l'association Arc 75 (4e) pour le fonctionnement du Relais 18 Hébergement (18e).

2012 DASES 502-G Participations et avenants aux conventions (611.600 euros) avec 11 associations de quartier intervenant dans le cadre du dispositif animation prévention jeunesse.

**Mme Myriam EL KHOMRI**, rapporteure.

2012 DASES 435-G Subventions et conventions (293.000 euros) avec l'association Aux Captifs, la Libération pour son action d'accueil et d'accompagnement des jeunes de 18 à 25 ans à l'accueil Lazare pour son action sanitaire de rue et pour le suivi social en hébergement hôtelier de personnes évacuées des voiries souterraines des Halles.

**Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Olga TROSTIANSKY et M. Jean-Marie LE GUEN**, rapporteurs.

2012 DAJ 9-G Subvention (12.000 euros) pour la contribution au budget de fonctionnement du Conseil départemental de l'accès au droit (CDAD) de Paris pour 2012.

2012 DRH 14-G Signature d'un avenant de montant au marché (D.S. services) et modification de la répartition entre les membres du groupement de commande pour la gestion des frais de santé, accidents de services, maladies professionnelles et maladies contractées en services.

2012 DSTI 27-G Marché d'accompagnement de la collectivité dans sa vision stratégique et dans le suivi des marchés opérateurs en télécommunication.

2012 DSTI 30-G Convention constitutive d'un groupement de commandes réunissant la Ville et le Département de Paris préalablement au lancement d'une ou plusieurs procédures de consultation en vue de l'attribution d'un ou plusieurs marchés ou accords-cadres concernant la fourniture de licences logicielles GTS, de matériels de billetterie et leurs maintenances.

**Mme Maïté ERRECART**, rapporteure.

2012 DF 20-G Reprise sur amortissement des frais d'études et d'insertion d'annonces légales relatifs aux lancements des marchés publics effectués en 2008 et 2009.

2012 DF 23-G - DJS 6-G Création de la société publique locale du Carreau de Temple.

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, rapporteur.

2012 DEVE 131-G - DPVI 492-G - DDEEES 117-G Subvention et convention (23.500 euros) avec l'association Interface Formation pour son action d'insertion professionnelle au travers de l'entretien horticole.

2012 DEVE 132-G - DPVI 491-G - DDEEES 116-G Subvention et convention (23.500 euros) avec l'association Espace visant à mettre en place un projet d'insertion professionnelle au travers de l'entretien horticole de sites relevant de la Mairie de Paris.

2012 DEVE 133-G - DPVI 490-G - DDEEES 115-G Subvention et convention (24.000 euros) avec l'association Halage pour son action d'insertion professionnelle au travers de l'entretien horticole.

**Mme Fabienne GIBOUDEAUX, Mme Gisèle STIEVENARD, Mme Pauline VÉRON, M. Christian SAUTTER**, rapporteurs.

2012 DFPE 8-G Dotation (1.074.386 euros) aux centres de planification et d'éducation familiale gérés par des organismes de droit privé à but non lucratif et conventions avec cinq associations gestionnaires des centres de planification et d'éducation familiale.

**Mme Fatima LALEM**, rapporteure.

2012 DASES 35-G Subvention et convention (15.000 euros) avec l'association Bus Social Dentaire (16e).

2012 DASES 320-G Adhésion du Département de Paris à l'association Elus Santé Publique et Territoires.

2012 DASES 476-G Subvention et avenant n° 1 à convention (72.243 euros) avec le Groupement d'Intérêt Public Samu Social de Paris (12e).

2012 DASES 478-G Subvention (8.000 euros) à l'Association Française pour la Réduction des risques liés à l'usage de drogues (93508 PANTIN).

2012 DASES 487-G Subvention et convention (482.660 euros) avec l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris, pour le fonctionnement du SAMU de Paris.

2012 DASES 488-G Subvention et convention (10.000 euros) avec l'association Comede (94272 KREMLIN BICETRE).

2012 DASES 512-G Subvention et avenant à convention (21.000 euros) avec l'association pour la Communication, l'Espace et la Réinsertion des Malades Alcooliques (19e).

2012 DASES 517-G Subvention (5.000 euros) à l'association Argos 2001 (12e).

2012 DASES 518-G Subvention et convention (15.000 euros) avec l'association Parcours d'Exil (11e).

2012 DASES 519-G Subvention et convention (2.500 euros) avec l'association les Enfants de la Goutte d'Or (18e) dans le cadre du programme Paris Santé Nutrition (P.S.N.).

2012 DASES 521-G Subvention et convention (2.500 euros) avec l'association Plus Loin (20e).

2012 DASES 527-G Approbation et signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes pour la confection et la réparation de prothèses dentaires fixes et amovibles destinées aux centres de santé du Département de Paris et du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, lancement et attribution des marchés à bons de commandes correspondants.

2012 DFPE 10-G Dotations (4.129.536 euros) allouées aux associations gestionnaires de centres de protection infantile pour l'année 2012.

2012 DFPE 17-G Signature d'une convention avec la CPAM (19e) relative aux modalités de financement de l'action Accompagnement des femmes enceintes menée par le service de Protection Maternelle et Infantile.

**M. Jean-Marie LE GUEN**, rapporteur.

2012 DASES 178-G Subvention et convention (43.000 euros) avec l'association Croix-Rouge Française (14e) pour le centre du Moulin Joly (11e).

2012 DASES 367-G Participation et convention (15.000 euros) avec l'association l'Interloque, la Ville de Paris et le Département de Paris.

**M. Jean-Marie LE GUEN et Mme Olga TROSTIANSKY**, rapporteurs.

2012 DASES 510-G Signature de la convention constitutive du GIP AFA et du protocole entre l'Agence Française de l'Adoption et le Département de Paris.

2012 DASES 516-G Subvention (1.000 euros) à l'association Conseil Français des Associations pour les Droits de l'Enfant - COFRADE (1er).

2012 DASES 545-G Participation et signature de la nouvelle convention (75 000 euros) avec l'association d'entraide des pupilles et anciens pupilles de l'Etat, des adoptés et des personnes admises ou ayant été admises à l'Aide Sociale à l'Enfance Atout Coeur 75.

2012 DASES 586-G Subvention (5 000 euros) à l'association La Voix de l'Enfant (10e).

**M. Romain LEVY**, rapporteur.

2012 DASES 475-G - DF 16-G Budget supplémentaire du budget annexe des établissements départementaux de l'aide sociale à l'enfance pour 2012.

**M. Romain LEVY, M. Bernard GAUDILLÈRE**, rapporteurs.

2012 DLH 5-G Transfert au profit de la SA d'HLM "Résidences Sociales de France" des garanties d'emprunt initialement accordées par le Département de Paris à la SA d'H.L.M. Immobilière 3F pour le financement de programmes de logements sociaux dans les 15e et 17e arrondissements.

**M. Jean-Yves MANO**, rapporteur.

2012 DDEEES 86-G Subvention (9.000.000 euros) avec convention à l'Ecole Supérieure de Physique et de Chimie Industrielles de la Ville de Paris pour les travaux d'implantation de l'Institut Pierre-Gilles de Gennes et d'un incubateur d'entreprises (5e).

2012 DDEEES 122-G Subvention (300.000 euros) avec convention avec l'Université Pierre et Marie Curie.

2012 DDEEES 127-G Subvention (1.570.156 euros) avec convention aux projets coopératifs labellisés par les Pôles de compétitivité Cap Digital Paris Région, Systematic Paris Région, AsTech Paris Région et Medicen Paris Région.

2012 DDEEES 128-G Subvention d'investissement (80.000 euros) et convention avec l'association les inconditionnels de la Gaité Lyrique.

2012 DDEEES 133-G Subvention (45.000 euros) avec avenant n° 2 de la convention avec à Scientipôle Initiative.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, rapporteur.

2012 DDEEES 106-G Prolongation de la garantie du Département de Paris et convention de garantie d'emprunt pour le service des intérêts et l'amortissement d'un emprunt à contracter par la RIVP en vue du financement du programme d'acquisition d'une pépinière et d'un hôtel d'entreprises réalisés dans les entrepôts Macdonald (19e).

**M. Jean-Louis MISSIKA et M. Christian SAUTTER**, rapporteurs.

2012 DAJ 18-G Signature des marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres le 12 juillet 2012.

**Mme Camille MONTACIÉ**, rapporteure.

2012 DAC 659-G Fixation du prix de vente au public de l'ouvrage consacré aux Archives des écoles primaires parisiennes (1848-2006).

**Mme Danièle POURTAUD**, rapporteure.

2012 DDEEES 23-G Subvention (27.100 euros) et convention avec l'association Projet 19 (19e).

2012 DDEEES 24-G Subvention (11.000 euros) et convention avec l'Association d'Accompagnement Global contre l'Exclusion (ADAGE) (11e-20e).

2012 DDEEES 25-G Subvention (21.000 euros) et convention avec l'Association pour le Développement d'une Dynamique de l'Economie Locale (ADDEL) (3e et 4e).

2012 DDEEES 55-G Convention de cofinancement du Fonds Social Européen entre l'Etat et le Département de Paris.

2012 DDEEES 111-G Subvention du fonds social européen compétitivité régionale et emploi (309.516 euros) et convention avec l'Etat relative à l'opération passerelles linguistiques vers l'emploi.

2012 DDEEES 112-G Subvention (48 000 euros) et convention avec l'association Face Paris (20e).

**M. Christian SAUTTER**, rapporteur.

2012 DDEEES 113-G Subvention (27.000 euros) et convention avec l'association UNIRH 75 (19e)

**M. Christian SAUTTER, Mme Véronique DUBARRY**, rapporteurs.

2012 DDEEES 123-G Accueil des volontaires et financement, avec avenant à convention, des formations et prestations destinées à la 6ème promotion 2012/2013.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, rapporteure.

2012 DASES 88-G Subvention et avenant n° 1 à convention (15.000 euros) avec l'association Secours Catholique (7e) pour ses actions d'accompagnement linguistique et d'accès aux droits menées en faveur de personnes isolées et de familles démunies des 18e et 19e en 2012.

2012 DASES 285-G Participation et avenant n° 2 à convention (97.100 euros) avec l'association "Centre d'accueil médical et de réinsertion économique et sociale" et signature d'une nouvelle convention 2013-2014.

2012 DASES 372-G Subvention (3. 000 euros) à l'association Coeur du Cinq (5e) au titre de 2012.

2012 DASES 373-G Subvention (5.500 euros) à l'association Secours Catholique (7e) pour les actions sociales menées dans son centre d'accueil (4e).

2012 DASES 414-G Subvention et convention (10.000 euros) avec l'association Croix Rouge Française pour le fonctionnement d'une épicerie sociale l'Etap 15 (15e).

2012 DASES 416-G Subvention et convention (3.000 euros) avec l'association Dumas - Réunion, gestionnaire du Centre socioculturel Etincelles, (20e) pour une action globale de lutte contre les exclusions.

2012 DASES 418-G Subventions et conventions dans le cadre de la politique de la Ville (14.500 euros) à 8 associations pour leurs actions sociolinguistiques extensives.

2012 DASES 428-G Participation et avenant n° 1 à convention (80.000 euros) avec la Fondation CASIP-COJASOR (20e) pour son budget d'aide alimentaire et vestimentaire à des personnes et des familles démunies de Paris.

2012 DASES 440-G Participation et avenant n°1 à convention (278.500 euros) avec l'association Aurore (15e) pour le fonctionnement du centre de stabilisation Suzanne Képès (15e).

2012 DASES 441-G Subvention et convention (10.000 euros) avec l'association Droits devant !!, pour son action d'aide à l'accès aux droits de personnes d'origine étrangère en situation de précarité.

2012 DASES 448-G Subvention et avenant n°1 à convention (34.000 euros) avec l'association Inter Service Migrants Interprétariat (10e) pour l'action de son service juridique Info Migrants.

2012 DASES 450-G Subvention et convention (70.000 euros) avec l'association Emmaüs Solidarité, pour son action globale d'aide à l'insertion, d'accompagnement vers l'emploi de personnes en situation de précarité.

2012 DASES 455-G Subventions et conventions (81.500 euros) dans le cadre de la politique de la Ville à 19 associations pour leurs actions de formation sociolinguistique extensive.

2012 DASES 515-G Participations (3.635.723 euros) aux budgets de fonctionnement des Espaces Solidarité Insertion.

2012 DASES 571-G Signature d'une convention relative au cofinancement par le Fonds Social Européen Compétitivité régionale et emploi d'une action d'accompagnement social et professionnel d'allocataires du revenu de solidarité active (RSA), mise en place par le Département de Paris.

**Mme Olga TROSTIANSKY**, rapporteure.

2012 DDEEES 42-G Subvention (40.000 euros) avec convention avec l'Atelier, association Centre de Ressources Régional de l'Economie Sociale et Solidaire (CRRESS) (10e).

2012 DDEEES 119-G Subvention (10.800 euros) à 3 associations relevant de l'économie sociale et solidaire : Centre de Documentation du Tiers Monde de Paris (9e), Acteurs du Tourisme Durable (20e) et La Plate-Forme pour le Commerce Equitable (18e).

2012 DDEEES 125-G Subvention (20.000 euros) et convention avec la coopérative d'activités et d'emplois Coopaname (20e).

2012 DDEEES 130-G Subvention (50 000 euros) et convention, avec l'association Papilles et Papillons (20e).

2012 DDEEES 131-G Subvention (30.000 euros) et signature d'une convention avec l'association Réseau 2000 (19e).

**Mme Pauline VÉRON**, rapporteure.

2012 DDEEES 88-G Subventions (20.000 euros et 240.000 euros) et convention avec l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique.

**Mme Pauline VÉRON** et **M. Christian SAUTTER**, rapporteurs.

2012 DJS 3-G Subvention (350.000 euros) à l'Entente interdépartementale de gestion du parc de détente et de loisirs du Tremblay (94).

**M. Jean VUILLERMOZ**, **M. Pierre MANSAT**, rapporteurs.

En outre, l'Assemblée a pris connaissance de la communication suivante :

2012 DAJ 20-G Communication de la liste des marchés attribués du 2 juin au 16 août 2012.

**Mme Camille MONTACIÉ**, rapporteure.

## Annexe n° 1 - Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.

Commission Séance	n° Définitif	n° Adopté	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	Date de Vote
6e	1	36	PS-RGA	CARON-THIBAUT, CHARNOZ	CG	V	DASES 505 G	Programmation des maisons d'accueil spécialisées	DUBARRY	Adopté	24-sept.-12
6e	2	37	PS-RGA	CARON-THIBAUT, CHARNOZ	CG	V	DASES 505 G	Procédures d'appel à projet des agences régionales de santé	DUBARRY	Adopté	24-sept.-12
6e	3	38	PS-RGA	CARON-THIBAUT, CHARNOZ	CG	V	DASES 505 G	Participation de la Ville à la mission handicap	DUBARRY	Adopté	24-sept.-12
6e	4		UDI	BRUNO	CG	V	DASES 505-G	Départ de l'association "Tournesol" du 97 bis rue Balard (15e),	DUBARRY	Retiré	24-sept.-12
1ère/ 3e/4e	5		UMPPA	LEGARET	CG	A	DVD 120 G	Augmentation de la fiscalité à Paris	GAUDILLERE	Rejeté	24-sept.-12
1ère/ 3e/4e	5bis	39	Exécutif		CG	V	DVD 120 G		GAUDILLERE	Adopté	24-sept.-12
6e	6	40	PS-RGA	BLUMENTHAL	CG	Vnr	-	Mise en œuvre des moyens nécessaires au nouveau projet médical de l'hôpital Trousseau,	LE GUEN	Adopté	24-sept.-12
6e	7		PCF-PG	BROSSAT	CG	Vnr	-	Egalité de traitement au sein des hôpitaux de l'AP-HP,	LE GUEN	Rejeté	24-sept.-12
6e	7bis	41	Exécutif		CG	Vnr			LE GUEN	Adopté	24-sept.-12
6e	8		PCF-PG	BROSSAT	CG	Vnr	-	Aides financières de l'Aide sociale à l'enfance attribuées au titre de l'hébergement	LEVY	Retiré	24-sept.-12
6e	9		UMPPA	BERTHOUT	CG	Vnr		Accident survenu dans la pouponnière Michelet (13e),	LEVY	Retiré	24-sept.-12
6e	10		Exécutif	TROSTIANSKY	CG	A	DASES 439 G	Amendement technique	TROSTIANSKY	Adopté	24-sept.-12
6e	11		PS-RGA	CHERKI, SANCHES RUIVO, POLSKI	CG	Vnr	-	Hébergement d'urgence des familles parisiennes	TROSTIANSKY	Retiré	24-sept.-12
6e	11bis	42	Exécutif		CG	Vnr			TROSTIANSKY	Adopté	24-sept.-12
6e	12	43	PCF-PG	SIMONNET, ARROUZE	CG	Vnr	-	Situation des migrants européens en grande précarité à Paris,	TROSTIANSKY	Adopté (amendé oralement)	24-sept.-12
7e	13	44	UMPPA	MENGUY	CG	V	DPA 15 G	Sécurisation des locaux du collège André Citroën (15e)	BROSSEL	Adopté (amendé)	24-sept.-12

Annexe n° 2 - Tableau des votes des groupes politiques.

Commission Séance	n° Séance	n° Adopté	Date de déposition	Auteurs	CN ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	PCF-PG		EELVA		PS-RGA		UDI		UMPPA		UNANIMITE	
											CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST		
					CG		SG 7 G			Adopté	PAS DE VOTE (COMMUNICATION)											
					CG		DASES 505 G			Adopté												X
6e	1	36	PS-RGA	CARON-YHIBAUT, CHARNOZ	CG	V	DASES 505 G	Programmation des maisons d'accueil spécialisées	DUBARRY	Adopté												X
6e	2	37	PS-RGA	CARON-YHIBAUT, CHARNOZ	CG	V	DASES 505 G	Procédures d'appel à projet des agences régionales de santé	DUBARRY	Adopté												X
6e	3	38	PS-RGA	CARON-YHIBAUT, CHARNOZ	CG	V	DASES 505 G	Participation de la Ville à la mission handicap	DUBARRY	Adopté												X
6e	4		UDI	BRUNO	CG	V	DASES 505-G	Départ de l'association "Toumesol" du 97 bis rue Balard (15e),	DUBARRY	Retire												
6e					CG		DASES 528 G			Adopté												X
1ère/ 3e/4e	5		UMPPA	LEGARET	CG	A	DVD 120 G	Augmentation de la fiscalité à Paris	GAUDILLERE	Retire	X		X		X							
1ère/ 3e/4e	5bis	39	Exécutif		CG	V	DVD 120 G		GAUDILLERE	Adopté					X				X			
1ère/ 3e/4e					CG		DVD 120 G			Adopté			X					X				
1ère/ 3e/4e					CG		DVD 90 G			Adopté												X
1ère/ 3e/4e					CG		DVD 97 G			Adopté												X
6e	6	40	PS-RGA	BLUMENTHAL	CG	Vnr	-	Mise en oeuvre des moyens nécessaires au nouveau projet médical de l'hôpital Troussau.	LE GUEN	Adopté												X
6e	7		PCF-PG	BROSSAT	CG	Vnr	-	Egalité de traitement au sein des hôpitaux de l'AP-HP,	LE GUEN	Retire											X	
6e	7bis	41	Exécutif		CG	Vnr	-		LE GUEN	Adopté	X										X	
6e	8		PCF-PG	BROSSAT	CG	Vnr	-	Aides financières de l'Aide sociale à l'enfance attribuées au titre de l'hébergement	LEVY	Retire												X
6e	9		UMPPA	BERTHOUD	CG	Vnr	-	Accident survenu dans la pouponnière Michelet (13e),	LEVY	Retire												
6e	10		Exécutif	TROSTIANSKY	CG	A	DASES 439 G	Amendement technique	TROSTIANSKY	Adopté												X
6e	11		PS-RGA	CHEKIKI, SANCHEZ RUIVO, POLSKI	CG	Vnr	-	Hébergement d'urgence des familles parisiennes	TROSTIANSKY	Retire												
6e	11bis	42	Exécutif		CG	Vnr	-		TROSTIANSKY	Adopté							X			X		
6e	12	43	PCF-PG	SIMONNET, ARROUZE	CG	Vnr	-	Situation des migrants européens en grande précarité à Paris,	TROSTIANSKY	Adopté (amendement proposé)					X			X				
1ère/ 3e/4e					CG		DASES 439 G			Adopté												X
1ère/ 3e/4e					CG		DASES 489 G			Adopté												X
7e	13	44	UMPPA	MENGUY	CG	V	DPA 15 G	Sécurisation des locaux du collège André Citroën (15e)	BROSSEL	Adopté (amendé)												X
7e					CG		DPA 15 G			Adopté												X